

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

L'informatisation du catalogue des manuscrits sanskrits de la Bibliothèque Nationale de
France

Marie-Jeanne BOISTARD

Sous la direction de

Jean-Marc PROUST, ENSSIB

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8099683

Année 1998

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

L'informatisation du catalogue des manuscrits sanskrits de la Bibliothèque Nationale de
France

Marie-Jeanne BOISTARD

Sous la direction de

Jean-Marc PROUST, ENSSIB

Année 1998

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

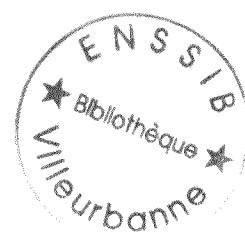
L'informatisation du catalogue des manuscrits sanskrits de la Bibliothèque Nationale de
France

Marie-Jeanne BOISTARD

Sous la direction de

Jean-Marc PROUST, ENSSIB

Stage effectué à la division orientale du département des manuscrits de la BNF, sous la
direction de Mme M. Cohen, Conservateur Général, directrice de la division orientale du
département des manuscrits



1997
DCB
06

Année 1998

Résumé

Ce mémoire est consacré à l'étude de l'informatisation du catalogue des manuscrits sanskrits de la BNF. Il se propose d'examiner les conditions de possibilité d'un tel projet. La question est ainsi envisagée du point de vue de son contexte institutionnel ; de celui des conditions techniques (système informatique et format de catalogage) ; de celui enfin des moyens et des manières de rendre compte des documents spécifiques que sont ces manuscrits dans un catalogue informatisé.

*
* *

Abstract

This paper is dedicated to study the informatisation of the BNF sanskrit manuscripts' catalogue. It aims at considering under which conditions such a project may be succeeded. Thus, the subject is treated from the standpoint of the institutional context in which it takes place ; from the one of the technical conditions it requires (computer system and cataloguing format) ; and finally it considers the ways and means which are to be resorted to in order to have a computer catalogue render a suitable description of the special kind of documents sanskrit manuscripts are.

Indexation RAMEAU / Key words

catalogage ** manuscrits ** Inde / cataloguing – manuscripts - India

catalogage ** informatique / cataloguing - computers

manuscrits sanskrits / sanskrit manuscripts

bibliothèque nationale de France département des manuscrits /

French national Library manuscripts département

Sommaire

0	Introduction	3
1	Données initiales	6
11	La matière : un fonds, un catalogue	6
12	Une volonté de faire	10
13	Les moyens : des conditions techniques et institutionnelles concrètes	12
2	Le catalogage d'un manuscrit sanskrit comme processus d'investigation du document	21
21	Ce que l'on peut observer des aspects matériels d'un manuscrit sanskrit	21
22	L'identification d'un manuscrit sanskrit	32
221	Comment on cherche dans un manuscrit sanskrit les éléments fondamentaux de son identification intellectuelle	32
222	Comment on cherche dans un manuscrit sanskrit les éléments renseignant sur son adresse bibliographique	41
3	Le catalogage comme résultat : la constitution d'une notice dans un catalogue informatisé	42
31	<i>Données inscrites dans la notice selon le format InterMarc intégré analysées d'après leur contenu</i>	42
311	Catalogage des données relatives au manuscrit comme texte matériel unique	42
3111	Les données relatives à la dimension matérielle du document	42
3112	Les données relatives à l'adresse bibliographique	52
312	Catalogage des données relatives à la dimension intellectuelle du document	54
3121	L'accès titre et les mentions de responsabilité	54
3122	Données intellectuelles de la notice apportées par le catalogueur	72
313	Architecture des notices complexes	79

		2
32	<i>Récapitulation de la nature des données fournies par une notice</i>	100
321	Les diverses formes d'origine des données et le travail de constitution de la notice	100
322	Les données indexées : quelle recherche informatisée est ainsi permise?	104
4	Conclusion	107
5	Bibliographie	109
6	Annexes	111

0 INTRODUCTION

Pour un nombre important de bibliothèques, l'informatisation des catalogues et la pratique informatisée du catalogage font désormais partie du quotidien. Il y a cependant encore des fonds pour lesquels une première informatisation est à l'ordre du jour. C'est le cas, au sein de la BNF, pour la division orientale du département des manuscrits. Pour les manuscrits orientaux, le caractère tardif de cette pratique tient à la double spécificité des fonds conservés.

En tant que manuscrits, ils n'étaient susceptibles d'être catalogués de manière informatisée qu'à condition qu'un format de saisie adéquat soit défini ; c'est à dire un format qui permette d'élaborer des notices de même niveau que celles des catalogues imprimés. Il fallait donc, pour répondre à ces besoins spécifiques, soit un format qui leur corresponde en propre, soit une adaptation du format destiné au catalogage de l'imprimé. L'élaboration actuelle à la BNF du format InterMarc intégré répond à ce premier ordre d'exigences.

Le second ordre d'exigences tient quant à lui à la nature orientale des documents considérés. Pour pouvoir en établir un catalogue informatisé il faut pouvoir saisir, traiter, et afficher des caractères appropriés aux modes de notation des langues dans lesquelles sont rédigées les œuvres manuscrites. Comme on le verra plus en détail, ces exigences ne sont pas actuellement totalement satisfaites, en revanche, la mise en place du SI, sur lequel les catalogues des départements spécialisés seront consultables, comporte entre autres apports celui de pouvoir utiliser soit l'alphabet latin étendu pour constituer des notices en translittération, soit des jeux de caractères originaux, et ceci pour les trois usages indiqués plus haut.

Ce cadre fixé, le démarrage de l'informatisation des catalogues se fait aux manuscrits orientaux par l'informatisation du catalogue des mss¹ arabes, on verra dans quelles conditions.

¹ Cette abréviation pour « manuscrit(s) » apparaîtra souvent dans ce mémoire.

C'est dans ce contexte que Madame Monique Cohen a bien voulu me proposer un stage dans la division orientale, qu'elle dirige, afin que j'y travaille à l'étude des modalités selon lesquelles l'informatisation du catalogue des mss sanskrits pourrait se faire.

Ce mémoire, de manière très pratique, voudrait rendre compte des processus qui interagissent dans la mise en œuvre d'une informatisation de cette nature. Comme dans toute situation concrète la réflexion part d'un existant qui comporte de multiples aspects. Le premier d'entre eux, est, bien entendu, l'objet même du catalogage : un fonds composé de documents spécifiques. Lié au plus près à cet objet, et faisant que l'entreprise de mise en place d'un catalogue informatisé ne se fait pas *ex nihilo*, il y a des catalogues imprimés de ce fonds – de niveaux disparates on le verra. Les notices qui les constituent fournissent tout à la fois un modèle pour l'informatisation et une matière que les exigences propres à cette informatisation doit amener à retravailler. Un autre aspect de l'existant réside dans les conditions institutionnelles et techniques dans lesquelles la pratique actuelle et à venir doit s'inscrire. Dans l'ordre technique deux dimensions seront à considérer : les conditions actuelles du travail de catalogage qui sont provisoires du fait de la mise en place progressive du SI ; d'autre part le format utilisé pour le catalogage des mss qui n'est pas dans un état définitif et que les départements sont au contraire appelés à faire évoluer compte tenu de l'analyse qu'ils font de leurs besoins. C'est pourquoi ce mémoire, au fil de l'analyse suggère quelques enrichissements.

Comme il s'interroge sur les conditions de réalisation d'un catalogue, ce mémoire s'attache à rendre compte du catalogage sous deux aspects : comme processus d'investigation des documents spécifiques que sont les mss sanskrits d'une part ; et, d'autre part, comme résultat de la première analyse aboutissant à la constitution d'une notice dans le cadre d'un format et destinée à une consultation informatisée.

Compte tenu de l'état d'avancement de l'informatisation des catalogues des fonds de mss de la division orientale, ce travail demeure largement aveugle à une dimension pourtant fondamentale pour une réflexion sur la réalisation d'un tel projet : la consultation de ce catalogue par les lecteurs. Des considérations de cet ordre ne sont pas totalement absentes de ce mémoire. Elles demeurent cependant sporadiques et ne sauraient en constituer un volet à elles seules. Le peu qui a pu être pris en considération

sans recourir à des projections trop hypothétiques concerne le format d'affichage des notices et les possibilités de recherche ménagées par les indexations mises en place.

L'ensemble des considérations qui vont suivre apparaîtra sans doute très terre à terre, mais un sujet technique se prête mal à la théorisation abstraite, et l'honnêteté demande d'aborder les choses dans le détail qui est précisément le niveau auquel se fait le travail de catalogage.

1 DONNEES INITIALES

11 La matière : un fonds, un catalogue

Le Fonds

Les documents qui vont être considérés forment un fonds parmi ceux qui constituent les collections de manuscrits de la division orientale du Département des manuscrits de la BNF. Ces documents ont donc une double spécificité : ils sont, matériellement, manuscrits, et ils sont écrits en langue sanskrite. A titre de mss, ils sont des exemplaires uniques d'œuvres le plus souvent représentées dans d'autres exemplaires manuscrits et parfois aussi imprimés. Dans la mesure où une partie de ce mémoire y est consacrée, je n'insiste pas ici sur la spécificité de la constitution matérielle de ces textes – j'entends par texte l'inscription concrète d'une œuvre sur un support, pour faire ainsi la distinction avec l'œuvre considérée dans sa seule identité intellectuelle indépendamment des supports où, précisément, elle peut être inscrite. Ces mss sont des copies d'œuvres le plus souvent beaucoup plus anciennes que ne le sont les exemplaires considérés, et ces derniers ne sont bien entendu pas autographes.

S'agissant de la langue sanskrite, on sait qu'il s'agit, non d'une langue vernaculaire, mais d'une langue savante, qui a servi à l'élaboration des grands textes fondateurs et des œuvres classiques de la culture indienne. J'y insiste d'entrée avant d'y revenir plus précisément, cette langue peut s'écrire – et de fait s'écrit - au moyen d'alphabets divers sans qu'aucun ne détermine ni n'altère sa capacité à faire sens. Ces alphabets peuvent aussi bien être des alphabets du nord de l'Inde, aux signes constitués de tracés droits, que des alphabets du sud, fondamentalement dominés par des tracés courbes ; ceci alors que le sous-continent indien est linguistiquement divisé en deux groupes principaux, indo-aryen, dont relève le sanskrit, et dravidien qui, grossièrement, se répartissent géographiquement au nord et au sud.

Le fonds sanskrit de l'actuelle BNF s'est constitué à partir du XVIII^e siècle, surtout de sa deuxième moitié, et jusqu'au XIX^e siècle², les documents sont approximativement contemporains de leur période d'acquisition, puisqu'il s'agit pour une part importante d'entre eux de copies de textes fondamentaux qui ont été exécutées sur la demande d'intermédiaires mandatés à leur collecte. Le fonds compte cependant quelques pièces du XVI^e siècle. Il comporte actuellement 1874 documents.

On peut noter que ce fonds, comme sa désignation l'indique est regroupé selon un critère linguistique par lequel il se distingue d'autres fonds pareillement issus du sous-continent : les documents qu'il réunit sont écrits en langue sanskrite, ou au moins la langue sanskrite y est elle représentée – ceci pour les quelques documents bilingues indiens ou franco-sanskrit qu'il comporte.

Intellectuellement ce fonds est assez diversifié pour s'étendre aux domaines majeurs de la culture indienne classique en langue sanskrite. Cette diversité centrée sur les grands classiques s'explique par l'histoire du fonds qui a précisément été constitué pour permettre aux érudits du XVIII^e siècle d'accéder à la connaissance de la civilisation indienne par l'intermédiaire de celle de ses textes classiques. Il s'agit là du domaine de la littérature védique – Veda et Upanisad – de la grammaire sanskrite et de la lexicologie traditionnelle en cette langue, de la littérature épique – Mahâbhârata et Râmâyana – de certains grands purâna tel le Bhagavatapurâna, de la littérature profane aussi : grands recueils traditionnels de contes et littérature savante – kâvya, drame, ainsi qu'à un moindre degré de textes de poétique. Dans le registre des textes culturellement fondateurs on trouve également dans ce fonds des dharma et arthasâstra : normes comportementales et règles de science politique³. Les grandes branches de la philosophie semblent y être très inégalement représentées, et j'y ai surtout remarqué des textes de logique (nyâya). Le fonds compte aussi force textes religieux et rituels moins

² L'introduction du *Catalogue du fonds sanskrit*, fascicule I, de J. Filliozat, dresse un historique des moments importants de la constitution du fonds selon les époques, les personnes qui y ont pourvu et la nature, chaque fois spécifique, des documents versés.

³ Sur cet ensemble de textes de référence, B. Pauly porte, en 1965, un regard sévère : « Quand à la valeur de ces manuscrits, elle est fort inégale : à côté de pièces rares par leur beauté ou leur intérêt (Mahâbhârata sur écorce, rouleaux enluminés du Bhagavatapurâna, certains textes d'écoles philosophiques) ou émouvantes (papiers d'orientalistes), beaucoup de manuscrits dont l'acquisition s'était avérée indispensable à l'époque où l'indianisme commençait à peine, n'ont plus guère d'intérêt de nos jours, d'autant plus qu'il s'agit de copies assez récentes. » *Fragments sanskrits de Haute Asie (mission Pelliot)* » J.A. 1965, pp. 82- 121.

connus, ainsi que des écrits bouddhiques en sanskrit – parfois fondamentaux tels le Mahavastu et le Lalitavistara – et quelques textes jaina, dont des bilingues sanskrit-prakrit. Il faut souligner la présence de nombreux textes scientifiques où dominent les textes médicaux, astronomiques et astrologiques. D'autres documents, rassemblés tôt lors de la constitution du fonds représentent un intérêt pour l'histoire de l'indianisme : les grammaires, syllabaires et lexiques qui ont été constitués en Inde par des occidentaux, souvent des ecclésiastiques. Du point de vue intellectuel ce fonds ne comporte pas de versions de référence fondamentales des grands textes sanskrits ni de documents très anciens. Il est cependant riche en textes moins connus dont il peut y avoir encore à apprendre.

Il se trouve aussi à la BNF des documents en sanskrit qui ne sont pas versés dans ce fonds, il s'agit des « Pelliot sanskrit »⁴. Ces documents, rares et uniques, ont été déposés à la B.N. par Paul Pelliot au terme d'une expédition menée au Turkestan chinois en 1906-1909. Parmi les documents issus de cette mission, ceux en langue sanskrite ne sont pas les plus importants, qui sont les textes en tibétain et en chinois. B. Pauly indiquait en 1965 que « les quatre milliers de petits morceaux » du fonds sanskrit ne fourniraient à terme que 1000 à 1500 documents susceptibles de faire l'objet d'une notice. La plupart de ces documents sont sur papier leur taille variant de plusieurs dizaines de centimètres à quelques centimètres carrés⁵. Il est clair que tous ne sont pas immédiatement identifiables quant à leur contenu. Il n'en demeure pas moins que la nature intellectuelle de ce fonds est parfaitement circonscrite, il s'agit de textes bouddhiques⁶.

⁴ Bernard Pauly qui en avait commencé le catalogue, resté à l'état manuscrit, et précieusement conservé, donne une description de ce fonds dans l'article cité ci-avant « Fragments sanskrits de Haute Asie » ; description sur laquelle se fondent ces quelques remarques. Le présent mémoire, comme le stage d'étude dont il est le fruit, ne prend pas en compte les documents du fonds Pelliot sanskrit, que leur spécificité constitue comme un sujet d'étude séparé, d'une technicité dans l'érudition bien au-delà de mes connaissances.

⁵ La nature des alphabets utilisés à la rédaction de ces documents est indiquée dans la partie de ce mémoire consacrée à la saisie dans le format InterMarc intégré des données relatives à la dimension matérielle des mss sanskrits.

⁶ B. Pauly donne la liste des textes représentés dans ce fonds selon l'ordre qu'il a adopté pour en établir le catalogue. Les intitulés de cette liste sont : Vinaya des Sarvâstivâdin, Prâtimoksaśûtra des Sarvâstivâdin, Udânavaṅga de Dharmatrâta, Sûtra, Abhidharma des Sravâstivâdin, Littérature hymnique, Textes techniques non religieux (médicaux et grammaticaux), Bilingues sanskrit-koutchéen.

Le catalogue

Pour en revenir au fonds des mss sanskrits à proprement parler, on peut dire qu'il n'est pas actuellement entièrement catalogué. Sur les 1874 documents qu'il comporte, 452 font l'objet d'une notice véritable. Ces 452 notices sont réparties en deux volumes d'un *Catalogue du fonds sanscrit*⁷, établi par Jean Filliozat. Les notices de ce catalogue comportent une collation, une description codicologique minimale, des informations sur l'adresse bibliographique issues de l'étude du mss, des informations sur l'histoire du document, quand il y a lieu des informations bibliographiques. Ces notices font toutes citation, en translittération, des début de texte et incipit ; explicit, colophon, ou fin de texte selon qu'il y a lieu. Le catalogue ne comporte pas d'index des matières et son classement suit l'ordre de cotation du fonds. Il comporte en revanche un index des titres et des auteurs, lui aussi en translittération, classé selon l'ordre alphabétique latin. Il décrit donc des documents matériels identifiés dans leur unité et unicité par une cote. Dans ces documents matériels sont ensuite mises en évidence les entités intellectuelles qui s'y trouvent inscrites ou réunies. L'identité intellectuelle des œuvres est préservée dans la mesure où, dans les documents comportant plusieurs titres, chaque œuvre, sous l'accès titre qui lui correspond et qui fait l'objet d'une sorte de « sous-cote » propre au seul catalogue, voit l'ensemble des informations et citations qui lui correspondent regroupées. Quand les documents intellectuellement composites sont matériellement hétérogènes, une description codicologique⁸ spécifique est inscrite, tout comme les autres informations sous l'accès titre concerné. Dans le cas d'œuvres matériellement homogènes, les renseignements codicologiques communs sont donnés à la fin de la notice pour l'ensemble des œuvres et textes considérés. Ce catalogue a constitué pour mon travail une référence qu'il se soit agit d'étudier les documents en prenant appui sur les informations fournies par les notices, ou d'étudier l'établissement des notices. Pour

⁷ Fascicule I, nos 1 à 165. Paris. A. Maisonneuve, 1941 ; Fascicule II : nos 166 à 452. Paris, Bibliothèque Nationale, 1970.

⁸ Les supports ne font pas l'objet d'une étude très poussée. On ne trouve dans ce catalogue aucune indication sur les vergeures, pontuseaux, filigranes, et les informations sur la nature des papiers – quand ce support est celui utilisé – sont sommaires.

ce dernier point, le catalogue imprimé Filliozat constitue une base de départ que la rigueur propre au catalogage dans un format destiné à la constitution d'un catalogue informatisé amène parfois à devoir réformer ou rendre plus systématique dans ses modes d'analyse des documents.

Pour le « reste » des documents, on a, en guise de catalogue, ce que l'on peut plus proprement désigner comme une liste des titres, en l'espèce d'un *Catalogue sommaire des manuscrits sanscrits et pâlis*⁹, rédigé par A. Cabaton. Alors que le catalogue Filliozat permet une identification précise du document, le catalogue Cabaton ne fait qu'en signaler la présence dans le fonds. Ce catalogue recense les documents cotés 1 à 1045, puis 1046 à 1102 pour la collection Eugène Burnouf¹⁰. Les notices du catalogue Filliozat reprennent donc les 452 notices du catalogue Cabaton pour les corriger et les enrichir dans une proportion qui permet de mesurer l'ampleur du travail de catalogage restant à faire pour que la totalité du fonds soit véritablement recensée dans un catalogue de niveau scientifique. Ce catalogue Cabaton, outre ses versions imprimées, est corrigé et complété dans une version unique, annotée jusqu'à la cote 1141, puis exclusivement manuscrite de la cote 1142 à 1874. Pour les documents correspondant aux cotes 1830 à 1872, seule la cote est portée sur le catalogue. Ce catalogue est disponible dans la salle de lecture du DMO. Le niveau des notices du catalogue Cabaton est succinct. On y trouve mention des titres, des auteurs quand il y a lieu, du nombre de folio du document et de l'alphabet dans lequel il est rédigé. Comme je l'ai dit, le catalogue Filliozat permet de constater, notamment pour les documents composites, le caractère lacunaire et parfois erroné des informations contenues dans les « notices » du catalogue Cabaton.

12 Une volonté de faire

La mise en place progressive du Système d'information et le travail sur le format InterMarc intégré destiné à être utilisé par l'ensemble des départements de la BNF pour

⁹ Paris, E. Leroux. 1907-1908.

¹⁰ On trouve parmi les documents de cette collection des imprimés anciens, des imprimés annotés qui sont inclus dans le fonds des mss sanskrits.

la constitution de leurs catalogues, sollicite la participation de l'ensemble des départements spécialisés. Les documents qui constituent leurs collections ne pourront être disponibles sur un catalogue informatisé qui sache satisfaire les exigences scientifiques présidant à leur pratique du catalogage que s'ils ont consacré temps et personnel à une collaboration avec la Division du Développement Scientifique et des Réseaux chargée de la définition du contenu des différentes zones du format InterMarc intégré et de la normalisation de son usage. Au sein du département des manuscrits, la division orientale manifeste un intérêt et un souci d'avancées concrètes qui la distingue.

Un seul des catalogues de mss de ce département est actuellement en voie d'informatisation : le catalogue des mss arabes. Il faut savoir que les documents de ce fonds sont les plus consultés. Le travail fait pour ce fonds joue un rôle pilote et prototypique au sein de la division orientale. Il est soutenu et encouragé par la responsable de la division qui considère qu'il est possible de conduire ce projet sans en rabattre sur l'exigence scientifique du catalogage de mss. C'est bien en ce sens que se fait le travail sur le format. L'informatisation des catalogues des mss orientaux – du catalogue des mss arabes dans un premier temps – n'est pas vécu ni compris comme un mal nécessaire mais comme un moyen de mise en valeur des collections dont il ne faut pas laisser échapper l'opportunité. Comme on le verra, l'informatisation liée à la mise en place du SI et à la constitution d'un nouveau format est fonction d'un calendrier. Cette manière de voir procède d'une appréciation, prudente par son souci de juste mesure, de la spécificité des documents. Parce que ce sont des œuvres qui sont inscrites dans les textes manuscrits, il doit être moyen de les analyser selon les catégories d'appréhension auxquelles on recourt pour le catalogage des œuvres écrites occidentales. Il s'agit là non pas de niveler, mais de moduler un usage, ce que par ailleurs le format InterMarc intégré a pour vocation de permettre. En revanche, il convient aussi de marquer où se situent les spécificités des documents qui demandent une adaptation du format, quitte à ce qu'elle ne soit utilisable que par la division orientale, voire par le catalogue d'un seul fonds. Dans cet ordre d'idées on peut citer l'obtention d'index spécifiques aux mss arabes dont le plus caractéristique est celui des « certificats de Waqf ». Dans la même perspective, et plus fondamentalement encore, il faut souligner le souci d'obtenir la possibilité de cataloguer en caractères originaux pour

les fonds où sont représentées des langues pour lesquelles toute translittération n'est qu'une approximation et relève de l'interprétation, ce qui condamne d'emblée la volonté d'éditer un catalogue d'un niveau scientifique à même d'en faire un instrument de travail de première approche pour les chercheurs.

C'est dans ce cadre que je me suis efforcée de situer cette étude des conditions et des modalités de l'informatisation du catalogue des mss sanskrits. Cette informatisation, on l'aura compris, possède en outre la singularité, par rapport à d'autres fonds mieux pourvus en matière de catalogues imprimés, d'être pour une part importante des documents l'occasion d'un premier catalogage. La perspective ainsi énoncée a quelque chose d'exaltant. Les conditions initiales de travail qui sont ainsi offertes à cette étude en sont rendues, en réalité, plus ardues que s'il ne s'agissait « que » d'informatiser un catalogue imprimé déjà solide. Notamment, il n'a pas été aisé de prendre en trois mois une connaissance du fonds suffisamment précise pour avoir sur les conditions de l'élaboration de son catalogue informatisé une opinion aussi parfaitement fondée qu'il le faudrait.

En effet, en tant que mss, les documents du fonds sanskrit sont longs et parfois difficile à appréhender. A cette difficulté inhérente à tout texte manuscrit si on le compare à un imprimé, les mss en langue sanskrite ajoutent cette difficulté qu'ils sont rédigés dans des alphabets multiples. Or l'apprentissage de la langue tel qu'il se fait dans les universités ne requiert d'apprendre à lire que celui de ces alphabets qui est utilisé de façon quasi exclusive pour l'impression du sanskrit en Inde¹¹. Je ne suis donc pas en mesure, n'ayant jamais lu que des textes – y compris des mss – rédigés en alphabet devanâgarî de lire l'ensemble des documents du fonds, même si j'en connais la langue.

13 Les moyens : des conditions institutionnelles et techniques concrètes :

¹¹ On trouve en effet beaucoup de publications occidentales de textes sanscrits en translittération.

La mise en place du catalogue informatisé des manuscrits orientaux de la BNF.

Ce mémoire, qui se situe dans le cadre d'un projet bibliothéconomique concret, celui du projet, en cours d'élaboration, de constitution d'un catalogue informatisé des manuscrits orientaux de la BNF, doit répondre à deux finalités : celle d'analyser les enjeux, les conditions de possibilité et de réalisation effectives de ce catalogue, ainsi que celle de fournir une contribution technique à cette entreprise, limitée au catalogage du fonds sanskrit. Dans cette perspective il n'y a rien d'anecdotique à rendre compte des conditions institutionnelles et techniques dans lesquelles se situe le travail en cours sur le catalogue informatique des mss orientaux. On y verra en effet un exemple de la nécessité où se trouvent désormais les bibliothèques de gérer, comme paramètres de leurs projets et de leurs réflexions bibliothéconomiques des contraintes d'ordre technique (et budgétaire) afférentes à l'usage professionnel de l'informatique. Dans le cas présent, ces contraintes sont de deux ordres. Elles sont d'abord strictement techniques au sens où les capacités du système utilisé contraignent à définir des objectifs bibliothéconomiques dans un ordre de possibilité d'emblée limité (par exemple, on y reviendra, on n'a droit à un nombre d'index donné). Ces contraintes s'analysent aussi, pour une part, en termes de choix stratégiques d'utilisation des moyens à un moment de développement d'un système appelé à se transformer, et ceci par étapes et selon des priorités qui échappent au pouvoir - quand ce n'est pas à la connaissance - des personnels et des services qui développent concrètement les projets.

1/ Le catalogue informatisé des manuscrits orientaux et la base Opaline.

Aperçu général sur l'utilisation de la base

La Base de données Opaline est utilisée par les départements de la division des collections spécialisées pour le catalogage de leurs documents. Cette base est pour l'instant composée de sous-bases indépendantes. Cette structure tient à l'histoire de la base et de l'informatisation des divers catalogues des collections spécialisées. Chaque département a développé de façon indépendante, à des périodes diverses,

l'informatisation de son catalogue. Pour l'instant on trouve une sous-base indépendante par département et type de document. Les fichiers bibliographiques les index et les fichiers d'autorités sont propres à chaque sous-base. D'une sous-base à l'autre, la structure des fichiers et les fonctions sont identiques¹². Il est possible d'établir des liens entre les sous-bases au niveau des index et des fichiers d'autorité. Pour ce faire, on recopie dans la sous-base importatrice le ou les index cités par la notice d'autorité de la base source. La notice d'autorité n'est pas transférée et ne peut être modifiée par celui qui l'importe. Le système garde en mémoire la lettre qui identifie la base détentrice de l'autorité. Par ce biais, les lecteurs qui consultent « la » base Opaline et les catalogueurs peuvent faire des recherches sur plus d'une sous-base. Néanmoins, dans l'état actuel, fragmenté, d'Opaline il n'y a pas de recherche multicritère possible sur l'ensemble des bases. Il n'est possible de naviguer entre divers fichiers des sous-bases que si des liens ont été créés entre eux.

Les rapports qui existent actuellement entre les bases Opale et Opaline se réduisent à la possibilité d'importer, en les recopiant, des notices d'autorité, à l'exception de celles où figurent des caractères comportant des signes diacritiques. Il n'y a donc pas de liens directs entre les deux bases.

Cet état est appelé à évoluer. Opaline, comme du reste Opale, est destinée à disparaître comme telle par son intégration dans le SI. Avant cela, l'ensemble des sous-bases d'Opaline seront fondues en une seule base, ce qui signifie que les index et les fichiers d'autorité qui peuvent l'être seront communs à plusieurs types de documents et à plusieurs départements. Cette base ne pourra comporter plus de 99 index pour l'ensemble des catalogues des collections spécialisées. En outre, il est encore incertain si ces index pourront tous être intégralement repris dans le SI. Il faut souligner combien une incertitude comme celle-ci grève le travail actuellement accompli au DMO à

¹² Depuis que le DMO a commencé le catalogage informatisé de ses dans Opale il utilise pour ce faire le format InterMarc intégré qui sera aussi celui du SI. Au 17/04/96 un « Compte rendu de la réunion des correspondants de normalisation de BN_Opaline du 22 mars 1996 » émanant de la DDSR, SCB, Bureau de la normalisation, souligne que toutes les sous-bases d'Opaline n'utilisent pas le même format. Les plus anciennes : Cartes et Plans, Estampes, Musique, travaillent dans une format InterMarc bibliographique et d'autorité qui correspond à la structure de l'InterMarc existant. Les départements dont le catalogage s'est informatisé plus récemment : Monnaies et Médailles, Arts du spectacle, Manuscrits utilisent le format InterMac intégré. La catalogage des données locales varie aussi d'une sous-base à l'autre. Pour ce qui concerne le DMO les données locales doivent être cataloguées dans une notice autonome, ce qui correspond à la structure du SI.

l'adaptation du format qui fonctionnera dans le SI aux besoins spécifiques au catalogage des mss orientaux. La question des index est cruciale puisqu'elle détermine les possibilités de recherche qui seront offertes aux lecteurs et commande la réflexion sur le choix de l'inscription des informations portées par la notice bibliographique dans différentes zones et sous-zones de cette notice ; ainsi que sur la création de zones indexées fautes desquelles des critères de recherche importants du fait de leur spécificité ne pourraient être mis en œuvre. Pour l'heure, le travail s'effectue selon l'hypothèse des 99 index autorisés, intégralement récupérables dans le SI. Demeure le risque que cette récupération ne soit pas effectivement effectuée¹³.

2/ Les conditions actuelles du catalogage informatisé des manuscrits orientaux

Après une première tentative, avortée, en 1988, qui concernait la mise au point d'un format InterMarc pour le catalogage des seuls mss à décors, le projet de catalogage informatisé des mss, dont les orientaux, a véritablement commencé en 1993, année où la DDSR, SCB a donné un premier état du format destiné au catalogage des mss. Le travail d'adaptation du format s'est fait au cours de réunions entre des personnes du SCB et les personnes chargées de réfléchir à l'informatisation des catalogues au sein des collections spécialisées afin de faire évoluer le format d'un modèle initial, qui était celui destiné au catalogage du seul imprimé, à un format unique à même de permettre le catalogage des documents spécifiques conservés dans les collections des départements spécialisés. Les personnels des départements spécialisés n'ont jamais eu à s'interroger directement en termes de zones à définir et organiser au sein du format. Lors des réunions, les responsables – du fonds de mss arabes pour ce qui concerne le DMO – expliquaient de quels éléments ils souhaitaient rendre compte dans le catalogage et c'est le SCB qui effectuait le travail sur le format à partir de ces indications, lesquelles étaient ensuite testées par les responsables des fonds spécialisés. De cette manière des états successifs du format ont été élaborés. Ce travail a duré de 1993 à mars 1995. Lors de la dernière

¹³ C'est dire qu'implicitement on considère que ce sont les exigences bibliothéconomiques qui doivent susciter une adaptation des possibilité technique de gestion des données inscrites dans le format de

réunion de travail sur le format qui s'est tenue à cette date il a été dit que le travail n'était pas terminé en ce qui concernait les mss et qu'il restait encore des éléments à définir. Il n'y a cependant plus eu de réunion sur la question avant le début de cette année 1997, où le DMO a repris le travail entre temps suspendu.

Les points qui dans ce cadre font actuellement l'objet d'une réflexion sont : l'établissement d'une table des codes des entités territoriales historiques commune aux différents départements spécialisés, dont le DMO, qui devront y recourir. Les entités territoriales en question sont des entités qui ont eu une existence par le passé, jusqu'à 1815 pour l'Orient. Ces codes sont destinés à renseigner une zone 040 « aire géographique ancienne » dans laquelle cinq sous-zones sont actuellement prévues : \$s pour l'antiquité, \$m pour l'occident jusqu'en 1453, \$n pour l'Occident jusqu'en 1815, \$d pour les pays anciens de 1815 à 1975 (pour cette sous-zone on utilise une norme AFNOR expérimentale), \$o pour l'Orient jusqu'en 1815. Le département des Monnaies et Médailles a déjà défini une table pour renseigner le \$s, le département des mss orientaux en a aussi défini une pour renseigner le \$o. On peut remarquer que cette table censée valoir pour l'Orient jusqu'en 1815 a des chances de devoir être utilisée pour quelques mss du fonds sanskrit rentrés à la B.N. un peu plus tard dans le XIX siècle.

Un autre point toujours débattu est celui de la constitution des index, c'est à dire de la sélection des données qui doivent être indexées ; débat qui s'accompagne d'une réflexion sur la possibilité de rendre certains index communs à plusieurs départements. Par ailleurs, rien n'est encore définitivement arrêté quant à l'ensemble des éléments qui doivent trouver place dans la notice de données locales.

Des listes de langues et d'écritures sont actuellement élaborées par le DMO et le département des Monnaies et Médailles. Enfin une première réunion a eu lieu en octobre dans la perspective de la création, commune à la DIA et à certains départements des collections spécialisées, des autorités dans le SI. Étaient concernés le SLOA et le DMO.

3/ La pratique effective du catalogage informatisé des manuscrits orientaux dans la perspective de la mise en place du Système d' Information (SI).

Pour l'instant, au DMO, seul le fonds arabe manuscrit fait l'objet d'un catalogage informatisé ; et c'est à partir de ce travail sur une collection que la réflexion sur l'adaptation du format au catalogage des documents du fonds se fait. En matière de personnel, une personne a pour tâche principale ce catalogage informatisé – dans sa double dimension de pratique effective et de travail sur le format – et une autre personne participe à ce travail en plus de ses autres attributions. Les besoins propres au catalogage des mss arabes, dont on verra qu'ils ne sont pas exactement les mêmes que ceux propres au catalogage des mss sanskrits, font dépendre les conditions d'effectuation de ce catalogage, voire sa possibilité même à court terme, d'un ensemble de paramètres tous liés à une situation de fait : la perspective de mise en place des différentes étapes du SI dans lequel les sous-bases d'Opaline vont s'intégrer et donc disparaître en tant que telles.

Le premier des paramètres dont la prise en compte pèse sur le travail de catalogage informatisé des mss est l'utilisation d'un format : il s'agit en l'occurrence de l'Intermarc intégré ; format utilisé par certaines sous-bases d'Opaline, dont celle des mss, mais qui en revanche n'est pas utilisé dans B.N. Opale, qui gère toujours le format Unimarc. Le DMO se trouve dans la situation de devoir commencer le catalogue informatisé de ses mss – arabes en l'occurrence – en utilisant un format de catalogage en cours d'élaboration. Cela signifie qu'il n'y pas de garantie que l'usage actuel du format sur lequel tablent les personnes chargées du catalogage des mss orientaux sera intégralement maintenu pour l'élaboration des notices lorsque la quatrième phase d'installation du SI aura eu lieu ; phase qui pour l'heure est calendée, mais n'est pas budgétée.

Un second paramètre, dont l'appréhension diffère pour les mss arabes et sanskrits est la possibilité d'utiliser pour le catalogage de toutes les zones comportant des données en langue originale une police de caractères qui permette de transcrire sans équivoque la langue concernée, qui puisse faire l'objet de traitement machine au même

titre que l'alphabet latin, qui soit codée selon le modèle unicode, et, dont l'usage en saisie soit d'une ergonomie raisonnable¹⁴.

Un troisième paramètre consiste en la gestion du travail à moyen terme durant une période de transition de l'utilisation d'un système (Opaline) à un autre (le SI). Cette gestion du moyen terme comporte deux aspects : d'une part la mise en place de moyens techniques de travail concrets provisoires dont l'installation effective échappe au pouvoir des départements qui ont intérêt à les utiliser, pour ce qui nous concerne ici, le DMO ; d'autre part la nécessité de faire des choix stratégiques en matière d'organisation et d'avancement du travail de confection des notices de mss dans ce moyen terme.

Une brève indication de ce que seront les étapes successives de mise en place du SI¹⁵ permettra de mieux comprendre quel type de contraintes pèse sur le travail actuel effectif de catalogage des mss au DMO.

-V1 : Mai 98 : Mise en commun, au niveau de l'accès public de B.N. Opale, Sycomore, Opaline pour ce qui concerne le son et des CDROM de la conversion rétrospective. Notons qu'entre V1 et V2 les imprimés seront toujours catalogués dans Opale, et que cela ne se fera donc pas en InterMarc intégré.

V2 : Novembre 98 : Mise en place du module de catalogage commun en InterMarc intégré. A cette étape il sera possible de disposer de caractères, codés en unicode, pourvus de signes diacritiques de l'alphabet latin étendu. Notons qu'actuellement Opale offre la possibilité depuis novembre 1997 d'utiliser des caractères latins pourvus de signes diacritiques, mais pour le catalogage en format Unimarc, d'où l'impossibilité, pour des raisons de format, de cataloguer les mss dès à présent dans Opale, même pour les fonds qui ne requerraient pas un catalogage en caractères originaux non-latins.

V3 : mi-1999 : Mise en service de tous les alphabets non-latins, en unicode, qui ont été demandés.

¹⁴ Cette dernière condition ne fait bien entendu pas partie des critères de sélection des personnes qui conçoivent le SI, même si les personnes qui utilisent actuellement les outils mis à leur disposition ont fort à leur reprocher de ce point de vue.

¹⁵ Ces indications m'ont été fournies par P.- Y. Duchemin, que je remercie d'avoir bien voulu me recevoir et me les exposer.

V4 : 1999 : Démarrage de l'étude de cette dernière étape/version. Ses développements se poursuivront jusqu'en 2000, et son lancement interviendra en 2001. Répétons que cette V4 est calendée mais qu'elle n'est pas budgétée. Soulignons que c'est compte tenu des performances techniques prévues de cette version que se fait actuellement le travail sur la définition du format de catalogage informatisé des mss orientaux. C'est à cette étape que seront traitées les données locales, les 99 index d'Opaline, toutes les zones du format propres aux départements spécialisés, donc pour ce qui concerne le DMO toutes les zones remplies en caractères originaux. Jusqu'à cette étape, ces données ne sont susceptibles d'aucun traitement machine. Elles peuvent être inscrites, au sens où leur saisie ne suscite pas de rejet ou de blocage, mais elles ne sont pas gérées en tant que données par le système.

L'état actuel du travail et des réflexions sur le fonctionnement du SI laisse penser qu'il existera vraisemblablement dans cette version deux fichiers bibliographiques constitués à partir de deux modules distincts de catalogage : l'un pour l'imprimé, l'autre pour les « non-livres ». Leurs index seront commun et leur séparation, transparente à l'interrogation.

Parmi les trois ordres de paramètres que doit prendre en compte le catalogage informatisé des mss, l'utilisation d'un état du format qui n'est pas garanti, mais en dehors duquel aucun travail ne pourrait être représenté à la fois un pari sur l'avenir et un moyen de pression face aux responsables de l'élaboration du format et à ceux de sa mise en œuvre dans le SI. Ceci d'autant plus que le travail d'adaptation n'est pas considéré comme achevé et qu'il n'y a d'autre moyen d'en tester l'adaptation aux besoins que de constituer des notices dans les cadres successivement définis. Il demeure que ces tests restent d'une portée limitée puisque aucun tri ne peut être mis à l'essai sur les zones en langue originale où la saisie doit se faire en alphabet non latin.

Le second ordre de paramètres, qui tient au caractère oriental des documents considérés, est celui de l'usage d'une police de caractères adaptée à la langue des documents. Le catalogage des mss arabes requiert l'usage de caractères originaux pour éviter les écueils de la translittération de la langue arabe. Concrètement, le département

dispose pour l'heure d'un jeu de polices de caractères non-latins « unitype »¹⁶, dont l'absence d'ergonomie est manifeste et dont les performances graphiques ne sont pas encore satisfaisantes tant du point de vue du graphisme de certaines lettres que de celui de la mise en page d'une écriture qui va de la droite vers la gauche. Actuellement, lorsqu'une notice de catalogage de mss arabe est créée toutes les zones censées être saisies en langue originale sont remplies par la mention « unitype ». La saisie en langue et caractères originaux¹⁷ se fait grâce au sous-logiciel unitype dans un logiciel de traitement de texte.

En effet, et ce sera le troisième ordre de paramètres pesant sur le travail actuel de catalogage, il n'existe actuellement aucun lieu dédié au stockage de ces informations dans Opaline ou dans un système qui serait spécifiquement affecté à cet effet. Cela a pour conséquence que, si la saisie effective en caractères originaux des zones de la notice qui doivent l'être n'est destinée, comme c'est actuellement le cas, qu'à permettre au catalogueur de réaliser, dans l'attente, une notice complète, un autre moyen est à disposition, plus ergonomique, qui consiste à utiliser des macros créées sous le traitement de texte Word.

On comprend que le troisième ordre de paramètres que doit intégrer le catalogage informatisé des mss est la gestion stratégique et technique à la fois du « moyen terme » (ie plusieurs années de travail potentiel) avant la mise en place de la V4 du SI. Le responsable de la base Opaline propose de mettre en place une base Access où seraient stockées les données « unitype » des notices des mss orientaux. Ceci dans la perspective de la récupération de ces données dans le SI. Deux hypothèses pèsent sur cette solution. On n'est plus parfaitement sûr que le choix d'unitype pour fournir les polices de caractères non-latins soit le bon. La compatibilité unicode du logiciel ne serait pas assurée à 100 %. La mise en place de la « base Access » n'est pas non plus assurée, et elle n'apparaissait pas dans le dernier état des tâches à effectuer dans la base Opaline. La question se pose donc de savoir s'il vaut la peine de continuer à utiliser le logiciel unitype dans l'espoir d'inscrire les données ainsi produites dans une hypothétique base Access dont la faculté à être récupérée dans le SI demeure pour une part incertaine, ou s'il vaut mieux constituer pour mémoire, en les stockant sur le disque

¹⁶ Ils sont codés en unicode, condition contraignante pour qu'une police de caractères puisse être choisie.

dur d'un micro ordinateur, le catalogage des zones en langue et caractères originaux en vue de les réinscrire manuellement dans le SI, en temps voulu. Une troisième hypothèse serait d'arrêter pour l'instant le catalogage effectif, et de s'en tenir à un travail sur le format de catalogage.

Pour ce qui concerne le catalogage informatisé des mss sanskrits du DMO, le problème soulevé par les zones de la notice en langue original se pose un peu différemment dans la mesure où cette langue, contrairement au cas de l'arabe, ne requiert pas d'être écrite dans un alphabet indien supposément original, et peut sans aucun dommage s'écrire en alphabet latin étendu conformément à la convention internationale en vigueur parmi les indianistes et qui donne toute satisfaction au niveau des publications imprimées actuelles¹⁸. Cela signifie, dans la gestion du moyen terme, que le catalogage des mss sanskrits pourrait attendre la mise en place de la V2 du SI, soit novembre 1998, pour s'effectuer en InterMarc intégré avec des caractères pourvus de signes diacritiques de l'alphabet latin étendu.

2 LE CATALOGAGE D'UN MANUSCRIT SANSKRIT COMME PROCESSUS D'INVESTIGATION DU DOCUMENT

21 Ce que l'on peut observer des aspects matériels d'un manuscrit sanskrit

Supports et formats

Les deux principaux supports des mss sanskrits sont la feuille de palmier, qu'on appelle encore « ôle »¹⁹ et le papier. Plus rarement, on peut trouver des textes inscrits sur des feuillets en écorce. Le fonds sanskrit de la B.N. ne comporte pas de documents inscrits sur du métal (mais il y a des plaques de cuivre gravées dans le fonds indien) ou sur du tissu.

¹⁷ L'un et l'autre indissociablement pour l'arabe.

¹⁸ Cette question de la langue sanskrite dissociable des alphabets qui peuvent servir à sa notation est analysée en détail dans le chapitre consacré à l'analyse de la dimension matérielle des mss sanskrits en vue de leur catalogage dans le format InterMarc intégré.

¹⁹ ôle mot francisé du tamoul ôlei (feuille de palmier), d'après L' Inde classique II, p. 709.

On connaît deux essences de palmier dont les feuilles ont été utilisées comme support d'écriture : le palmier jagre, et le talipot. Les feuilles du premier sont plus petites, les mss dont elles fournissent le support n'excèdent ordinairement pas 50 à 60 cm en longueur pour 3 à 4 cm en largeur. Le talipot autorise des surfaces d'écriture allant jusqu'à 90 cm en longueur et 8 à 9 cm en largeur. On trouve toutefois nombre de mss sur feuilles de palmier d'une largeur inférieure à 50 cm, car il n'est pas rare que les feuilles utilisées soient taillées. De ce fait les mss sur feuilles ont des dimension assez variées en largeur, leur hauteur correspondant, en revanche, à celle de la feuille employée. Sur ces feuilles, le texte s'inscrit dans le sens du côté le plus long, leur largeur, le plus court formant la hauteur du support. Le nombre de feuilles qui compose un livre est extrêmement variable du fait de la souplesse du mode de leur reliure. Il peut aller d'une dizaine d'ôles, à des ensembles qui posés sur la tranche des ôles atteignent 50 cm.

Les manuscrits sur papier sont plus divers. Ils le sont d'abord du fait des papiers employés. Il peut s'agir de papiers occidentaux reconnaissables à leurs vergeures et pontuseaux réguliers et souvent à leurs filigranes. Il peut s'agir aussi de papiers indiens, eux-mêmes fort variés. Certains comportent des vergeures irrégulières, sans pontuseaux ni filigranes, ils sont souvent d'un ivoire assez clair et plus ou moins glacés. D'autres sont des papiers plus épais, d'une texture qui, en, plus mince, rappelle celle du buvard, sans vergeures ni pontuseaux. Ils peuvent être de couleurs variables, blancs, bis grisâtre, ocrés. Il est très courant que ces types de papier soient teints en jaune pâle ou en orangé clair. Il arrive aussi souvent qu'ils soient enduits de ce qui constitue à la fois un colorant et un vernis jaune, on les dit couramment « jaunis à l'orpiment ». Dans ce dernier cas, leur consistance est transformée en une matière très rigide presque cartonneuse et glacée. Cet enduit peut être posé soit sur une seule face du papier, soit sur les deux, alors que dans les deux cas l'écriture couvre recto et verso. La face qui n'est pas vernissée est simplement jaunie.

Les manuscrits sur papier sont de tailles extrêmement variables. Pour indiquer un ordre de grandeur, les plus petits mesurent environ 5 sur 3 cm alors que les plus grands 50 à 60 sur 15 à 20 cm. Si leurs dimensions varient considérablement ces mss

présentent en revanche un format prédominant : celui d'un rectangle où les lignes s'inscrivent dans le sens de la largeur qui est la partie de la plus grande taille. Il faut souligner que dans cette forme de mss sur papier chaque folio est physiquement indépendant des autres, avec lesquels il n'est pas constitué en cahiers. C'est un rectangle de papier découpé à la taille qui est celle de la page et qui ne constitue pas de cahiers que ce soit par pliage ou par couture. On verra ensuite comment ces folios sont constitués en une unité physique qu'on peut appeler un livre. Il apparaît clairement que le format des ôles, dont l'usage a été chronologiquement antérieur à celui du papier outre qu'il s'est maintenu conjointement à ce dernier, a influencé le format et l'usage du support papier. A tel point que l'on trouve dans le fonds quelques mss sur papier percés de trous d'enfilage identiques à ceux des ôles. On verra en outre que certaines mises en page des mss sur papier conservent la trace d'une pratique de perçage alors même qu'elle n'est plus mise en œuvre.

On trouve néanmoins aussi dans le fonds des mss sur papier qui ont le format des codex occidentaux où le texte s'inscrit dans la largeur, inférieure en taille à la longueur. Certains sont alors constitués de véritables cahiers, tandis que d'autres résultent du seul montage par reliure de folios aussi indépendants physiquement que ceux dont la mise en page diffère de celle du codex.

Les mss en rouleau quoique rares ne sont pas tout à fait absents, et notamment en l'espèce de deux pièces du XVIII^e remarquablement enluminées portant le texte du Bhâgavata Purâna.

Le fonds possède encore quelques mss sur écorce de bouleau dont les feuillets sont d'un format qui rappelle celui des codex. La couleur de ce support rappelle celle d'un papier fortement jauni. Il est aisément reconnaissable aux zébrures d'un ocre plus foncé qui en émaillent la surface, et qui sont les mêmes que l'on peut voir sur les troncs des bouleaux. Les feuillets du plus important de ces mss, qui porte une partie du texte du Mahâbhârata²⁰, ont été montés entre deux films de Rhodoïd transparent dans un cadre de carton; et chacun s'articule aux autres par un bord du cartonnage, pris dans la reliure. Le fonds possède aussi un exemplaire²¹ intéressant de mss sur bouleau dont les folios sont au format codex et qui a été monté en volume relié après encadrement dans

²⁰ Sanscrit 375.

des bandes de papier en Inde, comme en témoignent les papiers utilisés pour réaliser l'encadrement des folios dont la provenance peut être attestée par leur aspect physique et les bribes de mots écrits dans des alphabets indiens. Enfin, il faut noter la présence dans le fonds d'un manuscrit en liber d'agalloche.²²

Les couvertures.

Dans les mss en feuilles de palmier chaque feuillet, qui correspond à une feuille d'arbre apprêtée est indépendant des autres. Pour former un livre les ôles sont percées de trous dits « trous d'enfilage » au travers desquels on fait passer une cordelette que termine un petit morceau de métal, un coquillage ou un simple nœud. Le nombre et la disposition des trous d'enfilage sont variables et méritent d'être indiqués dans la notice bibliographique. Dans ce type de reliure, des planchettes de bois, qu'on qualifie d'ais, percées de la même manière que le sont les ôles et traversée par la cordelette qui les lie forment la couverture du livre. Il n'est pas rare que des ôles de garde soient intercalées entre celles qui supportent le texte et les ais.

Ces ais peuvent être taillés dans des essences diverses, rares comme l'acajou, ou l'ébène, ou plus communes. Ils peuvent être sculptés et/ou incrustés. Le fonds de la BNF possède une pièce bouddhique remarquable par ses ais sculptés et incrustés, mais le fonds des textes sanskrits sur ôles est dans son ensemble pourvu de couvertures sans intérêt esthétique. Les ais de ce type de livres peuvent être aussi peints parfois sur leurs deux faces, on en trouve dans le fonds pâli. Il est important de le noter dans la mesure où d'autres fonds indiens que le fonds sanskrit comportent un grand nombre de textes

²¹ Sanscrit 427.

²² J. Filliozat dans un article du Journal Asiatique de 1958 intitulé « L'agalloche et les manuscrits sur bois dans l'Inde et les pays de civilisation indienne » remarque à propos du mss 393, présent à BN depuis le XVIII^e et qui porte le texte du Sundarakâda du Râmâyana, « en caractères du type maithilî-bengâlî des XVe-XVI^e siècles (...). [qu'] il est formé de 177 lamelles de bois de 370 x 70 mm, et d'un peu moins d'un millimètre d'épaisseur, qui ont longtemps été prises pour des feuilles de palmier. Mais les veines et les nœuds du bois sont extrêmement bien marqués. Le bois est lisse, cohérent et l'écriture y a été tracée à l'encre. Un trou d'enfilage, placé un peu à gauche du milieu, perfore chaque lamelle comme dans les manuscrits en feuilles de palmiers. Un certain nombre de lamelles sont formées de deux pièces habilement ajustées, collées par leurs extrémités taillées en biseau et se chevauchant ». On précisera que l'essence employée, l'agalloche (*Aquilaria agallocha* Roxb.), est un bois odoriférant, l'aloès ; et que la partie du bois utilisée, le liber consiste, selon le Petit Robert, édition de 1995 en un « tissu végétal constitué des vaisseaux (tubes criblés), généralement accompagnés de parenchyme et par lequel circule la sève élaborée. (...) ». Le liber et la partie profonde de l'écorce constituent l'aubier. »

sur ôles. Le catalogue Filliozat mentionne à l'occasion la présence sur ces ais des traces de pâte colorée qui indiquent que le texte a dû être utilisé lors de rituels. Cet usage vaut d'être relevé dans la mesure où il peut-être intéressant de le mettre en relation avec le contenu intellectuel de l'ouvrage.

La reliure des manuscrits sur papier, à la différence de celle des ôles, ne relève pas d'une tradition indienne qui serait techniquement liée et adaptée au support. Les mss sur papier qui n'ont pas le format des codex, c'est à dire les plus nombreux, ne sont la plupart du temps pas reliés mais simplement serrés entre des planchettes qui sont elles-mêmes entourées d'un lien et parfois enveloppées en outre d'un tissu. Dans le fonds de la BNF les mss sur papier qui ne sont pas des codex se présentent sous deux formes : les uns reliés, les autres non. Ceux qui sont reliés l'ont été en occident. Il y a par exemple de nombreuses reliures aux armes de Louis-Philippe dans le fonds. C'est donc une analyse et, au niveau du catalogue, une description identiques à celles mises en œuvre pour les reliures occidentales que l'on doit appliquer à cet ensemble de textes²³. Dans la mesure où cette reliure est pratiquée sur des folios physiquement indépendants qui n'y étaient pas originellement destinés il est intéressant de recenser les diverses techniques mises en œuvre pour les réunir par une reliure. Le procédé le plus rudimentaire, mais qui n'est pas celui auquel il est le plus couramment recouru pour ce fonds, consiste en un simple brochage des folios. Ce procédé pose un certain nombre de problèmes et ne convient que dans des cas limités hors desquels il nuit à la lisibilité du mss, sauf à en endommager la reliure. Le brochage se pratique soit sur le bord gauche du mss qui en constitue la hauteur et dont la dimension est inférieure à celle de la largeur, soit sur le bord supérieur du mss, c'est à dire sur la largeur et donc sur le côté le plus grand. Cela ne nuit pas à la possibilité d'ouvrir le texte ainsi broché si le papier est suffisamment souple (les papiers indiens fins et glacés s'y prêtent bien à l'inverse des papiers non vergés plus fragiles et plus raides), si le texte est inscrit dans des marges suffisantes, et, surtout, si le format des mss brochés par le bord supérieur est très petit. On verra plus bas que la mise en page peut augmenter l'inconfort de la reliure en général, et *a fortiori* de ce brochage direct. On comprendra que le plus grand nombre des mss sur papier qui ne sont pas au format codex et ont été reliés l'ont été selon un procédé plus

complexe et qui aboutit à une maniabilité du volume satisfaisante. Chaque folio est encarté par le bord supérieur sur une pièce de papier rigide dont la dimension peut aller jusqu'à égaler la hauteur du folio du mss. Le brochage s'applique à cette partie de papier qui rallonge le folio manuscrit. Ce procédé s'impose dès lors qu'il s'agit de relier des papiers enduits et ainsi rigidifiés.²⁴ Remarquons encore que l'on trouve parmi les mss papier reliés des recueils de textes intellectuellement et matériellement hétérogènes dont la réunion dans une reliure ne pallie pas le caractère hétéroclite. C'est ainsi que l'on peut trouver dans ces recueil des feuillets encartés en quinconce quand leur format est par trop inférieur en largeur à celui du mss le plus grand qui commande la taille de la reliure²⁵. On trouve aussi des montages comme celui du sanskrit 936 qui compose un texte au format codex avec un autre relié par les hauteurs gauches, disposé en quinconce et dont chaque folio est plié en deux par le milieu pour entrer dans la largeur de la reliure.

Outre ceux qui sont reliés, le fonds sanskrit comporte aussi un nombre important de mss sur papier en feuillets détachés, tels qu'ils ont été rédigés, et qui sont conservés entre des plaques de carton, beaucoup plus rarement, de bois, serrées par une courroie. On considère donc que ces mss n'ont pas de couverture.

A titre indicatif on peut considérer que le fonds se répartit en trois parts à peu près égales entre les manuscrits sur papier reliés, les ôles et les manuscrits sur papier non reliés.

Mises en page.

²³ On peut signaler deux reliures en soie. Sanscrit 341 : format codex, et 339 : reliure à rabat fermée par un bouton et une bride de tissu.

²⁴ On peut reconnaître à ces reliures la vertu d'assurer une bonne conservation des mss. En revanche leur commodité pour la lecture des textes, même dans les meilleurs cas, reste discutable. Pour tous les textes reliés par le bord supérieur il n'est jamais possible d'ouvrir entièrement la reliure en la mettant à plat. Il faut donc lire en tenant la partie supérieure du livre qui fait comme un rabat à la partie du texte posée à plat sur la table. Quand on tourne la page, il faut lire le verso au mieux dans une position verticale si la reliure s'ouvre à angle droit, au pire en soutenant les deux plats et en posant le livre sur le seul dos de la reliure. Aucun lutrin du département oriental n'est adapté à ces mss sanskrits reliés. Si leur lecture doit s'accompagner d'un travail d'écriture on imaginera à quel point le travail ne pourra être que matériellement malaisé.

²⁵ Le mss sanscrit 212 est particulièrement représentatif à cet égard.

Les seules mentions de mise en page fournies par le catalogue Filliozat concernent les diverses formes de rubrication ainsi que les types d'encadrement ou de délimitations marginales qui peuvent se rencontrer dans les manuscrits sur papier, la règlure n'est pas décrite. Rien n'est dit en revanche du mode d'inscription du texte dans l'espace de la page, si ce n'est le nombre de lignes par pages et de syllabes (aksara) par ligne des mss, quel qu'en soit le support. Le mode d'inscription du texte dans la page, dont il n'est pas fait état gagnerait à être précisé dans la mesure où il fournit, joint aux autres notations de précieux éléments d'appréciation de la lisibilité physique du mss.

Considérons d'abord les mss sur papier. Ils sont seuls concernés par la rubrication, qui peut être effectuée de diverses manières qu'un catalogue se doit de distinguer. Toutes les lettres d'un ensemble de mots peuvent être tracées à l'encre rouge. La portion de texte rubriquée peut l'être aussi par l'alternance d'une lettre tracée à l'encre noire avec une lettre tracée à l'encre rouge. Elle peut plus sommairement consister en un surlignage avec un pigment rouge qui laisse lire le texte tracé en noir par transparence. A l'extrême, cette rubrication rudimentaire peut se réduire au tracé d'un fin trait rouge au travers de la portion de texte qui doit ainsi être mise en valeur. Il arrive aussi que ce surlignage soit pratiqué au moyen d'un pigment jaune qui demeure alors translucide, même si c'est plus rarement le cas, cette dernière couleur étant plus fréquemment utilisée pour recouvrir une portion de texte fautive, ce qui permet éventuellement qu'un nouveau texte soit écrit sur cet enduit.

Les éléments rubriqués des mss sont toujours des portions du texte stratégiques pour l'appréhension de sa dimension intellectuelle. Ainsi peuvent être rubriqués l'explicit ultime du texte, et souvent des explicit de divisions logiques internes. Dans des manuscrits de longueur importante la rubrication des explicit indiquant les subdivisions logiques peut n'être pas régulière : varier selon les changements de main, ne pas avoir été achevée et se signaler ainsi par des lacunes, particulièrement repérables quand il s'agit d'une rubrication en syllabes alternées où les lettres qui devaient être tracées à l'encre rouge ne l'ont jamais été. Dans les textes qui se présentent comme le dialogue (en réalité l'alternance de monologues) de deux personnages, les indications de prise de parole, qui font le plus souvent l'objet d'une formulation figée dans la langue, peuvent être rubriquées. Dans les mss qui comportent un texte commenté il peut se faire que

dans le commentaire le premier mot, cité, d'une portion commentée du texte source soit rubriqué. Enfin le seul signe de ponctuation utilisé par les écritures qui notent le sanskrit sur le papier, le « danda » - c'est un double trait vertical - peut être rubriqué soit dans la totalité d'un texte, soit dans certaines seulement de ses portions. Si les ôles ne portent pas de rubrication il peut arriver que certaines divisions logiques du texte soient mises en relief par un petit décors géométrique placé en marge en face d'une ligne où est inscrit un explicit.

Les ôles offrent des possibilités réduites de mise en page du fait de leur forme de rectangle peu haut et très allongé. On n'y constate pas de variations dans la taille du tracé des caractères ni dans la disposition horizontale des lignes. En revanche, le nombre et la place des trous d'enfilage combinés à une dimension importante en largeur (celle d'une feuille qui n'a pas été retaillée) suscitent assez couramment une disposition en colonnes, de part et d'autre des trous d'enfilage, soit, pour la disposition la plus courante, trois colonnes et deux trous. Il arrive aussi fréquemment qu'autour de ces trous une zone géométrique de forme carrée, ou, plus rarement, circulaire, soit laissée vide de texte.

Les manuscrits sur papier présentent quant à eux des mises en page plus complexes. Avant d'y venir dans le détail, notons qu'ils peuvent présenter deux modalités d'inscription du texte sur le recto et le verso d'un feuillet. Le texte peut se trouver de part et d'autre soit dans le même sens, comme sur un codex, soit inversé tête-bêche. Ceci s'explique par l'absence de reliure qui permet de tourner les pages soit en les faisant pivoter autour de l'axe formé par la hauteur gauche, soit autour de celui formé par la largeur supérieure.

Il est très courant de rencontrer dans les mss sur papier des marges latérales tracées, d'un nombre de traits d'encre variable, qui peuvent être noir et/ou rouges et dont les interstices peuvent être remplis de couleur rouge ou jaune. Ces mêmes tracés se retrouvent sous la forme d'encadrements où le texte est inscrit.

De même que les ôles, les mss sur papier peuvent comporter des emplacements géométriques carrés ou losanges vides de texte situés à mi-hauteur de la page et environ à un tiers de distance de chaque extrémité. Il est assez clair que ces motifs font écho à ceux qui entourent les trous d'enfilage des ôles. Il existe d'ailleurs dans le fonds

quelques mss sur papier qui sont percés au centre de ces motifs²⁶. Notons encore que ces derniers sont parfois remplis par des lettres ou des syllabes disposées de façon décorative, ou que, laissés vides, ils ont pu être après la copie du texte utilisés pour noter des gloses, tout comme les marges peuvent l'être.

Des variations importantes dans la mise en page affectent les mss sur papier accompagnés de commentaires, selon la disposition relative du texte commenté et du texte qui le commente. Il arrive que texte et commentaire alternent dans une mise en page compacte où rien ne les distingue que la reprise d'une numérotation de vers ou de ligne. Dans ce type de disposition, des éléments rubriqués peuvent apporter beaucoup à la lisibilité. On rencontre aussi dans le fonds des textes commentés disposés au centre de la page et séparés par un blanc de leur commentaire noté au dessus et au dessous d'eux. Il arrive que cette disposition voie sa lisibilité accrue par une différence de taille dans les caractères qui notent texte et commentaire, ce dernier ordinairement dans une dimension moindre. Plus rarement on peut trouver des commentaires dont le texte est disposé autour du texte commenté. Retenons encore un mss dont le texte commenté est encadré, ce cadre étant placé entre deux blocs parallèles de lignes de commentaire, l'ensemble étant inclus dans un encadrement.²⁷

Écritures

Les diverses écritures auxquelles il est recouru pour la rédaction des mss en langue sanskrite et les procédés au moyen desquels elles sont inscrites sur les divers supports constituent un aspect majeur de la caractérisation matérielle de ces textes. Comme il est fréquent de lire des confusions à ce sujet²⁸, il n'est sans doute pas superflu

²⁶ Sanscrit 1530, ou 838 par exemple.

²⁷ Sanscrit 336.

²⁸ Les confusions engendrées par cet état de fait ne sont pas toutes commises par des personnes non averties et d'abord perturbées par la distinction entre langue et écriture. Que le sanskrit puisse s'écrire au moyen de divers alphabets, dont des alphabets du sud au nombre desquels certains servent d'abord à noter une langue vernaculaire a pu poser des problèmes à l'identification des textes au cours de leur catalogage et lors de l'étape initiale de leur inscription dans un fonds : « Plusieurs manuscrits d'écriture telugu et naguère considérés comme de langue telugu, ont été, depuis, versés dans le fonds « Sanscrit » (Voir les tables de concordance à la fin de ce volume). En effet l'écriture telugu n'a pas servi qu'à l'écriture de la langue du même nom. Elle se prête sans problème particulier à la transcription du sanscrit, du manipravâla tamoul (un mélange de langue tamoule et de sanscrit), voire du pur tamoul. Quatre autres manuscrits d'écriture telugu autrefois identifiés comme « télinga », sont en fait de langue sanscrite : Indien

de (re)dire que la langue sanskrite peut s'écrire au moyen d'alphabets divers pour peu qu'ils comportent des signes à même de noter un nombre suffisant de phonèmes – ce qui n'est pas le cas par exemple de l'alphabet tamoul. Il y a dans le sous-continent indien, tant au nord qu'au sud des écritures alphabétiques diverses qui sont dans ce cas et qui sont utilisées pour écrire la langue sanskrite sans en altérer ni trahir en rien le sens. Tous ces alphabets fonctionnent selon un même principe : une consonne qui ne porte aucun signe diacritique se lit comme la consonne accompagnée de la voyelle « a » brève toutes les autres voyelles, longues ou brèves et toutes les diphtongues sont notées par des signes diacritiques divers qui accompagnent la consonne. Parmi les alphabets grâce auxquels on peut écrire le sanskrit certains sont plus particulièrement liés à l'écriture d'une langue indienne vernaculaire dont l'aire linguistique est géographiquement circonscrite. C'est le cas du bengali et du telugu. D'autres alphabets identifiables dans le fonds sanskrit ne sont pas liés à des langues dont ils partageraient le nom. La devanâgarî, la grantha, la sâradâ, la nandinâgarî, la nepalî, la newarî, la maithilî sont dans ce cas. Cela étant, les deux alphabets les plus utilisés pour écrire les textes en sanskrit sont la (deva)nâgarî, sur les supports papier et la grantha sur les ôles. On peut dire très grossièrement que les ôles sont plutôt associées à des alphabets du sud et le papier à des alphabets du nord. Mais la variété des écritures que l'on trouve sur les mss du fonds de la BNF conduit à sérieusement nuancer cette première approximation. Ce fonds comporte un nombre élevé de mss sanskrits en alphabet bengali, tant sur papier que sur ôles, du fait que nombre d'entre eux proviennent de la région de Calcutta, c'est à dire du Bengale. Il faut souligner que la fréquence d'usage d'un alphabet est liée à plusieurs facteurs : son lieu de rédaction et le lieu d'appartenance linguistique du copiste

579 (Vedalaksana), Indien 624 (divers stotra et Bhagavadgîtâ), Indien 606 (Bhâgavatapurâna) et Indien 632 (Tarkabhâsavyâkhyâna'). Le manuscrit Indien 636 (dont l'ancienne cote est Telinga 64), formé d'une seule ôle, est en langue et écriture kannada. Enfin Indien 1035 (Tiruppâvai vyâkhyânam et Aarâyiram) est en tamoul et manipravâla tamoul. », Catalogue des manuscrits telugu de la Bibliothèque nationale établi par G. Colas. A l'inverse, on trouve dans le catalogue des mss en langue telugu des textes mss d'abord inscrits dans le fds sanskrit (les notices 46 à 56 du catalogue du fonds telugu). On trouve dans ces quelques mss des exemples de textes linguistiquement composites : 46 = sk 504 : textes de louanges à Siva puis à Visnu traduits du sanskrit en telugu et qui intercalent texte original et traduction. Idem dans 47 = sanscrit 617 pour une partie de l'Amarakosa traduite en telugu là aussi avec intercalation de l'original et de sa traduction. 49 = sanscrit 876 : exégèse de trois stances de chants mystiques vaisnava qui s'appuie sur de nombreuses citations sanskrits. 51 = sk 1038 autre cas d'intercalation d'un original sanskrit et de sa traduction en telugu centuries de Bhartrhari. Ces exemples constituent un recensement non exhaustif.

ainsi que son support, ce qui ne permet cependant pas d'affirmer que ces facteurs sont contraignants. Il n'en demeure pas moins qu'un texte sur ôles provenant du sud de l'Inde a de très fortes chances d'être rédigé en alphabet grantha. Alors que cet alphabet est absent des mss sur papier, ce sont les alphabets du nord, bengali, et surtout nâgarî qui y dominent, la sâradâ étant plus rare et liée elle aussi à une région de provenance : le Kashmir. On trouve cependant des ôles rédigées en bengali et en nandinâgarî qui sont des alphabets du nord.

S'agissant du papier, les textes y sont écrits à l'encre noire. Les ôles peuvent supporter plusieurs modes d'inscription. Les textes sur ôles en alphabet bengali sont le plus souvent rédigés à l'encre. Je n'ai pas vu, en revanche, de textes sur ôles rédigés avec des alphabets du sud qui soient tracés à l'encre, pas plus que les textes en nandinâgarî ne le sont. Quand l'encre n'est pas utilisée le texte est gravé sur les ôles avec un stylet. Les sillons ainsi tracés peuvent ensuite être remplis d'une poudre noire, encre sèche ou noir de fumée ce qui les rend infiniment plus lisibles. Quand les sillons des lettres ne sont pas remplis le contraste est très faible entre la couleur du support en surface et celle des lettres inscrites dans sa profondeur.

Pagination.

La plupart des documents du fonds sont foliotés par feuillet ou par ôle. Mais on en trouve aussi qui sont paginés. Il est assez courant que la foliotation des mss sur papier soit indiquée dans les marges verticales accompagnée d'une abréviation du titre de l'œuvre qui peut varier dans sa formulation au fil de l'œuvre. Souvent dans ce type de présentation on trouve dans la marge opposée à celle qui porte la foliotation une notation brève de termes tels que « om », « guru », « rama ». Parfois le numéro de folio est répété à côté de ces notations.

Manuscrits à peinture.

Les mss comportant des peintures ou même des décors ne sont pas très nombreux dans le fonds sanskrit. Pour ce que j'ai pu en voir, les scènes et personnages peints sont des figures traditionnelles qui peuvent donner lieu à une identification iconographique.

22 L'identification d'un manuscrit sanskrit :

recherche des éléments fondamentaux d'identification de l'œuvre et de la production du document tels qu'ils sont inscrits dans son texte

Qu'il soit ou non informatisé le catalogage d'un mss sanskrit doit partir d'une même démarche d'identification du document. En tant qu'œuvre, il s'agit d'y repérer les éléments renseignant sur son titre – éventuellement celui de son commentaire - son auteur si elle en possède un, l'auteur du commentaire s'il y a lieu. En tant que texte, document matériel unique, il s'agit d'en identifier le copiste et les lieux et dates de rédaction. Deux traits caractérisent ces éléments d'identification : ils peuvent être situés dans divers endroits du mss qui vont être énumérés ; ils sont mentionnés dans des formulations spécifiques. Cette investigation du document doit aussi permettre de faire le départ entre ce qui dans le texte manuscrit relève de l'œuvre et ce qui relève du seul exemplaire manuscrit, par définition unique, de cette œuvre.

221 : Comment on cherche dans un manuscrit sanskrit les éléments fondamentaux de son identification intellectuelle

Le titre

Le titre entendu comme une désignation identifiant une entité intellectuelle autonome peut figurer à divers endroits dans un manuscrit sanskrit²⁹. Il est ordinaire de le trouver à la fin de l'œuvre (entité intellectuelle) au niveau de l'**explicit**, c'est à dire des derniers mots qu'on peut considérer appartenir à l'œuvre, ceux qui les suivent, c'est à dire comme on le verra plus loin, le colophon, constituant la fin du texte (entité matérielle). Ordinairement, le titre apparaît dans une phrase, de structure formellement

²⁹ La présente étude porte sur un fonds de manuscrits sanskrits, mais les remarques qui vont suivre pourraient s'appliquer à des manuscrits de textes en d'autres langues indo-aryennes et dravidiennes du sous-continent. Il faudrait bien sûr examiner chaque cas linguistique pour lui-même. La précision « manuscrit sanskrit » n'affirme pas que ce qui va être dit ne saurait l'être que de ces seuls manuscrits, mais qu'étant les seuls effectivement étudiés, il est plus rigoureux de ne rien affirmer au sujet de documents différents, même s'ils leur sont apparentés.

assez stable, qui commence par la particule « iti » comme c'est grammaticalement la règle pour tous les énoncés qui sont des intitulés³⁰. Je reproduis ici l'analyse que fait L. Renou d'une formulation typique d'intitulé en m'en tenant aux éléments qui concernent le seul explicite : « [...], puis le titre de l'ouvrage et de la partie de l'ouvrage qui est achevée [...]. *iti srîkâlidâsâkrtau kumârasambhave mahâkâvye brahmâbhigamano nâma dvitîyah sargah*³¹. Pour traduire mot à mot : Voici (*iti*) fait (*krtau*) par l'éminent (*srî*) Kâlidâsâ, à l'intérieur du Kumarasambhava [c'est le titre de l'œuvre] qui est un Grand Poème (*mahâkâvye*) [désignation d'un genre précis] le deuxième (*dvitîya*) chapitre (*sarga*) qui s'appelle (*nâma*) « la visite de Brahmâ » (*brahmâbhigamo*). Prenons maintenant quelques exemples tirés des mss du fonds sanskrit de la BNF.

Titres au niveau des explicites

1/ Exemple : n° 383. Titre constant dans sa formulation au niveau des explicites de parties.

On est dans le cas simple, mais numériquement rare dans le fonds, d'une œuvre indépendante et entière correspondant à une unité matérielle (texte) unique. Le catalogue restitue « *ity ârse râmâyane uttarakande caturvimsatisâhasrakâyâm svargarohano nâma sargah* ». J'indique en gras le titre de l'œuvre tel qu'on peut le lire. Il faut remarquer que dans le cas de ce manuscrit, il n'apparaît pas seul, mais figure dans une phrase, analogue à celle mentionnée par Renou, qui donne le nom (*svargarohano nâma*) et le numéro (*caturvimsatisâhasrakâyâm*) du dernier chapitre (*sargah*) de l'œuvre, et le situe dans la dernière partie - unité de division logique supérieure au chapitre appelé dans cette œuvre « *sarga* » - (*uttarakande*) de celle-ci. Dans ce manuscrit, le titre de l'œuvre apparaît selon le même principe dans l'énoncé de tous les intitulés de parties (*kanda*). La notice du catalogue papier les cite tous, sauf celui de la partie VI restée inachevée, en les localisant dans les folios. Dans le cas de ce texte (matériel) le titre de l'œuvre est donc visible au niveau de tous les titres de parties, et il est cohérent. Il l'est de manière aléatoire au niveau des titres de chapitres (*sarga*). La notice du catalogue

³⁰ La particule « iti » a bien d'autres sens et emplois que ceux d'introduire des intitulés. On ne peut donc la considérer comme un marqueur univoque de ce type d'énoncés. Elle n'en demeure pas moins un instrument de repérage précieux de ces intitulés dans les manuscrits où une mise en page compacte rend le repérage des divisions du texte et de l'œuvre malaisé.

³¹ *L'Inde classique*, vol 2., p. 712.

papier cite à titre d'exemple l'intitulé final d'un chapitre (« *sarga* ») dont la syntaxe regroupe trois niveaux d'intitulés : celui de l'œuvre, celui de la partie et celui du chapitre proprement dit. Un examen du texte permet de s'apercevoir que les intitulés des chapitres ne sont pas constants dans leur formulation au sens où tous ne contiennent pas tous les éléments que l'on pourrait y trouver. Ainsi, celui mentionné par le catalogue ne comporte ni de numéro de chapitre, ni en lettres ni en chiffres. L'exemple du mss 383 ne permet pas de mettre en évidence toutes les modalités possibles d'inscription d'un titre dans un mss sanskrit. Il représente un cas simple d'identification de l'œuvre en ceci que son titre général est répété à l'identique dans chaque intitulé de partie, même si ce titre ne fait pas, par ailleurs l'objet d'une formulation séparée dans un explicite qui correspondrait à l'œuvre dans sa totalité comme on en verra l'exemple ensuite.

2/ Exemple 716 et 717 . Titre de l'œuvre au niveau d'un explicite final qui le mentionne seul (ie sans qu'il soit imbriqué dans l'énoncé de titre(s) de *partie(s)*).

* 716 : « *iti meghadûtâ-vivrttis samâptâ* ». L'explicite est ici réduit à sa plus simple expression. Il fait suite sans transition au numéro du dernier vers du poème dont il n'est séparé par aucune ponctuation (comme c'est le cas entre les vers et leurs numéros dans tout le texte). Il ne mentionne pas le nom de l'auteur alors qu'il s'agit d'un des plus grands poètes de l'Inde. Cet explicite ne se distingue pas d'un colophon qui porterait en outre des indications circonstanciées sur le texte manuscrit et dont ce document est dépourvu. On peut noter une faute dans le titre *Meghadûtâ* pour « *Meghadûta* ».

- 717. L'explicite est porté, par rapport à l'inscription du texte, de manière marginale, à droite sur le dernier folio où il est écrit de manière perpendiculaire au texte. « *Iti kâlidâsa-krtau-meghadûta-carito-mahâkâvyah samâptah*. ». Cet explicite porte le titre (*meghadûta*), le nom de l'auteur énoncé de la façon la plus sobre : aucun titre emphatique ne lui est attribué, il n'est rattaché à aucune lignée : « *kâlidâsa-krtau* » (= fait par K.). On y trouve encore une qualification générique de l'œuvre : (*mahâkâvyah*) (= Grand Poème) comme dans l'exemple analysé par L. Renou cité précédemment.

Les termes « *vivrtti* » (716) et « *carito* » (717) signifient « aventure ». Il n'appartiennent pas au titre. Il y a cependant d'autres œuvres, l'*Uttararâma**carita* de Bhavabhuti, par exemple, où le même terme (*carita*) fait intégralement partie du titre de l'œuvre. C'est donc soit une tradition avérée, soit une normalisation établie qui doivent permettre de décider de la délimitation des éléments propres et donc significatifs du titre. Pour des inédits où des textes peu connus à propos desquels la tradition est flottante, le choix devient plus épineux. Il existe en outre des exemples d'intitulés indécis pour des textes célèbres. Ainsi L'*Inde classique*³² mentionne-t-elle : « Le *Naisadha-* (ou *Naisadhîya-*)*carita* » de Sṛīharsa. Ce n'est certes qu'une question de renvois, mais dont il faut décider quand il n'y a pas d'autorité déjà constituée. Le terme « *samâpta* » qu'on lit dans ces explicit signifie « est terminé », on le rencontre très souvent dans les énoncés conclusifs qu'on appelle explicit (*cf infra, passim*).

3/ Exemple *430. Dans un texte tronqué, titre de l'œuvre mentionné entre autres données au niveau d'un explicit de chapitre.

L'explicit de ce mss lacunaire est perdu, l'identification de son titre se fait, hors texte sur le folio de garde, mais cette indication ne constitue pas une garantie suffisante : il n'est pas rédigé dans le même alphabet que le texte, on doit donc le considérer comme une indication rapportée par la suite, qui n'est pas nécessairement fautive mais qui n'est pas absolument sûre. Dans ce cas, on dispose d'autres éléments, et l'on identifie fondamentalement ce texte grâce à l'explicit du premier chapitre (*adhyâya*). C'est le seul parmi les explicit cités dans la notice qui permette de le faire, les autres n'étant pas assez développés et donc pas assez précis. Cet explicit dit : « *iti çrîpadmapurâne uttarakhande umâmahesvarasamvâde çrîgîtamâhâtmye suçarmano muktivarnanam nâma prathamô 'dhyâyamahimâ samâptah//* ». Cette formule permet d'identifier deux éléments du titre : l'intitulé de l'œuvre effectivement présente sous forme manuscrite : « *Gîtamâhâtmya* » ; et l'intitulé du corpus auquel cette œuvre autonome est rattachée : le « *Padma-purâna* ».

Indications de titre en d'autres endroits que l'explicit, ou se rajoutant à l'explicit.

³² vol II :§ 1781.

Il peut arriver que le titre d'une œuvre figure – aussi ou seulement – en tête du texte, dans la majorité des cas à la suite d'un terme introductif « *atha* »³³. Les mentions marginales qui dans les mss sanskrits accompagnent la foliotation sont très souvent des formules abrégées du titre de l'œuvre, ou des formules entières de ce titre. On a donc là quelque chose de l'ordre d'un titre courant. Enfin, au niveau du colophon, on peut retrouver, comme indication fournie par le copiste sur l'identité du texte dont il vient d'achever la rédaction, une désignation identifiable à un titre.

4/ Exemple 173 A. Cas d'informations redondantes et convergentes sur le titre, présentes en plusieurs endroits du mss.

« *atha* » initial suivit du titre : sur la page de garde du folio 1a : « *athâgnîdhraprayogah prârambhah* » (« *prârambha* » signifie « début »). Au début du folio 1b on lit le début du texte : « *çrîganesâya namah //* » suivit de l'incipit : « *athâgnîdhraprayogah* ». L'explicit dit : « *ity âgnîdhrayogah samâptah //* ». Sur la face b du dernier folio, qui forme folio de garde, se trouve reprise, dans une zone qui appartient au colophon, la formulation de l'explicit « *ity âgnîdhraprayogasamâptah* » avec modification de la flexion. Le titre est donc : « *âgnîdhraprayoga* ».

5/ Exemple 173 B. Cas de formulations du titre en différents endroits (début du texte, incipit, explicit, mentions marginales de titres abrégés) avec une variante dans la formulation. Sur la page de garde du folio 1a on lit au niveau de ce qui fait partie du début du texte : « *atha aikâhikacâturmâsyahautraprârambhah* ». L'incipit, au folio 1b porte la mention : « *aikâhikacâturmâsyahautraprayoga ucyate* ». L'explicit formule un peu différemment le titre : « *aikâhikâ[hika]câturmâsyaprayogah samâptah* », avec en outre un lapsus calami aisé à corriger du fait de la répétition du titre. Le catalogue imprimé ne relève pas ce lapsus. On peut remarquer que la variation entre les deux formulations du titre trouve un écho dans les deux formes d'abréviations marginales qui accompagnent la numérotation des folios dans les marges de droite du mss où l'on voit soit « *aika. hau.* » soit « *aika. câ.* ». Notons ici que les « titres courants » abrégés sont constitués par une suite de syllabes qui forment l'initiale de certains des termes du

³³ Comme « *iti* », « *atha* » n'a pas dans la langue sanskrite pour sens et fonction uniques d'indiquer un titre d'œuvre. C'est une particule très usité qui signifie « alors ». Elle marque souvent des débuts de discours, qui sont marqués à leur fin par un « *iti* ».

composé nominal en lequel consiste le titre. Le catalogue imprimé retient comme titre « *aikahikacâturmâsyahautraprayoga* ». Je pense qu'il y aurait sens à retenir comme variante du titre la formulation « *aikâhikâ[hika]câturmâsyaprayoga* » de l'explicit, dans la mesure où elle est confirmée par une des deux formulations abrégées du titre portées en marge.

6/ Exemple 409-6. Cas de formulations du titre en divers endroits : explicit et colophon, avec informations divergentes que l'auteur du catalogue juge insuffisantes.

L'explicit et le colophon donnent deux versions différentes du titre. L'explicit dit : « *visnubhujamgastuti viracitâ* » (« *viracita* » signifie : « a été composé »). Le colophon, rédigé donc par le copiste mentionne un « *visnubhujamgam* ». Il se trouve que ce texte est connu, et l'auteur du catalogue, restitue un accès titre sous la forme ordinaire du titre de ce texte, soit : « *visnubhujânga strotra* ».

7/ Exemple 431- 10. Cas de formulations divergentes du titre en divers endroits : incipit introduit par « *atha* », explicit, entre lesquelles l'auteur du catalogue ne tranche pas.

L'incipit dit : « *atha gangâbhiseka vidhi* » alors que l'explicit porte : « *iti gangâsnana vidhi* ». On comprend dans les deux formulations qu'il s'agit d'instructions pour mener à bien des ablutions dans le Gange. « *abhiseka* » (=aspersion rituelle) et « *snana* » (=bain) sont dans ce contexte presque synonymes. Comme le texte n'est pas connu, le catalogue imprimé retient les deux formes du titre comme possibles.

Identification difficile.

8/ Exemple 726. Le titre est présent, sous une forme atypique dans le seul incipit.

Le titre qui n'est introduit par aucune mention particulière, apparaît ligne 2, folio 1b au milieu d'une phrase que je n'ai pas entièrement déchiffrée « *tikâ srîraghuvamsa kâvya°* ». Ce que je suis en mesure de dire, au premier examen et sans avoir pu prendre le temps d'une investigation approfondie : il s'agit d'un commentaire, le terme générique de « *tikâ* » repéré dans l'incipit permet de l'affirmer. Il semble bien que ce mss porte le texte du seul commentaire et pas celui de l'œuvre commentée. Cette conjecture est formée à la lecture de l'incipit qui n'indique pas expressément le titre du texte « avec » un commentaire. Comme le texte commenté est connu et identifié, il

s'agit du Raghuvamsa, il serait simple de s'assurer de sa présence dans le mss en prenant une édition de ce texte pour tenter d'en identifier les passages correspondants dans le mss. Par ailleurs, il ne semble pas que ce commentaire soit celui de Mallinâtha qui en a écrit un célèbre sur ce poème, et qui est aussi désigné génériquement comme une « tikâ », mais qui possède un titre propre : « samjîvinî-tîkâ ». Pour s'en assurer, il faudrait là aussi prendre le temps de confronter le mss au texte, qui a été édité, du commentaire de Malinâtha.

Pour conclure sur les possibilités d'identification du titre dans un mss sanskrit, on constatera qu'elles sont nombreuses et variées. Le fait que les explicit de partie fassent dans l'immense majorité des cas référence, ou au moins allusion sous une forme abrégée, au titre de l'œuvre peut permettre d'identifier des textes qui sont dépourvus de leurs feuillets liminaires et terminaux, où l'on cherche d'abord les éléments d'identification du titre. La répétition des références au titre à laquelle on est le plus souvent confronté du fait des différentes localisations possibles de son énonciation et des divergences qui peuvent s'y faire jour est, on l'a vu, tantôt un moyen de confirmation de l'identification, parfois une source de confusion qu'il faut résoudre par un apport d'informations extérieur, ou, à défaut, dont il faut se résoudre à prendre acte. Remarquons enfin que la pratique répandue des indications marginales de titres abrégés ou parfois entiers peut constituer une source ultime d'identification pour un fragment.

L'auteur

Dans les mss, et souvent d'ailleurs dans les explicit des éditions imprimées et sur leurs pages de titre, l'auteur ou le commentateur d'un texte - à ce titre responsable intellectuel du commentaire - est ordinairement désigné par son nom dans une suite de qualifications où ce dernier n'apparaît pas toujours d'emblée. Dans les mss, la mention de responsabilité intellectuelle se trouve dans l'explicit où elle accompagne l'énoncé qui indique le titre.

On trouve des énoncés simples du nom de l'auteur. L'exemple d'explicit analysé par L. Renou cité plus haut l'atteste, comme encore l'explicit du mss 245-4 :

« *sârvabhaumakṛta sapta rsivicârah* » Le titre « *Saptarsivicâra* » est immédiatement précédé par le nom de l'auteur suivi de la mention « *kṛta* » (= fait par).

Mais les formulations ne sont pas toujours aussi simples et dépouillées. Prenons l'exemple d'un maître majeur de la philosophie advaita vedânta : Sankara.

Le mss 409-6 le mentionne à titre d'auteur d'une œuvre dans la formule suivante : « *hamsaparivrâjakâcâryasarvajnasamkarabha[ga ?³⁴]vatpadaviracitâ* » On trouve dans cette formule le terme « *viracita* » qui signifie « composé par », les qualifications qui accompagnent le nom proprement dit sont ici des qualificatifs, louangeurs il va sans dire, de ce maître vénérable, en tant qu'ascète renonçant.

Dans le mss 296 bis 6, le même, auteur cette fois d'un commentaire sur une Upanisad est désigné dans l'explicit en ces termes : « *iti srîgovimdabhagavatpûjyapâdasisyasya paramahamsaparivrâjakasya srîmacchamkarabhagavatah [kṛtau kâthakopanisadbhâsye sastî vallî samâptâ]* ». La partie du colophon entre crochets identifie l'œuvre, selon des procédés conformes à ceux évoqués plus haut. Dans les éléments qui accompagnent l'indication du nom de l'auteur on remarque les mêmes qualificatifs que dans le précédent explicit (*hamsa...*), on trouve en outre dans cet explicit une désignation de l'auteur en tant que disciple d'un autre maître : « *srîgovimdabhagavatpûjyapâdasisyasya* ». Cette pratique est assez courante. On remarque que la qualité de commentateur n'est pas attribuée expressément, mais qu'elle se déduit du fait que la personne mentionnée comme auteur, est l'auteur d'un texte dont il apparaît clairement, du fait de sa désignation (ici par le terme *bhâsya*), qu'il s'agit d'un commentaire.

Une autre pratique courante est de faire figurer le nom de l'auteur à la suite de ses ascendants, non plus cette fois intellectuels, mais familiaux. Le mss 305 désigne ainsi l'auteur Râghunatha. Je mets entre parenthèses les expressions qui signifient « fils de » : « *çṛîmad dharibhatt(âtmaja) bhattaraghunâtha(suta) ganeçabhata(tanûja) devîyaraghunâtakṛtau ...* »

Pour le même type de formulation le mss 304-6 offre l'exemple d'un cas où l'auteur du catalogue a choisi de retenir le nom père mentionné dans l'explicit pour

³⁴ Je pense qu'il y a une coquille dans le catalogue imprimé dont la version, en l'état, est fautive, et qui ne signale pas la syllabe manquante comme se devrait être le cas si l'erreur se trouvait dans le mss. Je n'ai pas pu le vérifier sur ce mss qui est rédigé en alphabet grantha, que je déchiffre à peine.

préciser celui, très commun, de l'auteur, finalement désigné comme : « Visvanâtha fils de Divâkara daivajña ». L'explicit est ainsi formulé, pour les éléments concernant l'auteur : « ...*daivajña(vamsajam) divâkar(âtmaja)visvanâthaviracitam* ... ».

Examinons pour finir l'explicit du mss 416-2 où sont mentionnés l'auteur d'un texte et l'auteur d'un commentaire sur ce même texte, le mss comportant les deux œuvres.

« *srîmahâmaheśvarâcârye vanmy âbhidhânasrîpratyabhijñâkârotpaladevaviracitâyâm stotravalau* : dans cette partie du colophon sont identifiés le texte commenté (=Stotravalî) et son auteur (= Utpaladeva). Le nom du texte est énoncé au locatif, ce qui signifie qu'à propos de ce texte, celui qui suit – ie son commentaire – a été fait (*krta*). *Râjânakasrîmadabhinavaguptâcâryapâdapadmopajîvarâjânakakṣemarâjakṛta*. Dans cette deuxième partie de l'explicit on trouve mention de l'auteur du commentaire (=Kṣemarâja) et du maître de ce dernier (=Abhinavagupta). Dans la troisième partie de l'explicit mise ici entre crochets, le titre du commentaire est énoncé [*vihitâdvayastutisûktivivrttir* *iyam samâptâ*].

Pour conclure, il convient de rappeler que de nombreux mss ne mentionnent pas d'auteur alors qu'ils portent une œuvre qui n'est pas anonyme. Dans ce cas il incombe à l'auteur du catalogue de s'assurer si l'œuvre possède bien un auteur, et de l'identifier. La démarche n'est aisée que pour les classiques.

222 Comment on cherche dans un manuscrit les données concernant son adresse bibliographique

Le copiste

Le nom du copiste apparaît, non pas dans l'explicit, qui fait partie du texte de l'œuvre manuscrite, mais dans le colophon qui appartient au seul document matériel manuscrit dont il donne l'adresse : le nom de son producteur, copiste en l'occurrence, la date de copie, parfois – rarement – le lieu de copie.

Remarquons pour commencer que dans bien des textes le copiste ne s'identifie pas. Quand il le fait, ce peut être en indiquant simplement son nom dans une phrase expliquant qu'il a rédigé le texte : Mss 382 : « *idam harivamsapurânam likhitam mayâ bhatta âtmarâmena* ». « Moi, âtmarâma Bhatta, j'ai écrit ce *harivamsapurâna* ». On peut noter que le verbe employé, ici le participe passé « *likhita* » désigne sans ambiguïté l'acte physique d'inscription d'un texte sur un support.

Il arrive aussi que le copiste accompagne son nom de celui de son père, ainsi les textes 2, 3, 4 réunis dans le mss 296 bis mentionnent comme copiste un « *misrapemarâja jogarâjasya âtmaja* », Pemarâja Misra, fils de Jogarâja. Mais un autre texte (6) réuni à ce volume, porte la simple mention « *misrapemarâja* ».

On remarquera encore que le texte de l'œuvre et le début du colophon sont souvent séparés par la formule de bénédiction « *subham* », qui peut aussi faire suite à l'énoncé de son nom par le copiste. On trouve à ce niveau du colophon d'autres formules convenues : « *subham bhûyât lesakapâthakayor* » « la plus grande prospérité au copiste et au récitant » ; « *yâdrsam pustakam drstvâ tâdrsam lisitam mayâ yadi suddham asuddham vâ mama doso na dîyate* » (mss 296 bis 3 ; 382) « j'ai écrit ce livre tel que je l'ai vu, s'il comporte des éléments propres ou impropres, la faute ne m'en incombe pas. »

La Date et le Lieu de copie

Ces renseignements qui concernent le mss comme document matériel se situent au niveau du colophon – quand il en existe un – et peuvent accompagner ceux relatifs au copiste. Dans les mss que j’ai pu observer à la BNF je n’ai pas vu de cas d’identification du lieu de copie dans le colophon. Il doit en exister dans ce fonds, comme il s’en trouve ailleurs. Il est beaucoup plus fréquent que les mss soient datés, il arrive qu’une date de copie soit formulée et que le copiste demeure anonyme. Ces dates peuvent être formulées dans des ères diverses, pour lesquelles, une fois qu’on est parvenu à les identifier, existent des correspondances avec l’ère chrétienne. Ordinairement les dates données sont précises, on y lit outre l’année, le mois lunaire voire parfois en sus une division temporelle inférieure au mois. L’ère la plus souvent utilisée comme référence est l’ère Saka, qui sert encore couramment à dater des productions imprimées. D’autres formes de datation sont d’une lecture plus malaisée.

S’agissant des données relatives à l’adresse dans les mss sanskrits, on peut dire qu’elles sont infiniment moins précises que celles que l’on trouve dans les mss arabes du fonds de la BNF.

3 LE CATALOGAGE COMME RESULTAT : LA CONSTITUTION D’UNE NOTICE DANS UN CATALOGUE INFORMATISE

31 Données inscrites dans la notice selon le format InterMarc intégré analysées selon leur contenu

**311 Catalogage des données relatives au manuscrit comme texte
matériel unique**

**3111 Catalogage des données relatives à la dimension matérielle du
document**

Nature du support

Initialement, la zone codée 009 propre aux mss anciens offrait une liste de supports qui en permettait l'indexation en vue d'effectuer des tris sur ce critère. Actuellement, ces informations sont supprimées de cette zone. C'est en 286 \$g : « Matière ou support du document, matière ou support primaire », zone contrôlée par une table, que les informations concernant le support sont maintenant saisies en vue de leur affichage et de leur indexation. La liste de 11 termes qui occupait la position 20 de la zone est reprise dans le \$g. Les anciennes positions : e = écorce (pour le liber d'agalloche et l'écorce de bouleau), f = feuille d'arbre pour les ôles suffisent à rendre compte des différents documents du fonds sanskrit qui ne sont pas sur papier.

S'agissant des mss sur papier les positions 21, 22, 23 de la zone 009 supprimée et dont le contenu contrôlé par une table est aussi déplacé en 286 \$g permet très amplement, en l'état actuel des connaissances et des investigations sur les papiers employés à la rédaction des mss indiens de préciser s'ils sont ou non filigranés (ce sont dans ce cas à ce qu'il apparaît des papiers occidentaux), pourvus ou non de vergeures « papier vergé de fabrication indienne vs / papier de fabrication indienne (sous entendu non vergé), pourvus de pontuseaux (il semble encore que dans ce cas il s'agisse de papiers occidentaux). En revanche s'il l'on veut rendre compte des papiers « teintés à l'orpiment » en distinguant ceux qui sont d'aspect mat de ceux qui sont d'aspect vernissé, et des rares supports enduits de noir sur lesquels le texte est tracé en caractères dorés ou argentés on doit utiliser la zone 305 : « note sur le support » soit en \$a « texte de la note », soit en \$d « type de support orné », cette sous-zone est contrôlée par une table dont seule la mention « papier teinté » convient, mais de manière imprécise, pour décrire le traitement des papiers indiens. Je suggère que soit ajoutées les mentions : papier mat teinté à l'orpiment, papier glacé teinté à l'orpiment, support enduit de noir (on rend compte ainsi des ôles et des papiers ainsi traités).

Forme du manuscrit

En revanche, en l'état du format, c'est à dire de la table qui recense la « forme du manuscrit », maintenue en 009, position 01 on ne peut pas rendre compte de la forme des mss du fonds sanskrit. Je propose pour compléter la liste des formes d'ajouter : ôles,

feuillets libres, feuillets encartés à : « codex, rouleau, paravent-accordéon, tablette, inconnu, autre. »

Format et importance matérielle.

On note en 280 \$a « description matérielle du document, importance matérielle » le nombre de folio ou de pages selon les cas. On indique la taille du document, c'est à dire celle du support d'écriture, en 287 « dimensions du document » : \$a = hauteur en mm, \$b largeur en mm ; \$c nombre de lignes par pages, \$d nombre de signes par ligne : ici donc le nombre de syllabes (*aksara*) par ligne. Ces quatre informations permettent de déduire si le mss est de format codex ou de format traditionnel plus large que haut.

La description des trous d'enfilage des ôles pourrait figurer en 280 \$c « autres caractéristiques matérielles ».

Les espaces géométriques laissés sans texte soit autour des trous d'enfilage, soit dans les zones qui leur font écho dans les mss sur papier pourraient être décrits soit en 280 \$c, soit être considérés comme des éléments de décors et figurer en 358 « note sur le décors » \$d « type de décors ». Il faudrait ajouter à la table des types de décors un certain nombre de mentions : losanges / carrés / cercles laissés sans texte soit dans le folio, soit autour des trous d'enfilage.

En \$l « précisions » on donne pour les mss arabes, des indications sur la règlure interne du texte. Ces indications sont gouvernées par une table. Il serait concevable de donner pour les mss sanskrits sur papier des indications - outre sur la règlure quand on peut en percevoir une - sur les tracés marginaux en indiquant leur position : tracés marginaux verticaux, horizontaux ; et la nature de leur tracé : un seul trait noir, un seul trait de couleur, plusieurs traits noirs, plusieurs traits de couleur, plusieurs traits polychromes. Les encadrements qui sont considérés comme des décors figurent pour leur part en 358 « note sur le décors » \$d où une table comporte la mention « encadrement ».

En 356 « note sur la structure matérielle du manuscrit » \$f « type de foliotation » une table est définie pour préciser quel type d'écriture numérique est utilisée pour les mss arabes. Pour les manuscrits sanskrits on pourrait la compléter par deux mentions : système numérique correspondant à l'écriture utilisée, système numérique correspondant à la nâgarî.

Dans les zones du format traitant la description matérielle il n'y a pas pour l'heure de sous-zone destinée à la saisie des titres courants. Elle pourrait trouver place dans le 356, et serait utilisable pour noter les mentions abrégées du titre qui accompagnent la foliotation dans de nombreux mss sanskrits sur papier.

Écriture

Les notices de catalogage de mss arabes notent en 303 « note sur l'écriture » \$ d « texte – description » la nature des encres utilisées dans le document. Dans cette même sous-zone, il faudrait noter pour les mss sanskrit : encre noire, caractères gravés et noircis, caractères gravés non noircis. Il y a d'autres notations concernant les caractères d'écriture que l'on trouve dans le catalogue imprimé et dans d'autres catalogues de mss sanskrits, qui devraient figurer dans la zone 303. L'idéal serait d'y créer des sous-zones adaptées à l'information à fournir sur le document, comme le \$ a de cette zone est adapté à la mention, d'après une table définie, des différents styles d'écritures qui peuvent se truffer dans les mss arabes. Faute de mieux, il faudrait utiliser le \$d pour l'ensemble de ces informations. Afin de rendre la procédure de catalogage cohérente et de préserver aussi la cohérence de l'affichage des notices il faudrait saisir les informations dans un ordre fixé, même s'il ne l'est pas par le format. Les informations sur l'écriture qu'il convient de fournir sont :

- une appréciation de la lisibilité de la graphie (elle figure dans la plupart des catalogues de mss sanskrits)
- la couleur de l'encre ou le procédé de gravure utilisé
- pour les seuls textes védiques, une mentions de la façon dont ils sont accentués³⁵.

Les notices de mss arabes utilisent encore le 303 \$d pour donner des indications sur l'apparence des signes de ponctuation. Dans le cas des mss sanskrits, selon la même logique d'utilisation du format il faudrait ajouter à la liste ci-dessus, la mention « danda rouges ».

³⁵ Seul l'état de langue dit « sanskrit védique » que l'on trouve dans les Veda est accentué.

Pour maintenir un usage aussi large et ouvert de ce \$d il faudrait s'assurer qu'au final on ne générera pas des confusions à l'affichage et des incohérences d'une notice à l'autre.

Notons que le décompte du nombre de mains repérables sur le mss, avec leur localisation dans le document est saisi en note sur l'adresse bibliographique (352). Si c'est matériellement l'écriture seule qui faute d'autre renseignements donne une indication sur le copiste, c'est bien précisément au copiste et non à la graphie en elle-même que l'on s'intéresse en évaluant le nombre de mains.

Quand cela est pertinent la nature de la mise en page d'un texte accompagné de commentaire en précisant, conformément à ce qui a été décrit plus haut, la disposition relative des deux textes et l'usage éventuel de caractères de tailles différentes, peuvent être indiqués en 358 « note sur le décors » \$ d « types de décors » au niveau de la mention « mise en page particulière ». On peut tout de même se demander si la mise en page et la taille des caractères ont lieu d'être recensés au niveau d'une zone dédiée à la description des décors. Ces caractéristiques du texte ne sont pas purement ni d'abord décoratives. Si les inscrire à ce niveau du format risque d'avoir pour conséquence que ces mentions figurent au milieu d'autres concernant de purs décors dans la notice en format d'affichage il serait peut-être utile de se demander s'il n'est pas moyen plutôt de les faire figurer dans la zone 303 (note sur l'écriture).

Le format attribue une zone 304 « note sur la rubrication » à cet aspect matériel du texte. Pour le catalogage des mss arabes une table des « éléments rubriqués » est définie en \$d. Elle comporte trois éléments : titre, indications marginales, texte commenté. Il faut l'enrichir pour rendre compte des éléments susceptibles d'être rubriqués dans les mss sanskrits : explicit final, explicit intermédiaires (tous ou certains) – à ce niveau l'idéal serait de pouvoir donner la désignation sanskrite pour l'œuvre concernée des sous-parties du texte dont les explicit sont rubriqués. Enfin il faut pouvoir mentionner : élément du texte source dans le commentaire.

Couvrures

Les informations concernant les couvertures sont situées dans la notice de données locales, dont le format n'est pas encore défini. Pour la partie reliée du fonds la

description des reliures se fera dans les catégories appropriées à la description des reliures occidentales. Pour les ôles et un petit nombre de mss sur papier non reliés il faut décrire les ais de serrage : leur essence, le travail du bois : ais bruts, biseautés, sculptés, incrustés avec telle substance, les décors peints et les surfaces qu'ils occupent sur les ais, enfin comme le fait déjà le catalogue imprimé d'éventuelles traces de pâtes colorées qui sont les traces d'un rituel. La mention « sans couverture » pourrait décrire les feuillets laissés libres.

Écritures

Il y a deux aspects du traitement des écritures à considérer dans le cadre du catalogage informatisé des mss sanskrits : L'indication dans la notice et donc la saisie dans le format des informations concernant la langue et l'écriture du texte, parfois les langues ou les écritures du texte d'une part ; et, d'autre part, la nature du jeu de caractères auquel il va falloir recourir pour saisir les informations en langue originale : auteurs, copiste, titres, début et fin du texte, incipit et explicit et colophon, lieux et dates dans la langue. Les indications sur la langue du document sont données en 041 « langues du document ». Les quatre positions du premier indicateur permettent de préciser si le texte est :

- multilingue, ce qui peut être pertinent puisque le fonds sanskrit comporte quelques dictionnaires manuscrits soit français et sanskrit, soit sanskrit et une autre langue indienne ; et puisqu'aussi le fonds compte quelques textes jaina dont certains, tel le sanskrit 212 K (référence du catalogue imprimé), sont constitué d'un texte source en sanskrit et de son commentaire en prakrit. Si l'on veut aller dans le détail, on peut considérer que cette mention vaudra pour signaler qu'un colophon à un texte sanskrit est rédigé entièrement ou partiellement dans une langue vernaculaire, ce que le catalogue imprimé mentionne le cas échéant.
- Contient des traductions, ce qui peut valoir pour les dictionnaires

- Contient des annexes dans une autre langue, ce qui est assez souvent le cas des remarques portées sur les ôles de garde (en français, parfois en urdu).³⁶

Les codes de sous-zone permettent d'enregistrer, pour ce qui concerne le fonds sanskrit : \$a la « langue du texte », \$c la « langue originale », \$h la « langue du commentaire », \$i la « langue des parties liminaires », où l'on peut mentionner celle employée sur les pages de garde et dans le colophon.

Les écritures utilisées dans le document sont indiquées en 047 « écritures ». Une liste des écritures a été dressée pour le département des mss orientaux qui comporte dans son état actuel des mentions rendent compte de la majorité des écritures qui se trouvent dans les mss sanskrits : bengali, grantha, nagari, nagari-jain, nandinagari, nepalî, sâradâ, telugu, et brâhmî pour les mss sanskrits d'Asie centrale du fonds Pelliot, faute de mieux³⁷. On pourrait rajouter les mentions : newarî et maithilî. La sous-zone où ces écritures peuvent être saisies est répétable, il est donc possible de rendre compte d'un document qui en comporte plusieurs : certains dictionnaires, des mss tels que le sanskrit 413, notice 2 du catalogue imprimé, rédigé en caractères grantha puis telugu.

Écriture requise pour la restitution dans la notice des tous les éléments en langue originale.

On l'aura compris la langue sanskrite n'est pas liée exclusivement à un système d'écriture. Les alphabets indiens qui servent à la noter sont tous vocalisés et tous notent l'ensemble des phonèmes dans lesquels cette langue s'articule. Leur lecture n'est donc jamais une interprétation, mais un simple déchiffrement phonétique. Quand on écrit la langue sanskrite, comme du reste les autres langues indo-aryennes et dravidiennes du

³⁶ Le format comporte une zone 332 « annexes et pièces liminaires où elles peuvent être décrites et localisées. Les mss arabes contiennent des pièces liminaires qui ont une importance intellectuelle qui requiert un traitement spécifique et détaillé. On réfléchit même à un moyen d'indexer leur contenu souvent contextualisé d'un point de vue historique et géographique. Il n'y a rien de tel dans les mss sanskrits. Certaines mentions témoignent de la façon de transcrire les termes sanskrits, au moins pour les titres, à l'époque où elles ont été portées sur le mss. D'autres attestent l'appartenance du document à une personne, le fait que le document a été donné par untel à tel autre.

³⁷ A s'en tenir aux indications de G Colas B. Pauly : « Les manuscrits sanskrits d'Asie centrale de la collection Pelliot peuvent être répartis d'une manière fort inégale quantitativement, en cinq groupes selon l'écriture. Toutes ces écritures sont de type Brâhmî, à condition d'entendre par-là le seul fait qu'elles

sous-continent, en alphabet latin étendu par l'apport de signes diacritiques univoques à certaines de ses lettres et par la constitution de groupes consonantiques à valeur phonétique fixe³⁸ on ne trahit en rien le sens de cette langue. Il n'y a donc pas de nécessité sémantique à noter la langue sanskrit au moyen d'un alphabet plutôt que d'un autre³⁹. Il ne serait pas réaliste de vouloir cataloguer les sections en langue originale dans l'alphabet utilisé sur le manuscrit. Ceci compte tenu du nombre des alphabets utilisés, et du nombre élevé des signes combinés qu'il faut pouvoir former dans chacun⁴⁰. Cette dernière difficulté est tournée par la notation en alphabet latin étendu dans laquelle on se contente de faire se succéder sur la ligne les consonnes qui forment une ligature. Par ailleurs, de fait, aucun catalogue imprimé, qu'il ait été établi et imprimé en Inde ou dans un pays occidental n'a jamais pris le parti de restituer les alphabets utilisés dans les mss. Il n'est pas certain que tous aient été transposés en caractères d'imprimerie. Il y a en réalité deux partis raisonnables pour transcrire dans un catalogue les mentions en langue sanskrite⁴¹, et que l'on constate au fil des catalogues : soit transcrire les mss en caractères d'imprimerie nâgarî, qui dans l'imprimé est de très loin le plus usité pour noter cette langue, soit les transcrire dans la forme de l'alphabet latin étendu conventionnellement en vigueur. Il faut reconnaître que de nombreux érudits indiens disent préférer lire le sanskrit en alphabet nâgarî, plus immédiatement familier à leur regard. Mais il va de soi qu'ils comprennent la transcription en alphabet latin, et que l'usage de ce dernier n'induit aucune confusion. Compte tenu des conditions techniques actuelles d'utilisation de logiciels capables de générer l'alphabet nâgarî ou les alphabets correspondant à des vernaculaires et à même de servir à l'écriture du sanskrit, il me paraît plus efficace de noter en alphabet latin étendu les portions de la notice bibliographique qui sont en langue sanskrite.⁴² Cette meilleure efficacité est double : ergonomique eu égard à la saisie, prudente compte tenu des

s'écrivent toutes de gauche à droite. La plus ancienne de ces écritures est de type kusâna ; les quatre autres appartiennent au type gupta. », J.A. ., 1965, pp. 87-88.

³⁸ Pratiquement, un « h » ajouté à une consonne l'articulation aspirée de cette consonne, que les alphabets indiens notent par un signe spécifique.

³⁹ Pourvu bien entendu qu'il possède un nombre de signes suffisant à noter les phonèmes de la langue, et pour le sanskrit védique, à noter en sus son accentuation.

⁴⁰ Le nombre de consonnes simples, qu'on lit, sauf indication contraire de voyelle longue ou diphtongue, comme consonne + a bref, s'augmente des combinaisons de consonnes dites « en ligature » qui additionnent une suite de consonnes dont l'ensemble – et non chacune – est vocalisé.

⁴¹ Et la remarque vaut pour les prakrits et les vernaculaires.

incertitudes actuelles qui pèsent sur la gestion machine des informations en caractères non latins dans Opaline avant son intégration au SI, et prudente aussi du fait du calendrier de la mise en place des versions du SI où les caractères non latins pourront être saisis et faire l'objet de traitements.

Traitement informatisé des manuscrits comportant des peintures ou des illustrations.

On a vu que les éléments de décors non figuratifs étaient traités en 358 « note sur le décors ». Une zone 359 « note sur les illustrations » permet de saisir des informations sur ces éléments du document. Un indicateur à cinq positions permet de préciser à quelle catégorie appartient l'illustration considérée. Pour les mss sanskrits sont utilisables les positions : « illustrations figuratives, figures géométriques ou schémas, tableaux ». Outre quelque textes illustrés de figures iconographiquement caractéristiques, le fonds sanskrit comprend un bon nombre de mss astronomiques / astrologiques, mathématiques et médicaux où l'on trouve des tableaux et des schémas explicatifs.

Deux sous-zones non répétables autorisent la saisie de descriptions \$a , et de localisations \$n.

Par ailleurs, le Centre de Recherche sur les Manuscrits Enluminés mène un projet d'indexation iconographique⁴³ des mss enluminés de la BNF sur une base actuellement séparée mais destinée à être intégrée au SI.⁴⁴ Il est donc nécessaire de pouvoir indiquer dans la notice le fait que le document a été indexé pour son iconographie. On s'est demandé au DMO lors d'une réunion si une telle indication n'aurait pas sa place dans la zone 309 destinée aux « références bibliographiques », qui normalement doivent concerner les répertoires, catalogues où le document – ou une de ses parties – est mentionné. Chacun pense que l'idéal serait qu'un lien puisse être créé entre la notice

⁴² Je n'en ai pas vu qui notent les écritures indiennes ne servant pas à l'écriture de langues vernaculaires.

⁴³ La base du SRME rassemble : des notices de description des enluminures, et une liste de descripteurs iconographiques contrôlés destinés à l'indexation iconographique des enluminures. Cette liste est chargée dans Opaline en format autorisé.

⁴⁴ Les mss persans ont déjà fait l'objet d'une saisie intégrale, les fonds arabe et éthiopien sont partiellement saisis.

bibliographique d'un document et la ou les notice(s) établie(s) par le CRME sur les peintures qu'il comporte⁴⁵.

P.- Y. Duchemin a attiré mon attention sur la présence dans le format d'une zone 856 destinée à recevoir une adresse internet. A partir de cette zone, il envisage comme possible de créer un lien avec une notice du CRME.

L'existence de cette zone, permet aussi de poser la question d'une possible numérisation de portions intellectuellement stratégiques du mss : les débuts et fin de texte, les incipit, explicit et colophons, certaines formes de mise en page. Cela permettrait au lecteur de compléter les renseignements donnés par la notice et de se faire une idée de l'état physique du mss avant d'éventuellement en demander la communication. Autant que je sache, après l'avoir demandé à P.- Y. Duchemin, il n'y a pas à ce jour de programme de numérisation qui correspondrait à ce type d'information.

3112 Les données relatives à l'adresse bibliographique

Contrairement aux mss arabes dans lesquels les renseignements relatifs à cet aspect de l'identification du document sont nombreux et précis, on a vu que les mss sanskrits sont de ce point de vue moins riches et précis. Le travail qui a déjà été fait par la responsable du catalogage des mss arabes sur la saisie informatisée en InterMarc intégré des données relatives à l'adresse bibliographique suffit aux besoins correspondants pour les mss sanskrits.

La zone affectée à ces informations dans le format est la zone 260 : « adresse bibliographique édition ou diffusion », complétée par une zone 352 de « note sur l'adresse ». Une zone 044 « Dates » permet en outre l'indexation des dates relatives au document, et une Zone 040 « pays d'édition ou de production » permet d'indexer l'origine géographique du document. La zone 008 d'« informations générales codées » doit aussi être renseignée quant aux dates et pays de publication. Pour cette dernière zone le mode d'inscription des dates, dans l'ère chrétienne bien entendu, est codifié selon le degré de précision ou d'approximation auquel peut atteindre le document. Pour

⁴⁵ La possibilité de créer de type de lien est évoquée dans un document du 20 décembre 1995 émanant de la DDSR, SCB, Bureau de normalisation.

les pays d'origine, la responsable du catalogage des mss arabes a établi une « table orient » des lieux de production des mss jusqu'à 1815. Aux délimitations des ères culturelles qui ont été sélectionnées correspondent des codes de pays sur trois ou cinq caractères qui devraient à terme être définis selon la norme AFNOR pour l'instant expérimentale dont il a déjà été question (1.2.) et communs aux départements des collections spécialisées qui en ont l'usage. S'agissant des mss sanskrits, les délimitations d'aires culturelles retenues⁴⁶ sous un intitulé global « Asie du Sud » suffisent à localiser la provenance de ces documents.

La zone 260 permet de saisir en \$a « lieu d'édition ou de diffusion » le lieu de copie sous forme transcrite destinée à être indexée, à défaut la mention « s.l. ». Le \$b « adresse détaillée » est utilisé pour les mss arabes à la saisie d'un degré de précision supplémentaire à celui indiqué dans le \$a, par exemple un nom de mosquée. Pour les mss sanskrits je ne vois pas de précisions d'une nature analogue que l'on pourrait y saisir.

Le nom du copiste est saisi en caractères originaux. Il est repris en 700 « vedette secondaire APP » en caractères originaux dans un \$a lié à une APP⁴⁷, et un code de fonction auteur « copiste » est saisi en \$4.

La date, est saisie en 260 \$d sous forme originale, puis sous forme transposée dans l'ère chrétienne. Le SCB suggère faute de datation d'indiquer en \$d un siècle ou une date approximative. On a toujours pour cela le critère d'entrée dans le fonds. On a vu que pour les mss sanskrits on peut souvent indiquer une date d'achat.

On peut noter que les intitulés correspondant aux étiquettes de la zone 260 ne correspondent qu'approximativement à la nature précise des informations qu'on y saisit s'agissant des mss. L'Intermarc intégré ayant pour spécificité d'être un format unique pour des documents de natures diverses on peut remarquer, en analysant l'usage que le catalogueur de mss orientaux peut faire de cette zone, comment on trouve d'un type de document à l'autre des similitudes suffisantes pour que le pari de ce type de format puisse fonctionner.

⁴⁶ D'après les suggestions de G. Colas, auteur du catalogue du fonds des mss telugu de la BNF.

⁴⁷ Cela ne fonctionnera ainsi que dans le SI quand des APP pourront y être créées en caractères originaux, et que l'hypothétique bases Access destinée à la constitution de ces APP (et ATU) dans Opaline dans l'entre-temps aura été intégrée au SI, si jamais elle existe un jour.

312 : Catalogage des données relatives à la dimension intellectuelle du document

3121 L'accès titre et les mentions de responsabilité

L'accès titre

Il s'agit, en s'en tenant ici aux seules formes de cet accès, d'examiner - la nature intellectuelle et matérielle des documents étant donnée - comment il va être possible d'utiliser le format tel qu'il est défini pour en rendre compte. Cet examen permettra de se demander s'il y a lieu, pour constituer cet accès dans ses différentes formes, de faire évoluer le format, ou, à l'inverse, en quoi les contraintes définies par ce format et les possibilités qu'il offre permettent au moins de garantir un accès aux documents de niveau équivalent à celui de l'actuel catalogue imprimé, et, au mieux, d'améliorer l'accès aux informations relatives au titre contenues dans la notice, notamment en systématisant leur construction.

L'examen de ces accès se fonde sur un premier état de leur élaboration que représente le catalogue papier du fonds établi par J. Filliozat, allant jusqu'à la cote 452. Ce catalogue constitue à la fois un existant sur lequel prendre appui quant au contenu des analyses qu'il fournit et une matière à retravailler d'une part pour l'enrichir, et surtout pour la systématiser formellement, seul moyen pour bénéficier, en recherche, des potentialités propres à un catalogue informatisé. Le niveau des notices que contient le catalogue imprimé permet de dresser une typologie des accès titres qui doit rendre compte des différents cas types d'analyse à mettre en œuvre pour saisir les données renseignant sur le titre des documents concernés.⁴⁸ On s'interrogera donc sur la construction de l'accès titre et sur l'inscription dans le format des informations qui s'y rapportent.

⁴⁸ Chaque fois que possible, j'ai consulté conjointement le document même et sa notice bibliographique. Je ne lis couramment que l'alphabet devanâgarî, quand certains cas typiques relevaient de documents sanskrits notés dans un autre alphabet, j'ai dû me contenter des données de la notice et d'un examen purement matériel, aveugle au sens de de l'œuvre, du document.

1/ Coupure des éléments constitutifs du titre propre

Avant d'en venir à la typologie des titres, il faut encore souligner le problème spécifique que pose leur formulation dans la langue sanskrite alors qu'on a pour fin de les inscrire dans un catalogue informatisé qui doit permettre une recherche à partir de cet accès. Quel que soit l'alphabet dans lequel on écrit la langue sanskrite, rien n'oblige à séparer les mots les uns des autres, qu'ils apparaissent dans une phrase, sous forme fléchie, ou dans un composé nominal, sous forme radicale. Le problème posé par les titres relève de ce dernier cas. Il n'est pas envisageable de constituer des algorithmes qui permettraient une décomposition automatique. Il est en effet impossible de repérer des lettres ou groupes de lettres qui n'apparaîtraient qu'à la conjonction des mots. Par exemple, dans une chaîne de caractères un « o » peut s'analyser de différentes manières : il peut relever de la simple orthographe d'un terme indécomposable, ainsi « *stotra* » (qui signifie « hymne ») ; il peut résulter de la combinaison dans un composé nominal d'un « a » final et d'un « u » initial : ainsi : *Aitareyopanisad* = *Aitareya* + *Upanisad* ; il peut encore provenir d'un « as » final au contact d'une consonne sonore initiale, ainsi : *tejoguna* pour *tejas* + *guna*. On ne saurait se contenter de saisir dans une chaîne de caractères continue, c'est à dire en un mot unique indécomposable par la machine, un titre constitué d'éléments multiples, noms propres et noms communs. A l'inverse, il serait nuisible à la recherche qu'elle soit faite au titre ou par mots du titre, de séparer tous les termes des titres.

L'absence totale de coupure est à rejeter. La conserver reviendrait à faire du titre un seul mot, et donc à assimiler les recherches par titre et mots du titre, par conséquent à perdre le bénéfice d'une potentialité du catalogue informatique. En outre, comme il apparaîtra ensuite plus clairement, le fonds sanskrit est composé d'un nombre important de documents dont l'intitulé est constitué par un ou des noms propres et/ou une ou des séquences lexicales ayant une signification unique auxquels s'ajoutent un ou des noms communs désignant, au sens large, un genre de texte. Il paraît utile que l'on puisse retrouver à l'interrogation du catalogue par mots du titre des ensembles de documents participant du même genre textuel, *upanisad* ou *stotra* par exemple. Ceci dans la mesure

où l'indexation analytique spécifique à chaque fonds de mss⁴⁹, dont l'insertion dans le format est à l'étude n'indiquera pas à tout coup ce genre textuel.

Si l'on coupait tous les mots du titre on engendrerait du bruit lors de la recherche par mots du titre, du fait de tous les termes qui ne font sens qu'en étant associés à d'autres dans un ordre fixe.

La solution la plus efficace pour la recherche me paraît être de faire systématiquement une coupure avant et après les termes qui désignent un genre de texte. Il est évident que cette proposition n'a de sens que s'il est possible d'indiquer au lecteur qui cherche dans le fonds de mss sanskrits un modèle syntaxique d'interrogation qui corresponde à la procédure de découpage des unités lexicales composant les titres lors de la constitution du catalogue. Cette solution pourrait poser problème au niveau des Autorités, si, certaines étant déjà constituées, la forme retenue n'y est pas la forme découpée selon ce critère. Dans ce cas il faudrait l'ajouter, s'il elle ne s'y trouve pas, à la liste des formes rejetées. On conserverait le principe de cette forme de découpage pour les titres qui n'ont pas encore fait l'objet d'une autorité, et dont l'auteur du catalogue des manuscrits doit être amené à élaborer les formes d'autorité. Dans la mesure où la sous-zone 245\$a (titre et mention de responsabilité, titre tel qu'il apparaît sur le document) est indexée la recherche par mots du titre ne serait empêchée dans aucun cas.

Dans la typologie des accès titres qui suit, on trouvera le titre tel qu'il est inscrit sur le catalogue papier, puis tel qu'il me paraît utile de le découper, les termes génériques seront alors mis en gras.

Pour plus de clarté, j'ai constitué une liste, qui ne prétend pas être exhaustive pour le fonds, des termes autour desquels il conviendrait de couper la chaîne de caractères correspondant au titre :

- Indication sur la nature intellectuelle ou le « genre » du texte : *upanisad, brahmana, âranyaka, tantra, padapâtha, sûtra, samhita, purâna, mantra, stotra, stuti, mâhâtmya, sûkta, vidhi, mâlâ, sâra, samgraha, samuccaya, prayoga, yâmala, kavaca.*

⁴⁹ Les mss arabes et persans, dans l'état actuel du travail, partagent une même structure d'indexation. Celle que je propose pour les mss sanskrits se limite à ce seul fonds, mais il serait tout à fait envisageable de la compléter afin qu'elle puisse être rendue commune aux autres fonds de mss issus du sous-continent.

- Désignation du texte comme commentaire : *vrt(t)i*, *vivrt(t)i*, *dîpika*, *prakâsa*, *dîpa*, *tikâ*, *bhâsya*, *prakarana*, *vyâkhya*, *vivecana*, *vivarana*, *nirnâya*
- Désignation de divisions logiques internes à une œuvre : *Khanda*, *kanda*, *kalpa*, *astaka*, *adhyâya*, *patala*, *bhâga*, *kalpa*.

2/ Typologie⁵⁰ des accès

Certains des exemples choisis pour le caractère typique de leur accès titre forment un élément dans une unité matérielle hétérogène qui les englobe. Il n'en n'est tenu compte à cette étape de l'analyse que dans la mesure où cet état matériel a des conséquences sur la manière de distribuer les données concernant le titre de l'œuvre considérée dans le format. La question de la structuration des notices correspondant à des documents matériellement et/ou intellectuellement complexes ou composites fera l'objet, plus bas, d'un examen séparé ayant pour objet la structure des notices.

Une œuvre indépendante

- 383 : « RAMAYANA, par Vâlmiki ». Ce titre ne comporte pas de mention formelle de genre et consiste en un composé nominal dont le sens est unique. L'œuvre est indépendante, on la considère comme **anonyme** dans la mesure où l'auteur qu'on lui attribue traditionnellement est légendaire, on ne le mentionne pas dans le bloc 1xx. On peut noter que la base Opale contient une APP pour Vâlmiki, qualifié d'auteur prétendu. L'œuvre doit faire l'objet d'une ATU.

Au niveau du format on saisit

- en 141 (titre uniforme textuel) \$3 (n° de la notice d'ATU liée) \$a (titre uniforme) : RAMAYANA
- en 245 (titre et mention de responsabilité) \$a (titre) : RAMAYANA
- en 700 (vedette secondaire auteur personne physique) \$3 (n° de la notice d'autorité nom de personne liée), \$a (élément d'entrée) Vâlmiki \$4 (Code de fonction) Auteur

⁵⁰ Le numéro qui précède le titre est la cote du document et donc le numéro de la notice dans le catalogue imprimé. Quand cette cote est déclinée en sous-cotes, ces dernières, dont on trouve parfois deux niveaux, ne relèvent que du catalogue où elles permettent de distinguer des unités intellectuelles à l'intérieur d'une unité matérielle.

prétendu. On remarque qu'il n'y a pas de code de fonction « auteur légendaire », un auteur prétendu pouvant être réel les deux désignations ne sont pas synonymes. On les identifie faute d'un code de fonction plus précis.

- 232 : AITAREYABRAHMANA : Ce titre comporte une mention formelle de genre, l'accès devrait s'écrire : AITAREYA **BRAHMANA**. L'œuvre est **anonyme**. On crée une notice ATU s'il n'en existe pas.

Au niveau du format on saisit :

- en 141 \$ 3 (n° de la notice d'ATU liée) \$a AITAREYA BRAHMANA
- en 245 \$a AITAREYA BRAHMANA

- 108 : « VAJRASUCI, par Asvaghosa » : Ce titre ne comporte pas de mention formelle de genre. L'œuvre possède un **auteur réel**.

Au niveau du format :

- en 100\$ 3 (n° de notice APP qui soit existe déjà, soit est crée par l'auteur du catalogue des mss) \$a Asvaghosa
- en 245 \$a VAJRASUCI

97-98 : « LALITAVISTARA » . Ce titre ne comporte pas de mention formelle de genre. L'œuvre est anonyme. Il se distingue du cas 232 du point de vue de la nature matérielle du texte, ce dont le catalogage doit tenir et rendre compte. On est en présence d'une unité matérielle homogène à l'origine, c'est à dire d'un même mss qui une fois composé et rapporté en France a été relié en deux volumes dans une reliure de type occidental. On considère qu'on est en présence d'une monographie en deux volumes. Pour l'œuvre, on crée une notice ATU s'il n'en existe pas.

Au niveau du format :

- en 141 \$3 (n° de la notice ATU liée) \$a LALITAVISTARA
- en 245 \$a LALITAVISTARA
- - en 280 (description matérielle du document) \$c (autres caractéristiques matérielles) 2 vol.
- en 327 (note de dépouillement) \$a (description de chaque volume) vol. 1 comprend : xxx \$a vol. 2 comprend : xxx

*43 à 144 : Dans la plupart de ces notices on trouve un titre composé à l'identique d'un nom ou le plus souvent d'un composé nominal (parfois assez long) du terme « *nâma* » et de la désignation formelle du genre du texte « *dhâranî* ». La logique constitutive de ces accès titre se comprend. Il s'agit d'indiquer qu'on est en présence d'un genre textuel bien précis et de désigner chaque œuvre par son titre propre qui combine un élément unique initial, nom ou composé nominal et un élément identique final : « *vidhi* ». L'étrangeté par rapport à la constitution ordinaire des accès titre consiste à conserver dans ceux-ci le terme « *nâma* » qui signifie « dont le nom est » qu'on trouve dans le plus grand nombre des formules où sont indiqués des intitulés, et qu'on ne reprend jamais lors de la formulation du titre. Par souci d'uniformiser la constitution des titres dans le cadre du catalogue informatisé ces accès devraient être reformulés sous la forme d'une désignation nominale unique : **vidhi**. Dans la mesure où la sous-zone de complément du titre (245\$e) n'est pas indexée il paraît plus utile pour ménager les possibilités de recherche de considérer que la totalité de l'expression constitue le titre propre. « *vidhi* » renseignant sur la forme littéraire des œuvres, une recherche par mots du titre peut se faire sous ce terme. On traitera ainsi chaque notice correspondant à une unité matérielle et intellectuelle sur le modèle du cas 232. Il faut constituer une ATU pour chacun de ces textes, faute de quoi on n'aurait aucun moyen de remplir un champ du bloc 1xx qui est obligatoire. Dans le cas d'œuvres mineures comme celles-ci ce procédé n'est qu'un artifice technique qui n'apporte rien au travail de catalogage, ni à la qualité de l'information fournie par le catalogue informatisé. L'ATU normalise la forme, elle ne gère pas de renvois.

404 A. « RAMAYANA par Valmîkî - I-VI, xlvi, 43. » L'accès titre est ainsi formulé pour signaler que le texte est lacunaire, qu'il s'arrête au vers 43 du chp. Xlvi de la partie VI. Ce mode de signalement des textes lacunaires n'est pas systématique dans le catalogue papier. On pourrait en systématiser le repérage et la mention dans la notice. L'explicit n'en fait évidemment pas état. La lacune est accidentelle et non pas voulue lors de la production du document et le fait d'accompagner le titre de cette mention ne

va pas de soi, s'il demeure que cette information sur le document a lieu d'être donnée dans la notice.

Au niveau du format on traitera ce document comme le cas 383, sauf pour la précision sur l'étendue du texte. Elle peut difficilement figurer en complément du titre (245\$e, sous-zone non indexée) puisque le document ne porte pas d'indication de partie et que la zone retient des informations portées par le document. Il en va de même pour le \$u de cette zone (n° de partie classement chiffre) qui n'est pas destiné à recevoir des informations sur l'étendue d'un document accidentellement tronqué. La note générale peut porter cette indication (300\$a). On peut remarquer grâce à cet exemple l'intérêt de définir dans un format destiné au catalogage de mss une zone destinée à la mention du niveau de complétude de l'œuvre telle qu'on la trouve dans le document matériel. L'inscription d'une zone destinée à recueillir ce type d'informations aurait pour intérêt d'attirer l'attention de l'auteur des notices bibliographiques sur cet aspect du document de façon systématique, cela permettrait en outre, de situer ces informations à proximité des mentions de titre et d'auteur, comme l'a fait dans l'exemple retenu l'auteur du catalogue imprimé, dans un format d'affichage sur lequel personne n'a encore été amené à réfléchir. Cette zone devrait être indexée, le critère de complétude pouvant intervenir comme élément de limitation d'une recherche multi-critères.

Une oeuvre autonome

On entend par-là une œuvre qui fait sens par elle-même, mais que la tradition culturelle à laquelle elle appartient inclut dans un corpus d'un niveau hiérarchique logiquement supérieur, le plus souvent composite. Les purâna en sont un exemple particulièrement significatif. Pour les mss comportant des œuvres de ce type on doit considérer que l'œuvre possède une identité propre et que son inclusion dans un corpus plus large constitue une indication utile pour un lecteur qui chercherait quelles composantes de ce corpus se trouvent dans le fonds. Il est donc utile qu'une recherche puisse procéder soit par le titre (ou les mots du titre) propre de l'œuvre soit par le titre du corpus où elle est inscrite comme un élément rattaché.

ex : 339 et 340 : « BHAGAVADGITA » : Les deux accès du catalogue papier sont formulés de façon identique. Ce titre comprend une mention formelle de genre. Par cohérence on le rédigera **BHAGAVAD GITA**. Ce texte est traditionnellement rattaché au *Mahâbhârata*, le colophon du 339 le mentionne. Il existe pour ce texte une ATU dans Opale qui le rattache au *Mahâbhârata* par un renvoi de type « voir aussi » (301 de la notice d'ATU). Une ATU *Mahâbharata* mentionne la *Bhagavad Gîtâ* comme une subdivision. L'œuvre est anonyme.

Au niveau du format :

- en 141 \$3 (n° de la notice ATU liée) \$a **BHAGAVAD GITA**
- en 245 \$a **MAHABHARATA BHAGAVAD GITA** pour le mss 339
- en 245 \$a **BHAGAVAD GITA** pour le mss 340 qui ne mentionne pas le *Mahâbhârata* dans son explicit.
- C'est au niveau des ATU que la possibilité des renvois entre les deux œuvres existe pour les deux notices. Pour le document qui en comporte la mention dans son explicit une recherche par le premier élément du titre qui renvoie à l'œuvre de niveau hiérarchiquement supérieur est en outre rendue possible par la mention de son titre dans une sous-zone indexée (245 \$a).

Le cas analysé correspond formellement à d'autres œuvres qui se trouvent mises en relation avec un corpus textuel qui les comprend comme élément. Toutes les œuvres de ce type devront recevoir un traitement identique dans le catalogue informatisé. Il faut reconnaître que pour certaines d'entre elles ce traitement engendre du fait de la systématisation du mode de saisie des données, une redondance d'informations dont il est certain qu'aucun lecteur de mss ne les utilisera pour une recherche. Le catalogue imprimé évite cette surcharge inutile au niveau de l'accès titre et ne fait pas de renvoi au niveau de l'index.

381 et 382 : « HARIVAMSA ». Le titre ne comporte pas de mention formelle de genre. On est dans un cas identique au précédent. Le catalogue imprimé ne rattache pas cette œuvre anonyme au niveau de l'accès titre au *Mahâbhârata* et ne fait pas de renvoi au niveau de l'index alors que les explicit des deux documents mentionnent cette inclusion. Comme dans l'exemple précédent le catalogage informatisé contraint à donner cette

information par le biais des zones où le titre, une fois son statut, et celui de ses éléments constitutifs analysé, peut être inscrit. Comme dans le cas précédent on peut considérer que pour cette œuvre les informations fournies ne seront pas utiles à la recherche. Elles pourraient l'être pour des lecteurs d'imprimés connaissant mal les œuvres sur lesquelles ils effectuent une recherche. On ne peut pas faire cette hypothèse au sujet d'un lecteur de mss, nécessairement spécialiste avancé du domaine et des textes et œuvres auxquels il s'intéresse.

332 et 410 : « BRAHMANDAPURANA – ADHYATMARAMAYANA ». Le titre comporte dans son premier élément un terme désignant un type de texte. Il faudrait donc le transcrire : **BRAHMANDA PURANA – ADHYATMARAMAYANA**. Dans le catalogue papier, l'accès titre est donc constitué par la succession de deux éléments dont le premier ne correspond pas à l'œuvre anonyme effectivement inscrite dans le mss, alors que cette dernière est désignée par le deuxième élément du titre. L'index en fin de volume retient les deux accès. On peut donc constater que le catalogue imprimé ne traite pas à l'identique les accès d'œuvres qui ont pourtant intellectuellement un même statut et qui correspondent toutes dans les cas évoqués à des entités matérielles homogènes et uniques. Il est vrai que, si logiquement, ces œuvres ont un rapport logique identique au corpus qui les comprend, le cas des corpus appelés génériquement « purâna » est différent de celui du *Mahâbhârata* qui a été évoqué ici. Cette dernière œuvre est certes composite mais ses éléments constitutifs ne sont pas fluctuants. Il n'en va pas de même des purânas qui sont des corpus eux aussi composites, mais d'une cohérence moindre que celle d'une œuvre comme le *Mahâbhârata*, et surtout les textes qu'on y rattache forment des listes variables. Dans le cas des purâna il devient intéressant pour lecteur travaillant sur des manuscrits de pouvoir connaître quelles sont les œuvres d'un fonds que leurs explicit rattachent à un purâna.

Pour les trois œuvres considérées, si l'on veut suivre un modèle unique de constitution de l'accès titre, ce qui est cohérent avec le caractère systématique du catalogage informatisé, on peut s'inspirer de la norme définie pour le catalogage des

monographies imprimées en plusieurs volumes.⁵¹ Le titre propre de ces œuvres peut à l'évidence être dissocié du titre d'ensemble. Quand elles sont éditées ou traduites leur titre ne comporte pas de mention du corpus auquel on les rattache comme un élément.

Au niveau du format l'accès ayant statut de titre uniforme saisi en 141 \$a doit être le titre de l'œuvre seule dans tous les cas. L'information sur l'appartenance de l'œuvre à un corpus logiquement englobant se fait par le biais des renvois de la notice d'ATU, et par l'inscription en 245 \$a du titre tel qu'il apparaît sur le document, c'est à dire composé de la double référence au corpus d'appartenance et à l'œuvre proprement dite.

Une unité matérielle pourvue d'une cote correspond à un niveau de subdivision d'une œuvre

1/ On peut d'après le document désigner la subdivision par un intitulé qui lui est propre :

Le texte manuscrit ne fournit pas de version de l'œuvre, mais de sa seule partie. Ici l'accès titre comporte comme premier élément le titre de l'œuvre et comme deuxième élément soit le titre de la subdivision (ou de subdivisions encastrées) soit un simple numéro de partie accompagné du terme par lequel est désigné le niveau de subdivision que porte le mss.

Un seul niveau de division logique

427 : « GARUDAPURANA – PRETAKHANDA ». Dans chacun des éléments du titre figure un terme désignant un genre de texte pour le premier, une division logique interne pour le second. On écrira donc : GARUDA **PURANA** PRETA **KHANDA**. L'œuvre est anonyme. Pour la constitution de l'accès et l'analyse du statut de ses éléments qui sera utile pour déterminer dans quelles zones du format ils doivent être saisis, on peut encore s'inspirer de la norme régissant le catalogage des monographies imprimées en plusieurs volumes. On est ici encore dans un cas analogue à celui où l'on décrit

⁵¹ Z 44-050 Catalogage des monographies – Rédaction de la description bibliographique. 1.1. Titre propre, 1.1.4.4.2. : « Le titre propre peut être le titre particulier du volume lorsque celui-ci peut être dissocié du titre d'ensemble. Le titre d'ensemble est dans ce cas donné en zone 6.

isolément un volume d'une monographie qui en comporte plusieurs, à cette différence que la monographie complète n'existe pas matériellement. La norme dit que « le titre propre peut être composé d'un titre commun et d'un titre dépendant lorsque le titre particulier du volume n'est pas significatif »⁵². Un des trois cas où l'on doit considérer que le titre particulier du volume n'est pas significatif : « les volumes portent des titres composés de mots non significatifs ou de termes génériques »⁵³ est proche de l'exemple analysé qu'on traduirait comme « Partie traitant des revenants ». On ne saurait dissocier ce titre du titre d'ensemble dans la mesure où il est construit autour du terme désignant une division logique. Le titre propre de l'œuvre effectivement présente dans le texte manuscrit est donc : **GARUDA PURANA. PRETA KHANDA.**

Au niveau du format :

141 \$ 3 (n° de la notice d'ATU liée) \$a **GARUDA PURANA.** Le lien avec la notice d'ATU qui comporte la mention des principales divisions du texte gère le renvoi au titre de la partie de l'œuvre effectivement représentée par le mss.

245 \$a **GARUDA PURANA. PRETA KHANDA.** L'explicit du document comporte effectivement la mention de ces intitulés.

375 A : « **MAHABHARATA – ARANYAPARVAN** ». On se trouve dans un cas logiquement identique au précédent. Le même raisonnement est applicable à l'accès titre. Ici seul le second élément, soit le titre de la partie de l'œuvre qui correspond au texte manuscrit, comporte un terme correspondant à une indication de division logique.

On écrira donc : **MAHABHARATA. ARANYA PARVAN**

Au niveau du format, le traitement sera identique à celui du texte précédent. On remarque ici que la cote du document comporte une sous-division « A ». Le document côté 375 comporte une autre entité intellectuellement hétérogène et matériellement homogène à celle-ci. On étudiera plus bas comment structurer les notices de ces documents complexes (comportant plus d'une unité intellectuelle et/ou matérielle) dans le format. La sélection des zones occupées par les informations relatives au titre n'en est pas affectée.

⁵² Z 44-050, 1.1.4.4.1.

⁵³ Z 44-050, 1.1.4.4.1., c).

Cas ambigu : œuvre autonome rattachée comme élément à un corpus englobant ou division logique d'une œuvre ?

431.10.« BHAVISYOTTAPURANA – GANGABHISEKAVIDHI OU GANGASNANAVIDHI ». Ouvrage anonyme. On trouve un terme désignant un genre littéraire dans les deux éléments du titre donné par le catalogue imprimé. En outre, d'après les éléments d'identification présents dans le mss on peut attribuer deux titres à l'œuvre effectivement transcrite. Pour savoir si on analyse cette œuvre comme élément autonome rattaché à un corpus ou comme subdivision d'une œuvre il faudrait en étudier la place dans le purâna auquel le début du texte la rattache. Formulons les deux hypothèses.

Si l'on considère qu'il s'agit d'une œuvre autonome, le titre sera : **GANGABHISEKA VIDHI** ou bien : **GANGASNANA VIDHI**. Il n'y a pas de critère immédiat pour choisir entre les deux formes du titre.

Au niveau du format :

141 \$3 (n° de notice ATU liée) \$a GANGABHISEKA VIDHI (Le choix de la forme retenu est ici arbitraire. La notice d'ATU comportera la forme rejeté ainsi qu'un renvoi de type « voir aussi » (301) vers le *Bhavysottara purâna*. La notice d'ATU du *Bhavysottara purâna* comportera une indication de partie correspondant à la *Gangâbhiseka vidhi*.

245 \$a BHAVYSOTTARA PURANA GANGABHISEKA VIDHI

750 \$a (variante du titre, sous-zone indexée) : BHAVYSOTTARA PURANA GANGASNANA VIDHI. L'indexation rend l'usage de cette zone plus intéressant, pour les possibilités d'interrogation qui lui sont liées qu'une note sur le titre (350 \$a) qui n'est pas indexée. Dans la mesure où la variante du titre figure dans l'explicit que le format permet de retranscrire il n'est pas nécessaire d'indiquer en note le lieu où se situe la variante, précision que la zone 750 ne permet pas de donner.

Si l'on considère qu'il s'agit d'une subdivision d'une œuvre. On peut considérer que le titre de la subdivision n'est pas significatif « Instructions pour les ablutions dans le Gange ».

Au niveau du format le traitement est identique à celui de la notice 427, il faut y ajouter la mention d'une variante du titre en 750 \$a, comme dans l'hypothèse précédente.

Deux niveaux de division logique

405 A : « RAMAYANA, par Vâlmîki – Bâlakânda, sarga 1 ». Œuvre anonyme puisque son auteur est légendaire. On est en présence d'une subdivision logique de deuxième degré, un chapitre à l'intérieur d'une partie. Il n'y a pas de division logique inférieure au « sarga » dans le R. L'explicit comporte le nom du chapitre : « nâradavâkye samksepo nâma prathamam sargah. ». Le titre tel que le catalogue imprimé le formule ne retient pas ce nom, mais seulement le numéro du chapitre lui aussi expressément présent dans le mss : « *prathamam* ». On peut constituer un accès à RAMAYANA BALAKANDA et le traiter comme pour la cote 375 A. La mention « sarga 1 » qui identifie le texte effectivement présent sur le mss n'est pas retenue comme un élément du titre propre, selon le modèle du catalogage des monographies imprimées en plusieurs volumes. Il est sans vraisemblance qu'un lecteur cherche à identifier à partir de la recherche sur le titre un chapitre particulier d'une œuvre qui en comporte des centaines. L'unité logique supérieure, le « kanda » (partie) constitue un accès déjà suffisamment circonscrit et dont l'usage est vraisemblable. Dans le format, l'indication que le mss ne comporte que le sarga 1 est donnée dans une sous zone destinée à recevoir dans le catalogage de l'imprimé une mention de numérotation éditoriale.

Au niveau du format on remplira, en plus des zones mentionnées pour les cotes 472 et 375 en 245 (titre et mention de responsabilité) un \$u (numérotation en chiffres arabes sur deux caractères le contenu du 245 \$h ne pouvant servir au classement numérique du titre dans l'index par titres, sous-zone obligatoire quand le 245 \$h contient les mentions volume, tome etc. ou leur équivalent dans une autre langue) soit 1.1. On s'écarte ici de la définition stricte de l'usage de la sous-zone puisque le \$h ne comporte pas de mention correspondant au premier « 1 » déduit de « bâla kanda » cette partie étant la première du texte; et un \$h (sarga 1). Il est intéressant vu le nombre de manuscrits de parties de cette œuvre, le Râmâyana, que contient le fonds qu'un classement hiérarchique de ces parties puisse être obtenu à l'interrogation.

2/ On ne peut pas d'après le document désigner la subdivision par un titre qui lui est propre.

277-281 chaque cote correspond dans le catalogue imprimé à un intitulé qui est un nom commun sanskrit « *astaka* » désignant une division et qu'accompagne un numéro, attribué à cette division. En outre, le catalogue imprimé fait précéder les notices qui correspondent à chacune de ces cotes d'un intitulé qui constitue un titre donné à l'ensemble de ces divisions : « *Taittirîyasamhitâ, samhitâpâtha* ». Ce titre assorti de la mention 277-281 coiffe les notices désignées mais n'est rattaché à aucune en propre. Un catalogue informatisé va amener à construire ces accès titre autrement. On notera que cet ensemble est matériellement homogène pour le papier (qualité et format) et la main, à l'exception de la cote 278 dont le papier, mais pas la main, est différent, et dont le format est identique⁵⁴. Tous les volumes, 278 inclus, portent à l'encre bleue sur leur page de garde une identification de leur contenu en alphabet latin d'une graphie constante. La reliure occidentale sépare selon une logique de division qui lui est propre – les volumes sont d'une importance matérielle assez homogène, une œuvre qui possède ses propres divisions logiques que la séparation matérielle exploite au mieux. On cataloguera ici une monographie en plusieurs volumes en indiquant auxquelles de ses divisions logiques correspondent les divisions matérielles.

On écrit le titre TAITTIRIYA SAMHITA, le deuxième élément étant une désignation générique.

141 \$3 (n° de la notice d'ATU liée) \$a TAITTIRIYA SAMHITA

245 \$a (titre) TAITTIRIYA SAMHITA

245 \$b (complément du titre) SAMHITAPATHA

350 \$a (note sur le titre, texte libre) Le titre de la monographie est restitué par le catalogueur.

327 \$a (note de dépouillement, texte libre, non répétable⁵⁵) \$a astaka I ; astaka II ; astaka III et IV ; Astaka V ; astaka VI et VII.

⁵⁴ Une mention en zone de « note sur le support » (305 \$a, texte libre) en rendra compte.

⁵⁵ La mention « comprend : » est générée automatiquement.

331 (structure interne du document, zone répétable) On répète la zone pour chaque unité intellectuelle⁵⁶, on saisit en \$a le titre de partie, en \$d l'incipit, en \$c l'explicit, en \$n la localisation dans le document.

Texte et commentaire

On retrouve combinées dans la structure texte + commentaire les diverses formes de titres déjà analysées.

Texte indépendant ou autonome et commentaire

336 : BHAGAVADGITA avec le commentaire de Śrīdharasvamin intitulé SUBHODINI. Le commentaire porte un titre qui ne l'identifie pas comme tel ; il ne comporte pas de terme générique, et n'indique pas sur quel texte il porte. Dans l'explicit on trouve la formule : « *srībhagavadgītātīkâyām subhodinînâmyâm ...* » où le commentaire est identifié comme tel « tīkâ » en même temps qu'il est rattaché au texte qu'il commente, mot à mot « dans le [texte] appelé subhodinî qui est un commentaire sur la Bhagavadgītâ.

En plus de l'inscription des informations relatives au texte commenté, saisie comme s'il s'agissait d'un texte isolé, on va saisir les informations propres au commentaire.

245 \$c (autre titre d'un auteur différent) SUBHODINI

700 \$a vedette secondaire APP Śrīdharasvamin \$4 (code de fonction auteur) commentateur

⁵⁶ Les sous zones ne sont pas répétables.

166.C.1. : AITAREYA UPANISAD BHASYA, par Sankara.

Le commentaire possède un auteur et porte un titre qui l'identifie comme commentaire de telle œuvre (=AITAREYA UPANISAD) qui, elle, est anonyme et présente dans le document. On est dans le même cas que précédemment.

Dans ces deux cas début de texte, incipit, explicit et colophon ne me semblent pas devoir être saisis séparément, en répétant les zones concernées du bloc 5XX. Ce serait en effet artificiel dans la mesure où ces informations sont notées de façon groupée, dans des phrases dont la structure syntaxique les rassemblent.

Texte constitué par une partie d'œuvre et un commentaire

379 : MAHABHARATA – XII, SANTI PARVAN avec un commentaire par Arjunamisra.

Le titre du commentaire n'est pas identifié à cause d'une déchirure du support. Pour le texte commenté, on retrouve une configuration analysée plus haut. Le commentaire pose problème parce que son titre est accidentellement impossible à identifier. En 245 \$c (autre titre d'un auteur différent) il n'est pas possible de faire figurer un titre donné par le catalogueur. Le plus simple est de traiter ce cas en consacrant une sous-notice analytique au commentaire, qui elle peut comporter un titre forgé par le catalogueur, qu'il faudra accompagner dans ce cas d'une note sur le titre.

Commentaire sans son texte de référence

On catalogue simplement une monographie. Quand le titre désigne l'œuvre comme commentaire de telle autre, le renvoi au texte commenté est immédiat. Quand le titre fait l'objet d'une notice d'ATU le renvoi au texte commenté peut se faire à ce niveau sous la forme d'un renvoi de type « voir aussi ».

Normalisation des titres donnés par le catalogueur

Le catalogueur se trouve en situation de devoir donner un titre à un document qui en est dépourvu dans deux cas de figure : les ensembles qui ne comportent pas de titre, les documents correspondant à une œuvre unique qui sont accidentellement dépourvus de titre parce que manquent les parties où se fait l'identification, il s'agit le plus souvent de textes physiquement tronqués, il peut arriver plus rarement que des textes physiquement complets ne présentent pas d'éléments d'identification de l'œuvre. Pour le premier cas un titre de forme « Recueil » précisé quand cela est possible par un complément du titre de la forme « sur + indication de sujet », ou indiquant jusqu'à deux genres de textes représentés (de Stotra et Mahâtmya, par exemple).

Pour les fragments, on pourrait procéder de même en faisant suivre la désignation comme fragment d'un complément portant sur le genre de texte ou sur le sujet du texte. Il faudrait aussi ne désigner comme « fragment » qu'une portion de texte inférieure au plus bas niveau de division logique de l'œuvre dont elle relève. Il y a des flottements à cet égard dans le catalogue imprimé quand il désigne un texte comme fragment.

Quand il s'agit de donner un titre à une œuvre correspondant à un texte complet physiquement, on pourrait utiliser, pour constituer des titres de forme, les termes sanskrits qui désignent des genres⁵⁷, en les complétant le cas échéant par une mention précisant le sujet de l'œuvre.

Éléments susceptibles d'être indexés

En continuité avec les considérations qui précèdent je crois que deux grands ordres d'informations pourraient faire l'objet d'une indexation. Tout d'abord, parce que l'on est en présence de mss, il serait intéressant que le caractère fragmentaire, comme défini précédemment, ou le caractère incomplet (dès que l'on atteint des divisions logiques internes à l'œuvre, que la notice mentionne) du document puisse être saisi et indexé. Cela me paraît être un critère de recherche intéressant pour délimiter une recherche multicritères. Cela serait un élément intéressant aussi à l'affichage s'il pouvait figurer juste à la suite de l'accès titre.

⁵⁷ dont j'ai donné une liste indicative en considérant les problèmes de découpage des intitulés.

Par ailleurs, c'est une caractéristique de la culture indienne, qui s'étend au-delà de la seule littérature en langue sanskrite, que les commentaires en constituent un élément déterminant. C'est pourquoi il me paraîtrait intéressant d'indexer pour constituer un critère de recherche, sans d'ailleurs afficher cette information, si l'on est en présence d'un texte seul, d'un texte commenté, d'un commentaire seul (ie sans sont texte de référence)⁵⁸.

Les mentions de responsabilité intellectuelle

Les deux mentions de responsabilité intellectuelle que l'on trouve pour les œuvres sanskrites manuscrites du fonds considéré sont celle de l'auteur et celle du commentateur. Leur traitement au niveau du format ne diffère en rien de celui des mêmes informations fournies pour un imprimé, zone 100 \$a pour la première mention, zone 700 \$a pour les mentions suivantes, ces sous-zones sont précisées par un \$4 code de fonction auteur. « Auteur du texte, auteur prétendu, auteur présumé, commentateur » sont les codes susceptibles d'être utilisés pour les mss sanskrits. Les auteurs font l'objet d'une notice APP ; et 243 ou 245 \$f première mention \$g deuxième mention de responsabilité. Une question se pose en revanche pour normaliser les noms. Les noms dont la première partie est « srī » posent problème. Il s'agit d'une particule honorifique susceptible d'être ajoutée aux noms propres. La logique serait de ne pas la retenir comme élément pertinent, en créant cependant une forme rejetée qui la comporterait. On peut faire le même raisonnement pour des qualificatifs qui viennent s'attacher à la fin du nom. Ils ne sont pas pertinents, mais ils peuvent être d'un usage fréquent, là aussi il est préférable de créer une forme rejetée qui les comporte ; ainsi qu'un autre qui combine ces deux éléments.

Par ailleurs, il arrive qu'un manuscrit ne comporte pas le nom de l'auteur de l'œuvre alors qu'elle en possède un, soit parce que le mss est lacunaire, soit parce que la mention n'y figure pas. Si le catalogueur peut identifier l'auteur, il va en saisir le nom

⁵⁸ Le DMO ayant reçu la visite de la responsable du fonds de mss sanskrits de la bibliothèque de Calcutta qui informatise son catalogue dans un format « non MARC », j'ai pu lui demander ce qu'elle pensait de

dans les zones adéquates. Il reste à faire apparaître le fait que ce nom ne figure pas dans la version manuscrite considérée. Dans l'état actuel du format on peut utiliser à cette fin la « note sur le titre et les mentions de responsabilité » (350). Comme ce cas de figure est courant dans le cas de textes manuscrits il serait peut-être plus économique pour la saisie, et plus clair pour l'affichage – la zone 350 étant susceptible de recevoir des informations variées - d'ajouter une mention « auteur restitué » à la liste des codes de fonction « auteur » qui apparaît en \$4 des zones où est saisie une APP. Ceci même si l'on ne qualifie pas ainsi l'auteur en lui-même, mais la connaissance que l'on peut en avoir compte tenu de l'état d'un document.

3122 Données intellectuelles de la notice apportées par le catalogueur.

Ces données sont le résultat d'une recherche que l'auteur du catalogue fait à propos de l'exemplaire manuscrit de l'œuvre dont rend compte la notice.

1/ Elles peuvent concerner le document en tant qu'objet en précisant sous quelles autres cotes il a été répertorié ou encore en indiquant quelle est sa provenance et la date de son acquisition. Ces deux types d'informations que l'on rencontre constamment dans le catalogue imprimé des mss sanskrits sont saisies dans l'état actuel du format au niveau de la notice de données locales.

L'historique des cotes est un renseignement précieux dans la mesure où il peut arriver qu'un lecteur ait identifié un document à partir d'un article qui y fait référence sous une cote qui n'est pas la cote actuelle, mais dont la mémoire est conservée. Pour le fonds sanskrit, ces anciennes cotes peuvent être celles attribuées au document alors qu'il appartenait soit à un fonds qui a été inclus dans l'actuel fonds sanskrit – le fonds Burnouf, ou Polier par exemple – soit à un fonds auquel il avait été rattaché en vertu d'une erreur d'identification – telugu comme on l'a déjà vu – soit à un fonds où la répartition entre les documents se faisait d'une façon différente de celle actuellement en vigueur – devanagari, grantha par exemple. Les possibilités de recherche automatisée

cette idée. Elle m'a répondu qu'elle même avait décidé de saisir systématiquement cette information,

étant un des atouts majeurs des catalogues informatisés, il serait intéressant que ces données, quoique situées dans une notice LOC puissent être indexées.

La provenance des documents parfois complète les renseignements relevant de l'adresse bibliographique qui eux se trouvent sur le document, et souvent pallie leur absence. Cette provenance peut être un autre fonds, dans ce cas l'indication accompagne celle d'une ancienne cote. Elle peut être aussi l'origine de l'acquisition du document au cours d'une mission scientifique. Dans le catalogue imprimé, on trouve de nombreuses mentions d'acquéreur – ex « de Stevenson » ou d'expéditeur : 332 : « Chandernagor. Envoi Pons 1733 ». On trouve souvent mentionnés des lieux d'acquisition en l'espèce de noms de villes, des organismes donateurs ou vendeurs, par exemple la Société Asiatique de Calcutta, des donataires privés, par exemple : mss 346 « Prov. Calcutta. Don Râjendralal Mitra. 1877. ».

Dans ces données on comptera encore les **dates d'acquisition**, qui ne sont pas des dates de copie, mais qui, quand le document n'indique pas sa date de copie permettent à tout le moins de circonscrire cette date.

2/ Le document comme exemplaire manuscrit d'une œuvre fait aussi l'objet d'informations apportées par l'auteur du catalogue.

Ces informations concernent l'utilisation du mss pour une édition de l'œuvre, dans le format zone 319 (note sur l'édition du texte). Relèvent de ces données le fait que le mss est la copie d'un autre mss qu'on a identifié, ou qu'il représente une version manuscrite de l'œuvre identique à celle que porte un autre mss, c'est la note générale (300) qui reçoit ce genre d'informations. Il arrive aussi que l'auteur du catalogue papier repère dans le fonds des feuillets ou des ôles qui ont été accidentellement séparés et sont, sous forme fragmentaire, répertoriés sous des cotes différentes⁵⁹, c'est aussi la zone de « note générale », mais, on le verra plus loin au niveau d'une sous-notice, qui peut recevoir cette information. Les notices du catalogue imprimé n'indiquent pas la mention du mss dans différents catalogues, mais le format prévoit que cette information puisse être saisie (zone 309 références bibliographiques).

précisément parcequ'elle y voit une critère important pour la recherche informatisée.

⁵⁹ Par exemple certaines œuvres rassemblées dans le mss 212.

A ces données déjà présentes pour la plupart dans le catalogue imprimé du fonds sanskrit, le catalogue informatisé devrait permettre d'en ajouter de nouvelles. D'accord en cela avec la responsable du catalogage du fonds mss arabe, je pense qu'il faudrait pour les mss comportant des œuvres peu connues ou fragmentaires systématiser la pratique, présente déjà dans d'autres catalogues imprimés, d'un résumé du contenu de l'œuvre. Le format comporte une zone 330 (résumé) utilisable à cette fin⁶⁰.

Par ailleurs, il est prévu d'intégrer au niveau du bloc 6XX du format une table d'indexation analytique dont je propose ici une forme possible pour le fonds considéré.

Table pour l'indexation analytique des manuscrits sanskrits du fonds de la BNF.

La pensée indienne, dont celle exprimée en sanskrit constitue un sous-ensemble, possède une tradition ancestrale de la classification des œuvres qui est souvent un moyen d'en désigner la capacité à faire autorité. Ceci étant, il n'existe pas « une » classification des œuvres qu'il suffirait de reprendre ici, même s'il existe des éléments de classification qu'un indianiste serait mal inspiré de vouloir ignorer tant ils constituent des points de repère partagés par tous à l'intérieur du champ du savoir que représente la « littérature » en langue sanskrite.

La table analytique des matières susceptibles de se rencontrer dans les mss de chaque fonds spécifique du département des mss orientaux qui sera inscrite dans le format InterMarc intégré doit offrir une possibilité de recherche matière pertinente aux lecteurs de mss. S'agissant du fonds sanskrit cette table ne s'appuie sur aucun classement préalable puisque le catalogue du fonds, même dans les deux volumes constitués qui vont jusqu'à la notice 452, n'offre aucun classement systématique, ni dans sa constitution qui suit l'ordre des cotes, ni en l'espèce d'un index des matières en fin de volume. Il faut donc se référer à plusieurs modèles extérieurs au catalogue pour tenter de proposer un index analytique. Au premier chef, il faut s'inspirer des classifications propres à la culture sanskrite. Il faut aussi regarder les tables de catalogues imprimés de fonds sanskrits constitués selon un ordre des matières raisonné.

⁶⁰ On verra plus bas que l'impossibilité actuelle d'utiliser cette zone dans les sous-notices analytiques pose

A cet égard il est remarquable que si les grands groupes d'œuvres et/ou de sujets se retrouvent inévitablement d'un fonds à l'autre le degré de finesse dans l'indication de sous catégories voire l'absence de grandes catégories sont assez variables, compte tenu du nombre d'œuvres qui dans chaque fonds doit être intégré à l'intérieur d'une classe. Il faut enfin adapter l'index au fonds lui-même. S'agissant du fonds sanskrit de la BNF ce dernier point ne va pas de soi eu égard au caractère inachevé de son catalogue qui ne permet de prendre du contenu intellectuel de ce fonds qu'une idée relativement superficielle. Néanmoins, je pense avoir pu reconnaître, à la lecture des titres des œuvres recensées, non pas certes quel peut être le contenu précis de chacune, mais à quels grands ensembles génériques elles peuvent être rattachées. La finalité de cet index analytique n'est pas de présenter une utopique synopse des grandes articulations de la pensée indienne exprimée en langue sanskrite, mais d'offrir un cadre de classement pratique où intégrer les œuvres présentes dans le fonds de la BNF.

Une question se pose d'emblée, pour ce fonds comme pour tous les autres qui sont par définition constitués d'œuvres en langues étrangères appartenant à des cultures extra-européennes : en quelle langue et selon quelles catégories génériques un tel index peut-il être constitué ? Il serait aisé, mais peut-être aussi hâtif, de répondre que la BNF étant une bibliothèque française l'index analytique sera en français et dans des catégories occidentales traduisant les catégories indiennes. Au vu d'autres catalogues de fonds sanskrits détenus par des bibliothèques occidentales, procéder de la sorte serait aller contre l'usage des classements matière pratiqués par les catalogues imprimés. Par ailleurs, les lecteurs susceptibles de vouloir consulter le catalogue des mss sanskrits de la BNF ne sont pas tous nécessairement francophones. La langue des textes qui suscitent leur intérêt et qu'on ne peut que leur supposer connue constitue pour eux, à l'évidence, une *koïnè*. Il me paraît de ce fait nécessaire qu'un nombre important d'éléments de cet index reprenne des catégories dans lesquelles s'est édifiée la culture indienne en langue sanskrite. La solution que je propose est moyenne, prudente, et conforme à l'usage que j'ai pu remarquer dans des catalogues occidentaux imprimés : de grandes têtes de chapitre en langue française, et des cadres plus fins de l'indexation dans des catégories sanskrits particulièrement connues avec un équivalent en français quand il en existe un

qui ne requiert pas une périphrase. Puisque cet index analytique est encore expérimental et prospectif dans sa démarche, il n'y a pas grand dol à faire à son propos quelques suggestions supplémentaires.

Il paraît nécessaire que le lecteur qui souhaitera procéder à une recherche par matières puisse afficher la structure entière de l'index qui a servi à classer les documents, exactement comme on le fait en prenant une vue d'ensemble d'un index ou d'une table analytique des matières imprimés. Faute de cela on ne voit pas un lecteur ignorant de quoi le fonds est composé pouvoir deviner à quel niveau de détail des catégories de classement susceptibles d'être utilisées l'indexation est située. Il serait pratique et peut difficile que les titres de classement formulés en français puissent aussi être affichés en anglais. Il ne serait pas inutile que les termes sanskrits utilisés dans l'index puissent être affichés selon un ordre alphabétique optionnellement latin ou sanskrit, exception faite des titres de classement en langue occidentale qui ne figureraient pas au niveau de cet affichage. Cela permettrait à des lecteurs ni francophones ni anglophones – des spécialistes japonais du sanskrit, ils sont nombreux - de pouvoir utiliser au moins en partie les possibilités de la recherche matière. Quand deux termes équivalents sont donnés (français et sanskrit, et quelques synonymes sanskrits, la recherche devrait pouvoir se faire avec l'un ou l'autre des termes) Enfin, là encore pour ne pas perdre relativement à la capacité à informer sur l'ensemble d'un fonds d'un catalogue imprimé pourvu d'un index analytique des matières, il serait intéressant de pouvoir afficher la distribution de l'ensemble des cote du fonds à l'intérieur des cadres de l'index.

I. Textes brahmaniques

1. Textes védiques :

1.1 Samhita :

1.1.1. Rg Veda

1.1.2. Sâma Veda

1.1.3. Atharva Veda

1.1.4.1. Krsna Yajur Veda

- 1.1.4.2. Sukla Yajur Veda
- 1.2. Kalpa : rituel védique
- 1.3. Aranyaka
- 1.4. Upanisad védiques (Veda Upanisad)

- 2. Textes brahmaniques post-védiques
 - 2.1. Upanisad post-védiques
 - 2.2. Epopées
 - 2.2.1. Mahâbhârata
 - 2.2.2. Râmâyana
 - 2.3. Purâna
 - 2.4. Tantra
 - 2.5. Hymnes et rituels post-védiques divers

- 3. Littérature
 - 3.1. Kâvya / poésie
 - 3.2. Nataka / théâtre
 - 3.3. Katha (ou âkhyâyika) / Contes
 - 3.4. Alamkârasâstra / Poétique

- 4. Philosophie
 - 4.1. Pûrva mimâmsâ
 - 4.2. Vedânta = Uttaramimâmsâ
 - 4.3. Samkhya
 - 4.4. Yoga
 - 4.5. Nyâya
 - 4.6. Vaisesika

- 5. Dharmasâstra / Lois, règles coutumières, politique
- 6. Vyâkarana / Grammaire

7. Kosha / Lexicographie

7.1. Lexicographie sanskrite traditionnelle

7.2. Lexiques constitués par des occidentaux

8. Textes techniques et scientifiques

8.1.1. Ayurveda / Médecine humaine

8.1.2. Ayurveda / Médecine animale

8.2. Ganita / Mathématiques

8.3. Siddhânta / astronomie

8.4. Jyotihsâstra / Astrologie

8.5. Rasavâda / Alchimie

8.6. Silpasâstra / Architecture

II Textes bouddhiques

1. Textes canoniques
2. Textes non-canoniques

III Textes jaina

1. Textes littéraires
2. Textes religieux et philosophiques

313 Architecture des notices complexes :

Structuration des notices et typologie des documents dont il s'agit de rendre compte

Tous les documents du fonds de mss sanskrits, comme aussi du fonds de mss arabes ne sont bien entendu pas susceptibles d'être catalogués comme des monographies simples. Le format offre la possibilité d'établir des notices d'une architecture plus complexe en combinant différents types de notices : les notices de recueil (REC), les notices de monographie (MON), les notices analytiques (ANL) auxquelles sont rattachées de façon spécifique les notices de données locales (LOC)⁶¹.

Pour les mss orientaux, ce qui, concrètement, revient à dire, pour les mss arabes, la réflexion sur un protocole de structuration des notices en fonction des documents à cataloguer vient juste de commencer en collaboration avec la DDSR, SCB, Bureau de la normalisation. C'est dire, et il faut y insister, que les propositions qui vont suivre concernant les mss sanskrits, ne s'appuient sur aucune expérience et qu'elles sont fondamentalement prospectives. Elles ne prétendent donc à rien autre chose que de s'insérer dans une réflexion en cours en espérant participer à sa progression.

⁶¹ Le contenu de ces différentes notices et les possibilités offertes par le format de les combiner seront analysés plus bas dans ce chapitre.

État de la réflexion

Le Bureau de la normalisation m'a transmis⁶² un document travail, en précisant qu'il était provisoire, et voué à être révisé, qui fait la synthèse de la première – et unique – réunion de travail tenue avec les personnes chargées de l'informatisation du catalogue des mss arabes⁶³. Pour la clarté du propos je vais d'abord restituer le contenu de ce document qui sert de point de départ à mes propositions. Il établit les critères selon lesquels pourrait se faire le choix de la notice appropriée au traitement des documents.

1/ La notice REC ne doit être constituée que dans le cas de recueils factices, qui sont définis comme : « des documents ayant été reliés ensemble à leur arrivée à la B.N. » En outre, alors que, théoriquement, le format permet de constituer des notices de recueil en y rattachant soit des MON soit des ANL, soit un ensemble de MON et d'ANL, le SCB stipule que les REC se verront associer des ANL, et que les éléments communs à l'ensemble du recueil seront saisis dans la REC. La préférence pour une REC à laquelle sont rattachées des ANL tient à la difficulté de gérer les notices LOC liées aux MON de la REC, problème que ne posent pas les ANL auxquelles ne sont pas rattachées de notices LOC⁶⁴.

2/ La notice MON sera constituée pour « les documents arrivés à la B.N. sous la forme de volumes déjà reliés ». Plusieurs cas sont envisagés⁶⁵:

2.1/ Une cote, un volume, une œuvre.

Le document sera traité dans une notice de monographie simple (sans notice analytique), quel que soit le nombre de copistes ou d'intervenants sur le mss. La notice MON sera liée à une notice de données locales.

2.2/ Une cote, un volume, plusieurs œuvres

Le document sera traité dans une notice de monographie avec notices analytiques. Chaque œuvre particulière sera décrite dans une notice analytique. Les éléments

⁶² Le 18 novembre.

⁶³ J'ai pu assister à cette réunion qui s'est tenue durant la première semaine de mon stage dans le département.

⁶⁴ Pour la responsable du fonds arabe l'intérêt des REC consiste en cela qu'il est possible de leur rattacher comme sous-notice des MON.

⁶⁵ Je reproduis pour l'analyse des trois sous cas, la lettre du document qui m'a été transmis.

communs à l'ensemble du volume seront saisis dans la notice MON. La notice MON principale sera liée à une notice de données locales.

2.3/ Plusieurs cotes, plusieurs volumes, une œuvre.

Le document sera traité sous la forme d'une monographie simple, quel que soit le nombre de copistes ou d'intervenants sur le mss. **Problème des notices de données locales.**

Considérons les définitions proposées pour la répartition du catalogage des documents dans différentes architectures de notices.

La REC est destinée, d'après le format, aux seuls recueils factices. Considérer comme tels des documents ayant été reliés ensemble à leur arrivée à la B.N., critère proposé par le SCB, n'est pas une définition satisfaisante pour les mss sanskrits.⁶⁶ Il y a un nombre élevé de documents du fonds sanskrit qui ont été reliés à leur arrivée à la B.N., voire bien après cette arrivée. On sait que pour les manuscrits papier cet état de fait n'a rien de contingent, la reliure de ce type de mss n'étant pas une pratique ordinaire dans l'ère culturelle de provenance. On propose de retenir pour définir un recueil factice de mss papier sanskrits la combinaison d'un ensemble de critères : une hétérogénéité matérielle reposant sur le groupement d'œuvres transcrites sur des papiers de nature et/ou de formats différents par des mains (avec ou sans copiste(s) expressément identifiables) différentes, combinée à une hétérogénéité intellectuelle des œuvres rassemblées telle qu'il soit impossible de reconnaître à l'origine de la composition une volonté de constituer un ensemble intellectuellement cohérent. S'agissant des ôles l'hétérogénéité matérielle se constate surtout au niveau de leur dimension et éventuellement d'un perçage hétérogène. La notion de reliure se ramène dans ce cas à celle de réunion par un lien entre deux ôles de serrage. Les autres critères qui valent pour les mss sur papier peuvent être retenus pour les ôles.

A l'inverse, quand les œuvres sont diverses mais que le support est homogène on peut considérer que l'on se trouve dans le cas 2.2. Le critère de reliure n'intervenant pas pour faire la distinction avec les recueils.

⁶⁶ La responsable du catalogage informatisé du fonds arabe qui travaille à l'élaboration du format considère que cette définition ne comporte pas non plus des critères suffisants pour décider de ce que l'on considèrera comme recueil dans son fonds.

S'agissant maintenant de la constitution des notices, on peut remarquer que l'on ne sait pas comment seront affichées les données selon le type de structuration de la notice qui aura été choisi. Une chose est sûre, des informations qui auront été saisies à la suite dans une sous-zone en texte libre ne pourront qu'être affichées d'un seul bloc. Il faut conserver ce paramètre en mémoire car il peut servir à faire la distinction entre un mode de saisie des données acceptable du point de vue de leur inscription dans le format, un mode de saisie praticable pour le catalogueur, et un mode de saisie qui génère une notice d'un niveau de lisibilité recevable pour le lecteur. A cet égard, le catalogue imprimé du fonds sanskrit – établi jusqu'à la cote 452 – détaille de façon très lisible chacun des documents (matériellement et intellectuellement hétérogènes) ou chacune des œuvres (matériellement homogène et intellectuellement hétérogènes) qui sont regroupés sous une cote. Quand les documents sont hétérogènes, chaque accès titre est pourvu d'une notice où sont présentes collation relativement à l'ensemble du document qui porte une cote unique, description matérielle et éléments renseignant sur l'adresse bibliographique. Les citations de début de texte, incipit, explicit, colophon, ou quand il y a lieu fin de texte, sont faites aussi pour chaque accès titre. En l'espèce, le catalogue imprimé représente un modèle de clarté et de précision par rapport auquel les notices générées à partir d'une saisie informatisée des données ne doit pas présenter de régression.

A la lecture de la typologie des notices de catalogage proposée par le SCB il apparaît que les caractéristiques matérielles du document n'y figurent pas comme un critère alors qu'elles constituent un aspect important de la spécificité des mss et qu'il arrive souvent que les éléments renseignant sur l'adresse du documents varient et se multiplient en rapport avec l'hétérogénéité matérielle des mss.

Afin d'examiner dans quelle mesure il est moyen de structurer les notices de mss selon les types proposés, il m'a paru utile d'élaborer une typologie des différentes formes de mss qui peuvent se rencontrer dans le fonds sanskrit.

Cette typologie est établie formellement comme résultat de la combinaison raisonnée des critères qui interviennent dans le choix d'une architecture de notice pour rendre compte au mieux des spécificités intellectuelles et matérielles d'un document. Le

caractère formel de cette typologie vise à permettre de ce faire une idée précise de la complexité de certains des documents du fonds ; elle vise à permettre de situer les cas effectivement rencontrés relativement à d'autres configurations qui pourraient apparaître dans d'autres fonds, à ménager la possibilité de situer des documents qui n'auraient pas été identifiés et à rendre patents les cas de figure qui ne se rencontrent pas.

Les critères mis en œuvre sont le nombre de cotes⁶⁷, le nombre de volumes, la cohérence intellectuelle des œuvres que comporte le document, la cohérence matérielle de ce document.

Remarquons d'emblée que la variété de notices utilisables dans le format InterMarc intégré et la variété de combinaisons autorisées de ces notices sont en moins grand nombre que les différentes configurations formelles des documents qui vont être ci-après détaillées. Il y aura donc des raisons différentes, propres à la structure des documents, d'en traiter le catalogage dans le cadre d'une notice structurée, elle, à l'identique dans son architecture globale, mais dont les ressources d'analyse des informations retenues seront exploitées différemment et en fonction des requisits liés aux propriétés spécifiques à chaque document⁶⁸. J'ai indiqué dans cette typologie des exemples pour les cas auxquels j'ai pu en faire correspondre. J'ai alors indiqué brièvement les éléments du document intéressants pour le choix du type d'architecture de notice. Sur cette base j'indique quelle architecture me semble préférable.

Avant d'en venir à cette typologie je donne une liste des zones du format qui peuvent ou non être remplies selon le type de notice considéré. Je souligne qu'il n'existe pas de document édité par la DDSR, SCB, Bureau de la normalisation, qui ferait la synthèse des zones utilisables dans les différents types de notices. La version actuelle du format comporte en revanche, pour chaque zone dont elle fait le détail l'indication des

⁶⁷ On considère comme constituant des cotes différentes les cas, rares, de cote chiffre + sous-cote lettre portées sur le document (et différant des cas nombreux d'attributions de sous-cotes au niveau du catalogue imprimé, mais sans correspondant sur le document).

⁶⁸ En établissant cette typologie j'ai choisi de mettre en évidence un aspect des documents qui n'est pas actuellement pris en compte comme critère d'un choix de structure de notice : le degré de cohérence des œuvres qui sont réunies sous une même cote. On a là un critère pour former des sous ensemble cohérents qui pourrait être utilisé si l'on envisageait d'autres structurations de notices

notices où la zone peut être renseignée. C'est sur cette base que j'ai pu établir mon relevé⁶⁹.

Zones que l'on peut utiliser dans la REC : Guide ; Zone d'informations générales codées ; zone d'informations codées-manuscripts anciens ; pays d'édition ou de production 040 ; langues du document 041 ; dates 044 ; vedette principale auteur titre 1xx , logiquement un titre de forme 143 ; titre donné par le catalogueur 243 ; adresse bibliographique édition ou diffusion, zone destinée à l'indexation 260 ; description matérielle du document soit le nombre global de feuillets et leur taille si elle est identique 280 ; matière ou support du document, informations codées 286 ; note générale 300 ; note sur l'écriture 303 ; références bibliographiques 309 ; structure interne du document 331 ; note sur l'adresse bibliographique (à ce niveau répartition localisée à l'intérieur du document des informations concernant l'adresse) 352 ; note sur le décors 358 ; incipit 520 ; explicit 530 ; indexation possible 6xx ; 7xx vedette sec APP, ACO, ved sec titre de forme 743.

Ne peut figurer dans la REC d'après le format (version du 25/03/96) : Dimensions du document 287 ; note sur l'historique ; note sur l'édition du texte 319 ; résumé 330 ; note sur l'adresse bibliographique 352 ; note sur la description matérielle ou technique 353 ; note sur la structure matérielle du mss 356⁷⁰ ; note sur la dédicace 357 ; note sur les illustrations 359 ; anciennes notices bibliographiques 368 ; début du texte 523 ; fin du texte 533.

Ne peut logiquement figurer dans la REC que si on lui rattache des ANL : adresse bibliographique 260 ; description matérielle du document (sauf si le recueil est matériellement homogène) 280 ; dimensions du document 287 ; note sur la rubrication

⁶⁹ Il est clair que cette liste peut être fautive, mais risquer de l'établir m'est apparu comme le seul moyen d'avoir une idée moins confuse de la répartition des informations qui doivent au final figurer dans la notice entre les divers types de notices qui en forment l'architecture. A n'en pas douter les réunions de travail à venir sur cet aspect de l'informatisation du catalogue des mss orientaux (de fait arabes) préciseront et corrigeront ce premier débroussaillage. Il aurait peut-être été plus prudent de ne pas tenter d'aborder, pour le cas des mss sanskrits, cet aspect de la mise en œuvre de leur catalogue informatisé. Cela aurait privé cette étude d'un aspect important de l'analyse du travail, et comme dit Socrate, sur de tout autres matières : « c'est en effet un beau risque », *Phédon*, 114 d.

304 ; note sur le support 305 ; note sur les filigranes 308 ; note sur l'historique de l'œuvre 317 ; note sur l'édition du texte 319 ; 330 résumé ; note sur l'adresse bibliographique 352 ; note sur la description matérielle 351 ; note sur la dédicace 357 ; note sur les illustrations 359 ; anciennes notices bibliographiques 368 ; ved sec titre uniforme

Zones que l'on utilisera dans l'ANL : Guide ; Dates 044 ; identifiant de la sous-notice obligatoire dans les ANL : contient un \$n localisation de l'élément décrit ; 1xx : auteur personne physique 100, auteur collectivité 111, titre uniforme textuel 141, titre original 142, titre de forme 143 ; titre donné par le catalogueur 243, titre et mention de responsabilité 245 ; titre et mention de responsabilité parallèle 247 ; 286 (matière ou support du document, zone indexée) ; dimensions du document 287 (zone indexée) ; note générale 300 ; note sur le dialecte 302 ; note sur l'écriture 303 ; note sur la rubrication 304 ; note sur le support 305 ; note sur les filigranes 308 ; note sur l'historique de l'œuvre 317 ; note sur l'édition du texte ; note de dépouillement 327 ; note sur le titre et les mentions de responsabilité ; note sur le décors 358 ; note sur les illustrations 359 ; incipit 520 ; début texte 523 ; explicit 530 ; fin du texte 533 ; 6xx possibilité indexation ; vedette secondaire APP 700 ; ved sec ACO 710 ; ved sec titre de forme 743 ; 750 variante du titre du document, variante du titre de l'œuvre 751 ; auteur de la notice 900.

Zones qui **ne peuvent** figurer dans l'ANL : 260 adresse bibliographique édition ou diffusion (\$a lieu de copie, \$b adresse détaillée, \$c nom du copiste, \$d date, \$r adresse entière. 280 description matérielle du document (zone textuelle non-indexée matérielle du mss. : type de document et importance matérielle –nb de feuillets- \$c autres caractéristiques matérielles \$d format ; note sur la structure matérielles du mss : \$c type de cahier, \$f type de foliotation, \$r type de réclame, \$s type de signature ; note sur la dédicace 357 ; anciennes notices bibliographiques 368 ; colophon (seulement dans MON) ; autre titre du même auteur 748.

⁷⁰ Le SCB envisage de rendre la zone possible. Actuellement elle ne peut figurer que dans les MON.

Autres précisions sur l'utilisation des zones dans les différentes notices.

Les zones 260 (adresse bibliographique) et 280 (collation) ne peuvent figurer que dans une notice principale : REC ou MON. Les zones 286 (matière ou support du document) et 287 (dimensions du document) peuvent figurer dans les sous notices ANL quand la matière ou le support du document varie à l'intérieur d'une unité reliée et recensée sous une seule cote.

Localisation dans la notice des informations concernant les entités intellectuelles et matérielles hétérogènes que peut contenir un mss :

La structure REC + ANL permet de délimiter les feuillets correspondant à chaque entité intellectuelle du recueil au niveau d'une zone 082 (=identifiant de la sous-notice) \$n (localisation de l'élément écrit). Théoriquement, on peut pallier l'absence des zones 260 et 280 dans les ANL par leur répétition au niveau de la REC qui, elle, les comporte.

Dans MON et REC le 331 = structure interne du document permet de lister titre et auteur et de localiser par la pagination les unités intellectuelles et matérielles qui font l'objet de sous notices.

Possibilité de transcription dans les divers types de notice des éléments liminaires du texte et de l'œuvre : Début du texte et Fin du texte : MON et ANL. Incipit et Explicit : MON, ANL, REC. Colophon 535 : MON.

Informations extérieures sur la dimension intellectuelle des œuvres.

Les résumés qu'il serait utile de systématiser pour les œuvres peu connues représentées dans le fonds ne sont possibles que dans les MON, et leur zone (330) n'est pas répétable. Cela pose problème dans la mesure où les résumés sont précisément utiles pour les œuvres mineures ou fragmentaires qui sont souvent regroupées dans des recueils. Sont possibles dans MON et ANL les zones : 317 : historique de l'œuvre ; 309 : référence bibliographique sous forme textuelle (possible aussi dans les REC); 319 édition du texte sous forme textuelle.

1 Unité matérielle homogène⁷¹

Compte tenu des critères retenus aucun des documents figurant dans cette partie de devrait donner lieu à une REC.

11 Unité matérielle homogène en 1 vol

112 Unité matérielle homogène en 1 vol = 1 cote.

1121 Unité matérielle homogène en 1 vol = 1 cote = unités intellectuelles cohérentes.

cohérence =

*une seule œuvre. C'est une monographie simple. Une unité intellectuelle autonome ou indépendante, une partie complète d'une unité intellectuelle.

*des œuvres qui ont un même auteur. NR.

Le cas le plus proche est le mss **416** :

Titre – auteur : 2 œuvres du même auteur, 1 œuvre d'un auteur différent commentée par l'auteur des deux premières œuvres. On a donc : 2 accès titre simples, 1 accès titre : texte + commentaire.

- Pour chaque œuvre : mention de début de texte, incipit, explicit, colophon.

- Copiste : Il est nommé dans le colophon du texte 1, la main est identique pour les deux autres œuvres, mais sans que le copiste soit identifié dans le document.

- Lieu de copie : Il n'est pas identifié, une indication de provenance globale est donnée : mission Foucher 1896.

- Date : Elle n'est donnée que pour le mss de la deuxième œuvre.

On va constituer pour ce document une notice de MON correspondant au cas 2.2 : un volume plusieurs œuvres dont il est rendu compte dans une MON notice principale + ANL. Aucun titre qui s'appliquerait à l'ensemble du document n'est présent sur le mss. La MON considérée n'a donc pas de titre propre. Pour les mss arabes il est convenu de donner le titre « Majmua » (=recueil) aux ensembles de nature identique et de saisir ce titre en 243 (titre donné par le catalogueur, zone réservée à la description

⁷¹ Dans la typologie la mention NR signifie « non repéré » par mes soins. Ne pas confondre avec le NR = « non répétable du format.

bibliographique des documents non édités. Il n'y a pas de terme sanskrit qu'il s'imposerait d'employer, celui de recueil peut aussi bien convenir, les titres des œuvres réunies étant indexés par ailleurs. La MON portera la collation (280) et tous les éléments de la description matérielle, identiques ici pour l'ensemble des œuvres, ainsi que, selon la règle, toutes les informations qui sont communes aux œuvres qui composent le document. Les trois œuvres désignées par leur titre peuvent être localisées dans le document dans une zone 331 « structure interne du document ». La zone permet la saisie des incipit et explicit qu'il est préférable pour ménager la clarté de l'affichage de saisir au niveau des ANL. Seule la MON peut comporter une zone 260 d'adresse bibliographique. On est avec ce document dans le cas envisagé par le SCB où la zone peut être répétée puisque plusieurs lieux ou plusieurs copistes sont mentionnés. Parmi les trois œuvres l'une porte le nom d'un copiste (dont par ailleurs la main se reconnaît sur les deux autres où il n'est pas identifié nommément), une autre porte une date, qu'on appliquera à l'ensemble du document. En 352 (note sur l'adresse bibliographique, \$a zone de texte libre) les informations sont redonnées et réparties selon leur localisation dans le document. Chacune des trois œuvres comporte un colophon. Dans l'état actuel du format seule une MON peut comporter une zone 535. La zone est répétable. Il est donc possible pour chaque colophon d'en saisir ainsi le texte (\$a) et la localisation (\$n). Les ANL comporteront les accès auteur et titre ; la mention des débuts de texte, incipit et explicit. NB : l'indication de provenance relève dans l'état actuel du format de la notice LOC.

- des œuvres qui appartiennent à un même domaine (forme ou contenu).

(Mss : 245, 439, 442, 565)

245. Textes d'astronomie.

- titre – auteur : Le mss comporte 6 œuvres. 1 accès titre avec variante du titre, et auteur avec deux noms possibles., 1 accès titre d'une partie d'œuvre avec un auteur, 1 accès titre d'œuvre anonyme, 2 accès titre d'œuvre avec chacune un auteur, 1 accès titre d'œuvre autonome rattachée à un corpus.
- Pour chaque œuvre : mention de début de texte, incipit, explicit, colophon.
- Copiste : pas de noms mentionnés, mais on constate des mains différentes.

- Lieu de copie. Il n'est pas identifié. On a une indication de provenance : Chandernagor.
- Date. Le mss de la première œuvre porte une date qui n'est pas celle de la copie, mais celle où le mss que lui même reproduit a été copié.

Le principe du traitement de ce document est identique à celui du précédent (mss 416) : MON + ANL. Le traitement du 260 au niveau de la MON (adresse bibliographique) est plus simple du fait de l'absence de renseignements dans le mss. La particularité de la datation indiquée requiert une note sur l'adresse bibliographique (352 \$a). En l'absence de copiste identifié on peut saisir ici en 353 \$a (note sur la description matérielle) l'intervention de mains différentes.

- des parties d'une même œuvre
(cependant incomplète)

338,(papier) **342**. (ôles). Il s'agit, dans les deux cas d'un recueil traditionnellement constitué auquel l'auteur du catalogue donne le titre sous lequel il est connu même s'il n'apparaît pas dans les mss. Il regroupe cinq œuvres anonymes.

- Pour chaque œuvre : mention de début de texte, incipit, explicit, colophon.
- Lieu de copie : il n'est pas identifié. La main et la mise en page sont homogènes
- Date : le mss n'est pas daté, mais estimé être du XVIIIe.
- Le mss 338 comporte des illustrations réparties à travers le volume.

On adoptera pour ces documents la même structure MON + ANL. Leur catalogage est proche de celui du mss 245. Ils ont une spécificité : celle de porter un titre significatif, connu par la tradition mais absent du document et restitué par l'auteur du catalogue. Il sera saisi dans la même zone 243. Le mss 338 comporte des illustrations. Elles peuvent être indiquées en 280 \$c (description matérielle du document, autres caractéristiques du doc.). Toujours au niveau de la notice principale MON il est possible de faire état de ces illustration en 359 \$a et \$n (Note sur les illustrations : description et localisation). Cette zone peut figurer au niveau des ANL, mais dans la mesure où les illustrations sont caractéristique du recueil en tant qu'il réuni les cinq œuvres considérées il est plus logique de les faire figurer au niveau de la MON.

1122 Unité matérielle homogène en 1 vol = 1 cote = unités intellectuelles partiellement cohérentes

cohérence partielle =

- des sous-groupes hétérogènes entre eux
d'œuvres cohérentes dans chaque sous groupe
-) par auteur a
-) par domaine (forme ou contenu) b
-) par appartenance à une même œuvre c

396 : b (deux portions de textes épiques, quatre textes d'hymnes) ; **451** : b (sept textes auto-identifiés comme stotra, six textes auto-identifiés comme kavaca).

396 - titre auteur : un accès titre pour une portion de commentaire qui possède un auteur ; un accès titre pour une portion de texte qui possède un auteur ; un accès titre pour une œuvre autonome rattaché à un corpus plus large ; deux accès titre pour des œuvres anonymes ; un accès pour une œuvre dépourvue de titre propre à laquelle on peut donner un titre de forme.

- Pour chaque œuvre : mention de début de texte, incipit, explicit, colophon.
- Copiste : il n'est pas identifié
- lieu de copie : il n'est pas identifié. Le texte d'une des œuvres est d'une main différente
- Date : le mss n'est pas daté.

On catalogue ce document dans une structure MON + ANL. Il n'y a pas d'éléments nouveaux à relever par rapport aux notices précédentes. On peut simplement souligner dès à présent que la nécessité de saisir successivement tous les colophons au niveau de la MON risque d'aboutir à un résultat peu lisible à l'affichage, le nombre des œuvres réunies augmentant – et ce document est loin d'être parmi ceux qui en comptent le plus.

- des œuvres éparses et un ou plusieurs
sous-groupes d'œuvres cohérentes dans chaque sous-groupe
-) par auteur a

-) par domaine (forme ou contenu) b
-) par appartenance à une même œuvre. c

431 : a + b+ c (22 œuvres)

411 : a+ b (18 œuvres) : 5 œuvres du même auteur supposé, 3 fragments sans titre, on peut leur attribuer un titre de forme (fragment), 2 œuvres anonymes consacrées à Siva, le reste est hétérogène. Une œuvre est bilingue sanskrit / marathî.

- Titre auteur : 5 accès titre avec un auteur supposé, 1 accès titre forgé avec un auteur supposé, 3 accès titre anonymes, 3 accès titres de portion d'œuvre, 6 accès titre forgés à constituer
- Pour chaque œuvre qui les possède, 7 en tout : mention de début de texte, incipit, explicit, colophon. Pour les autres mention de début et fin pour les fragments, d'incipit et d'explicit pour les œuvres où ils figurent.
- Copiste : il n'est pas mentionné
- Date : un mss porte une date, qu'on attribue à l'ensemble puisqu'il est matériellement homogène.
- Lieu : il n'est pas mentionné

Comme précédemment, on utilise la structure MON + ANL. Par rapport aux cas précédents diffère la nécessité de mentionner dans la notice le caractère bilingue d'une des œuvres. La zone 041 (langues du document) peut figurer dans les MON et les REC. Au niveau de la notice principale MON on saisit l'indicateur 0 = multilingue et dans le \$a répétable, les deux langues concernées. En l'état la solution n'est pas satisfaisante. Les renseignements ainsi donnés sont nécessaires mais pas suffisants. On ne sait pas où ces langues sont localisées, on ne sait pas qu'il y a dans le document une œuvre bilingue. Ces informations peuvent être données dans l'ANL concernée au niveau d'une note générale, en texte libre : 300 \$a.

1123 Unité matérielle homogène en 1 vol = 1 cote = unités intellectuelles sans cohérence. NR

113 Unité matérielle homogène en 1 vol = x cotes. NR

12 Unité matérielle homogène en x volumes

121 Unité matérielle homogène en x volumes = 1 cote (au sens strict n'existe pas puisqu'on ramène les quelques cas de sous-cotes lettres ajoutées à des cotes chiffres à celui de cotes différentes).

122 Unité matérielle homogène en x volumes = x cotes (une cote par vol)

1221 Unité matérielle homogène en x volumes = x cotes (une cote par vol) = unités intellectuelles cohérentes

cohérence =

•

une seule œuvre. Ce cas est assez

fréquent.

210-211 : chaque cote correspond à un nom commun indiquant une division, accompagné d'une numérotation. 199-206 : idem. 277-281 (malgré 278 du fait que la main semble être la même) : idem. 463-475 : chaque cote correspond à un ensemble de divisions logiques qui portent chacune un titre. 385-386-400 (malgré longueur un peu supérieure des ôles du 400) : idem.

Ces documents à la différence des précédents relèvent du cas 2.3 de la typologie des notices de monographie. Il s'agit d'une notice simple de monographie. La mention des intitulés des différentes parties, leur localisation se fait en 331 (structure interne du document). La question de savoir comment le lien entre les unités matérielles et les cotes qui leur correspondent saisies en LOC se fera n'est pas résolue. Une autre question se pose pour les mss sanskrits, relativement à la pratique de catalogage mise en œuvre dans le catalogue imprimé pour ces documents. Ce catalogue, mentionne, pour les textes culturellement majeurs contenus dans les mss identifiés par ce type de cotation, outre les explicit correspondant aux divisions indiquées, ceux de toutes les divisions de même niveau, et parfois ceux des divisions de niveau inférieur. La fin poursuivie est évidemment de permettre de repérer des variantes entre la version manuscrite de l'œuvre et d'autres. Je me demande dans quelle mesure il est possible d'adapter

l'utilisation de la zone 331 à cet usage du catalogue imprimé, comme du reste de catalogues imprimés d'autres bibliothèques fournissant des notices de même niveau, et qui ne me paraît pas devoir être abandonné.

* des œuvres qui ont un même auteur. NR

* des œuvres qui appartiennent à un même domaine (forme ou contenu).NR

* des parties d'une même œuvre (cependant incomplète) 349-350 (un parvan incomplet du Mahâbhârata.) La séparation est purement matérielle, elle ne coïncide avec aucune division logique de l'œuvre.

1222 Unité matérielle homogène en x volumes = x cotes (une cote par vol) = unités intellectuelles partiellement cohérentes

cohérence partielle = NR

1223 Unité matérielle homogène en x volumes = x cotes (une cote par vol) = unités intellectuelles sans cohérence. NR

2 Unité matérielle hétérogène

Pour les documents appartenant à cette catégorie on peut constituer des REC

21 Unité matérielle hétérogène en 1 vol

212 Unité matérielle hétérogène en 1 vol = 1 cote

2121 unité matérielle hétérogène en 1 vol = 1 cote = unités intellectuelles cohérentes
cohérence =

*une seule œuvre. NR

*des œuvres qui ont un même auteur. NR

* des œuvres qui appartiennent à un même domaine (forme ou contenu) (997. 3 titres : *Sûryasiddhânta jyotisa* ; *Sûryasiddhanta manjarî*, *sûryansiddhânt rahasya*. Domaine = astrologie (*sûryasiddhânta*). Papier de taille constante mais avec des traitements d'enduit différents et intervention de mains

différentes. L'alphabet utilisé (bengali) est le même. Je ne peux donner d'autres indications, ne lisant pas l'alphabet utilisé.

Un tel document, d'après les critères retenus peut se traiter dans une structure REC + ANL (ou MON). Je ne sais pas quel degré de précision quant à l'adresse bibliographique ce document comporte. Néanmoins, étant donné la relative modestie de son hétérogénéité matérielle, cette structure, qui regroupe dans la REC toutes les données relatives à l'adresse (avec répétition de la zone en proportion du nombre d'œuvres) et celles relatives à la description matérielle, selon le même principe de répétition de la zone, ne devrait pas engendrer une notice illisible.

- des parties d'une même œuvre (cependant incomplète) NR.

2122 Unité matérielle hétérogène en 1vol = 1 cote = unités intellectuelles partiellement cohérentes

cohérence partielle =

- des sous-groupes, hétérogènes entre eux, d'œuvres cohérentes dans chaque sous groupe. NR.
- des œuvres éparses et un ou plusieurs sous-groupes d'œuvres cohérentes dans chaque sous-groupe
 - a) par auteurs
 - b) par domaine (forme ou contenu)
 - c) par appartenance à une même œuvre.

412 : c) Deux textes de louanges qui sont rattachés au même corpus, le troisième est sans rapport.

- Hétérogénéité matérielle : les deux œuvres en rapport sont des textes rédigés sur papier indien vergé sans pontuseaux légèrement glacé, de format différent, avec le même alphabet sâradâ. Le troisième texte, sans rapport se trouve sur un papier indien non

vergé, d'un format différent, rédigé en alphabet devanâgarî. Deux folios du mss d'une des trois œuvres sont d'une main différente de celle repérable pour l'œuvre en question.

- auteur titre : 2 accès titre anonyme rattachés à deux niveaux logiques d'œuvres englobantes ; un accès titre de commentaire. Le texte commenté est présent dans le mss. Curieusement, le catalogue imprimé fait l'accès au titre du commentaire, il serait logique d'adopter l'ordre inverse.

- Pour chaque œuvre : mention de début de texte, incipit, explicit, colophon.

- Copiste : le texte en nâgarî comporte un nom de copiste. Les deux autres en sont dépourvus, on trouve vraisemblablement deux mains pour chacun.

- Date : le texte en nâgarî est daté. Les autres sont sans date estimés des XVIII et XIXe siècles.

La structure de notice applicable ici est REC + ANL. Collation (280) et adresse (260) ne peuvent figurer que dans la REC puisqu'on lui attache des ANL qui ne peuvent comporter ces zones. Les ANL comporteront en revanche des zones 286 (matière ou support) et 287 (dimensions du document) qui diffèrent pour chaque œuvre. 280 et 260 devront être répétées trois fois, et les informations saisies reprises en 352 (note sur l'adresse) où elles sont réparties par portions du documents et œuvres, en l'état du format c'est au niveau de la REC dans cette zone impossible dans une ANL que les mentions de mains diverses doivent être saisies et localisées. De même le 535 (colophon : saisie et localisation) devra être répété pour chaque œuvre.

On voit que cette structure permet de saisir les informations qu'il est nécessaire de donner. Ce que l'on voit moins c'est comment s'articuleront à l'affichage les renseignements des zones 286 et 287 des ANL avec ceux de la zone 280. Alors que trois œuvres seulement sont concernées on peut craindre que la lisibilité de la notice soit médiocre du fait du regroupement des informations par genre au lieu qu'elles soient distribuées par œuvre concernée, comme c'est le cas dans le catalogue papier, et comme une architecture REC + MON devrait permettre de générer. On peut souligner en outre que dans ces recueils composites et fortuits la vraisemblance est qu'un lecteur s'intéressera à une des œuvres rassemblées et pas aux autres. Il serait plus simple qu'il puisse lire sur le document, matériel et intellectuel qui l'intéresse l'ensemble des informations fournies par la notice groupées sous l'accès titre, plutôt que d'avoir à les

chercher en divers endroits d'une notice de recueil dont les autres éléments sont pour lui sans intérêt.

Autres exemples : **344** (b). ôles ; **429** (b). papier.

2123 Unité matérielle hétérogène en 1 vol = 1 cote = unités intellectuelles sans cohérence

212⁷² : le point commun de toutes les œuvres rassemblées est leur date d'acquisition (mai 1842), accessoirement on peut ajouter que l'alphabet employé est le même (nâgarî). Le recueil comprend 22 œuvres dont la plupart sont des fragments très brefs ou de courts extraits d'œuvre délimités de façon cohérente. Il y a de nombreux cas de textes commentés avec auteurs du texte source et du commentaire, on peut remarquer un des rares texte et œuvre entier qui est un bilingue sanskrit / prakrit ; et qu'un extrait est un bilingue sanskrit / hindi.

- Hétérogénéité matérielle. Elle est extrême dans ce recueil. La nature et les formats des papiers sont pour chaque œuvre différents, de même que les mains et les mise en page.

- Pour les rares textes entiers on peut mentionner début de texte, incipit et colophon. Pour les textes fragmentaires il faut mentionner les débuts et fin de texte factuels.

- La notice du catalogue imprimé comporte plusieurs indications mettant en rapport des œuvres fragmentaires de ce recueil avec d'autres mss du fonds, matériellement identiques qui en ont été accidentellement séparés. La notice du catalogue informatisé doit reproduire ces informations. Comme la note sur l'adresse ne figure pas dans un ANL, le seul moyen dans l'hypothèse de la structure REC + ANL est de mettre ces informations en note générale, au niveau des ANL concernées.

- Date : les mss de deux œuvres entières sont datés, un des ces deux mss comporte en outre la mention du nom de son copiste.

- Lieu : aucun lieu de copie ni aucune provenance ne sont indiqués.

⁷² A titre indicatif, la notice de ce mss occupe 9 pages du catalogue imprimé.

Les réserves formulées sur l'adaptation de la structure REC + ANL à des documents composites matériellement regroupant un nombre élevé de titres quand au résultat à l'affichage de la notice valent *a fortiori* pour ce cas. Il est une autre raison de tenir cette structure pour inadaptée au document et à son traitement. Il n'est pas imaginable que la personne qui va constituer la notice correspondant à ce mss passe en revue l'ensemble des éléments qu'il regroupe pour y repérer les divers ordres d'informations que demande leur catalogage. Ces documents d'autant plus difficiles à appréhender qu'ils sont brefs, peu connus, fragmentaires, sont plus aisément et plus logiquement appréhendés un à un. La constitution de MON rattachées à une REC respecte mieux cette logique.

936 : deux œuvres entières sans aucun rapport. Le format et la nature du papier sont différents. Dans les deux cas l'alphabet sâradâ est employé, mais la main est différente.

Ce mss relève, formellement de la même structure de notice que le précédent. Le faible nombre des éléments regroupés n'interdit pas de recourir à la structure préconisée REC + ANL.

213 Unité matérielle hétérogène en 1 vol = x cotes (n'existe pas dans le fonds).

22 Unité matérielle hétérogène en x volumes

221 Unité matérielle hétérogène en x volumes = 1 cote (n'existe pas dans le fonds)

222 Unité matérielle hétérogène en x volumes = x cotes (une cote par vol)

2221 Unité matérielle hétérogène en x volumes = x cotes (une cote par vol) = unités intellectuelles cohérentes (incluant le cas d'une œuvre unique). NR

2223 Unité matérielle hétérogène en x volumes = x cotes (une cote par vol) = unités intellectuelles partiellement cohérentes. NR.

2224 Unité matérielle hétérogène en x volumes = x cotes (une cote par vol) = unités intellectuelles non cohérentes. On se trouve dans le cas de monographies indépendantes.

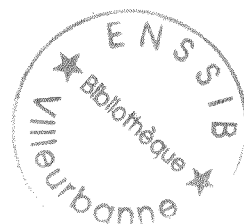
Plutôt qu'une règle rigide qui fait correspondre type de document et type de notice, on voit qu'une appréciation de sa lisibilité doit permettre de juger de la structure

la mieux adaptée compte tenu des possibilités offertes par le format. En matière de structure de notices mieux vaudrait constituer des recommandations d'usage que des règles trop rigides. La lisibilité de la notice engendrée par la structure choisie pour sa constitution peut s'apprécier en fonction du nombre d'éléments regroupés dans un document combiné à la richesse des informations susceptibles d'être fournies. Surtout, il ne faut pas perdre de vue l'usage que le lecteur est susceptible de faire du catalogue et des notices. Il est plus vraisemblable qu'un lecteur s'intéresse à une portion du document correspondant à une œuvre plutôt qu'au document dans son entier. Il faut se soucier que dans les notices la mise en relation des dimensions intellectuelle de l'œuvre et matérielle du document qui en offre une version manuscrite puissent aisément être mis en relation. La notice de mss a pour vocation d'aider à une première approche du document matériel et de l'œuvre, pas d'y constituer un obstacle par son obscurité.

Il apparaît que le résultat à l'affichage de la notice est un élément fondamental du choix d'une architecture de notice, or on ne sait pas ce qu'il en sera de cet affichage, sauf les conjectures que l'on peut faire à partir de la saisie d'informations groupées à la suite dans une même zone. A ce stade d'avancement du travail on ne peut que formuler des mises en garde devant des résultats auxquels on peut craindre d'aboutir. Ils portent sur l'affichage des données et pas sur les possibilités de recherche informatisée car les architectures de notices possibles permettent toute la saisie des informations que doit contenir la notice, même si certaines on l'a vu sont difficilement compatibles avec l'étude du document qui prélude à son catalogage.

Les points d'achoppement dus au format que l'on peut signaler sont l'impossibilité de renseigner la zone de résumé dans une ANL et l'impossibilité conjointe de répéter cette zone dans une MON, ce qui revient à dire que l'on ne peut pas donner de résumé pour les œuvres rassemblées dans des documents composites, sauf à saisir des résumés à la suite dans la zone en les localisant au fil du texte. Il reste même dans cette hypothèse impossible de donner des résumés dans les REC où cette zone n'existe pas, ... sauf à le faire au niveau de MON qui leur seraient liées. Toujours dans la perspective des REC auxquelles on rattache des ANL la saisie groupée des colophons au niveau de la notice principale alors que les début de texte, fin de texte, incipit et

explicit peuvent être saisis au niveau des ANL fait là encore s'interroger sur le résultat à l'affichage.



32 Récapitulation de la nature des données fournies par une notice

321 Les diverses formes d'origine des données et le travail de constitution de la notice

On s'est intéressé jusqu'alors aux informations que contient une notice du point de vue de leur contenu et de celui de leur saisie. Il reste à considérer le travail de catalogage de manière synthétique en se plaçant dans la perspective de l'origine des données d'ordres différents dont l'ensemble constitue une notice. Cette origine des données m'a paru pouvoir se diviser en quatre modalités : les données primaires restituées à partir du document sans intervention dans leur transcription ; les données intermédiaires, réélaborées à partir d'informations inscrites sur le document et que leur mise en forme dans une notice requiert de structurer de façon réglée ; les données secondaires consistant en une description du document lui même ; les données additionnelles faites d'apports extérieurs à ce document.

1/ Les notices de mss sanskrits comportent des **données primaires**, en l'espèce d'éléments directement restitués à partir du document. Il s'agit des citations de portions stratégiques de ce document : début de texte, qui ne relève pas de l'œuvre mais de sa copie singulière sur un manuscrit donc du texte conformément à ce que l'on a défini ; incipit qui correspond au début de l'œuvre proprement dite et qu'il n'est aisé de distinguer des débuts de texte que dans le cas d'œuvres bien attestées par ailleurs ; explicit qui clôt l'œuvre et où son titre se trouve très souvent formulé, comme il a été dit. A défaut d'explicit, la fin du texte qui n'est qu'une mention des derniers mots présents sur le mss relève aussi de ces données primaires ; comme enfin le colophon, qui fait pendant au début du texte et constitue l'ultime zone rédigée, appartenant au texte et pas à l'œuvre.

Parmi ces données, la délimitation entre début de texte et incipit est ce qui requiert la plus grande part d'intervention de l'auteur de la notice. Le début du texte est en effet le plus souvent une formule de salutation à un ou plusieurs dieux, au maître, voire un simple terme : « om » « namah ». Il n'est pas toujours aisé de le distinguer du début de

l'œuvre qui bien souvent elle aussi commence par des formules de bénédiction de même esprit.

Au nombre de ces données entrent aussi les noms propres d'auteur, de commentateur et de scribe. En revanche, si l'on se place du point de vue de la constitution de la notice d'APP leur correspondant dont l'élaboration est requise par le format, l'apport de données extérieures qui peut être opéré au niveau de cette notice relève des données additionnelles.

2/ **Données intermédiaires** entre les données primaires et les données secondaires. On a vu que le titre de l'œuvre tel qu'il peut apparaître à divers endroits dans le document ne peut que très exceptionnellement être directement transcrit dans une notice dont il doit constituer l'accès titre. En outre, du fait de la création des notices dans un format destiné à la saisie informatisée des données, les titres doivent faire l'objet d'une notice d'ATU. La normalisation requise à cette fin est loin d'aller de soi. Il n'existe à l'heure actuelle comme liste de titres normalisés d'œuvres en langue sanskrite que la *Liste internationale de vedettes uniformes pour les classiques anonymes*¹. Cette liste propose un certain nombre de césures des titres, qui correspondent, comme je l'ai suggéré plus haut, à des éléments indiquant dans le titre le « genre » de l'œuvre considérée, mais sans que cette pratique soit systématique. Elle ne résout pas la question des césures quand les pratiquer revient à défaire une conjonction phonétique propre à la morphologie de la langue. Elle donne des renvois utiles entre des formes multiples du titre d'une même œuvre. Mais le nombre de titres qu'elle comporte est très limité, et, défaut grave, à tout le moins dans la version de cette liste que j'ai pu consulter, elle ne note pas les voyelles longues. La question de la normalisation des titres des œuvres sanskrits, j'y insiste, me paraît un problème important dans la mesure où la manière de scinder les éléments du titre qui sera adoptée aura une incidence sur la recherche par titre et celle par mots du titre que pourront effectuer les lecteurs.

La réélaboration du titre peut aller parfois jusqu'à sa restitution alors qu'il ne figure pas sur le mss. Dans ce cas on sort du cadre des données intermédiaires pour entrer dans celui des données additionnelles puisque l'identification du texte ne peut se faire que par recoupement avec des données extérieures au document, au premier rang desquelles la confrontation avec d'autres versions imprimées ou manuscrites de l'œuvre.

¹ Document constitué sous l'autorité de l'IFLA, édité par Roger pierrot, à Paris en 1964.

Au nombre des données réélaborées il faut encore inclure les indications apportées par le catalogueur sur les portions citées du mss quand le texte de ce dernier est signalé comme fautif ou lacunaire, et quand, éventuellement ces fautes et lacunes une fois soulignées une correction ou un complément sont proposés. Ces indications demandent une normalisation typographique, comme c'est le cas dans les catalogues et les éditions imprimés. Dans le cas de l'affichage des notices sur un Opac, il faudrait prévoir un moyen de renseigner le lecteur sur le système de notation typographique utilisé².

Font aussi l'objet d'une réélaboration les dates formulées dans des systèmes datation différents de l'ère chrétienne.

3/ Les données secondaires qui résultent de l'élaboration d'informations à partir de l'observation du document recouvrent toutes les informations codicologiques. On peut aussi y inclure la collation du mss. On a pu voir que la mise en place de catalogues informatisés des fonds des mss orientaux devrait être l'occasion d'approfondir et d'enrichir ces données par rapport au niveau d'information que peuvent procurer les catalogues imprimés existant. Les observations et propositions que j'ai faites en ce sens pour le fonds sanskrit vont déjà au-delà des indications du catalogue imprimé. Je me suis inspirée du modèle que constitue à cet égard le catalogage des mss arabes, même si les informations que j'ai pu trouver en matière de codicologie indienne ne sont pas du niveau de celles sur lesquelles s'appuie le travail de catalogage des mss arabes.

En matière d'observation du document, dès lors que l'on doit opérer une identification iconographique, on se trouve du côté de l'apport extérieur de données.

4/ Les données additionnelles susceptibles de figurer dans la notice d'un mss sanskrit sont variées. On peut y inclure les remarques sur la parenté entre les « mains » qui ont produit des mss dont le copiste est anonyme mais que l'auteur du catalogue peut cependant reconnaître d'un document à l'autre grâce à sa connaissance du fonds. Quelque inachevé qu'il soit, le catalogue imprimé comporte un assez bon nombre de ces remarques, que le catalogue informatisé pourrait peut-être rendre plus efficaces en organisant des renvois entre les mss ainsi apparentés. Pour un lecteur, il peut être

² De même qu'il faudrait songer à fournir au lecteur la possibilité d'accéder à une liste des abréviations utilisées dans les notices qu'il consulte. A considérer les renseignements que j'ai pu obtenir en interrogeant les personnes avec qui j'ai travaillé il ne semble pas que le Bureau de la normalisation ait fourni aux départements concernés d'indications sur ces questions.

précieux de se voir offrir le moyen de consulter un autre document que celui sur lequel il travaille rédigé par le même copiste afin d'asseoir ses hypothèses sur les éventuels tics d'écriture qu'il peut rencontrer.

L'essentiel de ces données n'est pas cependant d'ordre matériel, mais intellectuel. Dans le cadre de l'indexation analytique qui sera mise en place dans le format, l'inscription du mss au sein des catégories de l'index relève de cet apport de savoir extérieur. Plus fondamentalement, cet apport est constitué des renseignements bibliographiques afférents à l'utilisation d'un mss pour une ou plusieurs édition de texte, aux publications relatives soit à l'œuvre, soit au document, aux autres versions manuscrites de l'œuvre qui sont apparentées et à leur localisation dans les fonds où elles sont conservées. On peut encore considérer que relèvent des données extérieures au document apportées comme informations supplémentaires par l'auteur de la notice les éléments concernant l'histoire du mss et les antécédents de son arrivée dans le fonds ; tous renseignements qui pour l'heure sont destinés à figurer dans la notice de données locales.

Les recherches sur les auteurs des textes liées à la constitution d'une notice d'APP, et *a fortiori* quand il s'agit d'identifier un pseudonyme relèvent aussi de ce quatrième ordre de données.

'Le catalogage de mss apparaît comme une forme de phase initiale du travail de recherche qu'un spécialiste philologue peut effectuer sur un texte. Les compétences auxquelles la constitution d'un catalogue de mss à même de jouer ce rôle sont multiples. La compétence linguistique est l'exigence minimale, nécessaire mais non suffisante. Pour les mss sanskrits, ce travail requiert d'apprendre à lire un nombre d'alphabets que tous les indianistes ne sont pas portés à connaître d'emblée, et dont souvent les chercheurs font un apprentissage circonstanciel, lié au besoin qu'ils peuvent rencontrer de lire, précisément un manuscrit. Les connaissances codicologiques sont un autre aspect des compétences requises. Cet ensemble d'exigences a longtemps eu pour conséquence que les catalogues de mss sanskrits étaient dressés par des universitaires de tout premier plan, comme c'est le cas pour Jean Filliozat. Ceci explique la très grande rigueur scientifique des informations qui constituent les notices. L'informatisation de catalogue de mss orientaux ajoute, me semble-t-il des exigences à celles-ci. A la rigueur scientifique du contenu vient se joindre une rigueur formelle dans l'analyse du statut des

données et dans l'uniformisation systématique de leur saisie plus grande qu'elle n'était dans les catalogues imprimés.

322 Les données indexées : quelle recherche informatisée est ainsi permise ?

Les remarques qui suivent se fondent sur les index actuellement prévus dans le format pour les mss orientaux, ce qui signifie de fait pour les mss arabes, étant entendu que certains de ces index sont communs à plusieurs départements. Je vais les diviser en deux catégories : ceux qui seront utiles à l'interrogation du catalogage des mss sanskrits, et, pour information, ceux qui sont pour l'instant utilisables³ pour les seuls mss arabes. Enfin je suggérerai quelques indexations qui pourraient être utiles à la recherche sur le catalogue des mss sanskrits.

1/ Index actuellement prévus dans le format utilisables, pour l'interrogation du catalogue des mss sanskrits.

A/ Index relevant de l'identification intellectuelle du document : Noms de personnes (auteur, APP) ; mots du titre ; indexation systématique spécifique ; langue du texte ; incipit.

B/ Index relevant de l'adresse : Nom du copiste (APP) ; lieu de production ; lieu de copie ; date de copie.

C/ Index relevant de la description du texte dans ses aspects graphiques et de la collation : alphabet, rubrication ; nombre de lignes par pages ; hauteur ; foliotation ; décors – illustrations ; figures tableaux.

D/ Index relevant de la codicologie : forme du mss ; support ; filigrane ; règle ; matière de la reliure.

E/ Index relevant de l'identification de l'exemplaire : cote ; ancienne(s) cote(s).

³ Etant entendu que ce caractère « utilisable » demeure pour l'instant théorique puisque le catalogue informatisé des mss n'en est qu'à ses premiers pas et qu'aucune de ses notices n'est consultable pour les raisons analysées plus haut d'état d'avancement de la mise en place du format InterMarc intégré, des conditions techniques minimales provisoires dans la base Opaline, et d'installation des versions adéquates du SI.

2/ Index actuellement prévus dans le format utilisables pour l'interrogation du catalogue des mss arabes⁴.

A/ Index relevant de l'identification intellectuelle du document : indexation RAMEAU.

B/ Index relevant de la description du texte dans ses aspects graphiques et de la collation : style d'écriture (la graphie arabe est répertoriée en différents styles) ; notation musicale ; réclames ; signatures ; types de décors ; styles de décors ; éléments de décors ; papier orné ; cartes.

C/ Index relevant de la codicologie : cahier ; et pour la reliure : matière de la reliure, décor de la reliure, éléments composant la reliure ; type de reliure.

D / Index relevant de l'identification de l'exemplaire : forme de cachet ; certificat de Waqf ; dates diverses (dates de lecture attestée, dates de transmission du document).

3/ Index utiles à la recherche dans un catalogue de mss sanskrits qui pourraient être créés.

Pour compléter l'identification intellectuelle des documents il serait intéressant de pouvoir utiliser, parmi d'autres critères dans une recherche croisée, le critère de complétude ou incomplétude de l'œuvre dans sa version manuscrite.

Pour un usage de même nature en recherche, il serait utile de pouvoir circonscrire si l'on cherche : un texte seul ; un texte accompagné de commentaire ; un commentaire seul.

Outre leur utilité comme critères pour affiner une recherche informatisée, ces éléments pourraient être affichés dans la notice, à proximité des accès titre et auteur, ce qui permettrait d'entrée de prendre une vue précise de la nature et de l'état de l'œuvre dans la version manuscrite concernée.

Enfin, comme je l'ai indiqué plus haut, il serait utile qu'un lecteur puisse bénéficier de la possibilité donnée à la seule personne qui catalogue le fonds d'établir des apparentements entre textes d'après l'aspect de la main qui les a rédigés.

⁴ ... et de ceux d'autres fonds dont le catalogue viendrait à être informatisé et qui requerraient l'usage des zones correspondant à ces index pour leur catalogage.

La lecture ordonnée des index constitués permet de se rendre compte du fait que c'est bien la dimension de mss des documents qui a été considérée et pas seulement leur dimension intellectuelle d'œuvre. On aura en effet remarqué que les données relatives à l'aspect matériel du document ont été abondamment et sérieusement pris en compte. La nature des documents le justifie, la diversité des « lecteurs » ajoute à cette justification. Tous les lecteurs de mss, toutes les personnes qui font une recherche sur les mss d'après leur catalogue ne s'intéressent pas à l'œuvre. Il arrive souvent aussi que ce soit l'aspect matériel du document qui fasse l'objet de recherches de la part de responsables d'expositions, d'historiens étudiant l'art ou l'histoire des textes en tant que supports d'écriture.

Il est évident que pour les œuvres comme pour les textes la variété des critères de recherche offerts et la possibilité de les combiner devraient constituer un instrument de mise en valeur des fonds de mss orientaux, et *a fortiori* du fonds sanskrit, étant donné l'état actuel de son catalogue. A l'inverse, cependant, il se peut que le catalogue informatique engendre une certaine forme d'aveuglement sur l'importance matérielle et la répartition par grands genres des œuvres des fonds considérés. C'est pourquoi la volonté de maintenir des catalogues imprimés parallèlement au catalogue informatisé me semble importante. Elle l'est aussi, comme on le souligne au DMO, dans la mesure où le catalogue informatique ne sera pas consultable à distance par tous les établissements, parfois modestes dans leurs moyens, qui de par le monde sont à même d'être intéressés par les collections du département, et qui peuvent acheter les catalogues imprimés. Sous l'aspect de sa diffusion possible et de son accessibilité effective il ne faudrait pas que l'intérêt et les ressources indéniables d'un catalogue informatisé obèrent l'intérêt concomitant et complémentaire d'un catalogue imprimé qui pourrait en outre bénéficier d'une récupération, propre au support, des indexations pratiquées au niveau informatique.⁵

⁵ A cet égard, P.6 Y. Duchemin m'a indiqué qu'une étude avait effectivement été confiée à un chargé de mission sur les conditions techniques d'éditions de catalogues imprimés d'après les saisies informatisées. Pour des raisons à ce qu'il semble budgétaires, cette étude n'a pu être menée à terme. Demeure la volonté des responsables de fonds et de départements que des catalogues imprimés continuent d'être produits et diffusés.

4 CONCLUSION

En guise de bilan, on peut affirmer que la constitution d'un catalogue informatisé de mss sanskrits, comme d'ailleurs plus largement, de mss orientaux est chose possible. Il est en effet possible de constituer de tels catalogues sans devoir se résigner à perdre sur la quantité comme sur la qualité des informations contenues dans les catalogues imprimés de documents de cette nature. Il ne s'agit pas de s'en tenir, au fond, à ne plus cataloguer que les œuvres manuscrites sans rien pouvoir dire des documents matériels où elles sont inscrites. Que le catalogage de mss orientaux, dont les mss sanskrits, soit possible à ce niveau d'exigences tient on l'a vu à deux conditions fondamentales : la saisie des données dans un format adapté à la spécificité des documents, et le fait que ce format fonctionne dans un système à même d'autoriser la saisie, le traitement et l'affichage des caractères (originaux ou latins étendus selon les cas) requis pour la restitution des langues dans lesquelles sont écrits les documents. Ces conditions n'étant pas encore actuellement réunies, c'est dans l'hypothèse de leur réalisation effective que la réflexion menée dans ce mémoire s'est placée. C'est aussi dans cette hypothèse que le travail sur le format et sur l'informatisation du catalogue des mss arabes se fait à l'heure actuelle. Reste donc à passer du possible au réel.

La manière dont se fait, à la BNF, l'adaptation du format de catalogage à l'objet, ici mss oriental, plus précisément sanskrit pour le sujet de ce mémoire, est intéressante en ce qu'elle ne consiste pas en la constitution d'un format spécifique séparé, mais suscite une réflexion sur la parenté du manuscrit et de l'imprimé ainsi que sur celle d'œuvres orientales et occidentales. Une analyse de la pratique du catalogage informatisé des mss orientaux est de ce fait aussi une analyse des points de ressemblance, d'identité ou à l'inverse d'irréductible spécificité des textes et œuvres issus des cultures orientales avec celles et ceux qui, nous étant familiers, constituent pour les occidentaux que nous sommes des catégories de référence.

Du point de vue de la pratique du catalogage, la normalisation imposée par la rigueur d'un format de catalogage informatisé ne manque pas non plus d'intérêt. Dans un domaine pour lequel il n'existe pas de norme, une telle pratique amène à définir des usages et des procédures qui régulent l'analyse du document et sa restitution raisonnée

au niveau d'une notice. Si cette régulation ne prétend pas se substituer à la compétence scientifique mais vient s'y ajouter, les catalogues et leurs lecteurs ont tout à y gagner.

Dans un tout autre ordre d'idées plus prospectif, et il faut l'avouer passablement aporétique, je voudrais achever ces quelques pages par-là où j'avais cru - je l'ai appris - à tort, pouvoir commencer. Comme la constitution d'un catalogue de mss sanskrits, et plus largement, orientaux est liée à la définition d'un format MARC, j'avais pensé que la réflexion sur les modalités d'adaptation d'un tel format...prendrait un tour international, et d'autant plus facilement que les fonds de mss orientaux sont confiés à la garde de grands établissements nationaux.. Il n'en est rien. Il est vrai que pour des documents uniques la question d'un format d'échange qui permette une pratique partagée du catalogage n'a pas de sens. L'intérêt d'un tel format demeure néanmoins quand on songe à la possibilité que les grands établissements qui constituent des catalogues dans le domaine qui nous occupe auraient d'édifier des banques de données liées à des corpus en collaboration avec des établissements de même niveau et à partir des notices de leurs catalogues. Il est aisé d'imaginer ce que la valorisation des fonds aurait à gagner de la conjonction de plusieurs modalités de mise en valeur : des catalogues imprimés bénéficiant des indexations constituées grâce à des saisies puis des tris informatiques ; des catalogues informatisés autorisant des recherches efficaces selon un nombre important de critères à même, en outre, d'être combinés ; des bases de données susceptibles de recherches de même nature. Pour ajouter à un enthousiasme qui se sait encore largement utopique, il reste à ajouter à la liste des moyens rêvés de mise en valeur des fonds de mss orientaux la possibilité de consulter à distance des versions, au moins des portions numérisées de leurs documents. Ce qui est techniquement réalisable, n'est cependant pas *ipso facto* stratégiquement à l'ordre du jour.

5 BIBLIOGRAPHIE

Catalogues.

- Bendall, C. : *Catalogue of the Buddhist Sanskrit Manuscripts in the University Library, Cambridge*, Cambridge, 1883.
- Bendall, C. : *Catalogue of the sanskrit Manuscripts in the British Museum*, Londres, 1902.
- Colas, G. : *Catalogue raisonné des manuscrits telugu de la BNF*, Paris,
- Filliozat, Jean : *Catalogue du fonds sanscrit*, Fascicule I, Paris, 1941, Fascicule II, Paris, 1970.
- Janert, K. L. : *An annotated Bibliography of the Catalogues of Indian Manuscripts, Verzeichnis des orientalischen Handschriften in Deutschland, Supplementband 1*, Wiesbaden, 1965.
- Keith, A. B. : *Catalogue of the Sanskrit and Prâkrit Manuscripts in the Library of the India Office*, Oxford, 1935.
- Sastri, P.P.S. : *Catalogue of the sanskrit Manuscripts in the Tanjore Mahârâja Serfoji's Sarasvatî Mahâl Library Tanjore*, Srirangam, 1934.
- Tripâthi, C. : *Catalogue of the Jaina Manuscripts at Strasbourg*, Leiden, 1975.
- Varadachari, V. : *Catalogue descriptif des manuscrits*, Institut français d'indologie, PIFI no. 70.2, Pondichéry, 1987.

Catalogage

- Bourdon, Fr. « Un format de travail, pour quoi faire ? » dans *L'avenir des formats de communication, Actes de la Conférence internationale organisée par la Banque internationale d'information sur les Etats francophones de l'ACCT et la Bibliothèque nationale du Canada*, 7-11 Octobre 1996, p. 41-54.
- Corthouts, J., « A MARC format for medieval Codices », *Gazette du livre médiéval*, 11, 1987, p. 13-17.

Deshmukh, R. P. : *A study of the Descriptive Catalogues of Sanskrit Manuscripts*. Jaipur, 1996.

Folkerts, M. and Kühne, A., éd. *The Use of Computers in Cataloging Medieval and Renaissance Manuscripts dans Algorismus. Studien zur Geschichte der Mathematik und der Naturwissenschaften*. Munich, Institut für Geschichte der Naturwissenschaften, 1990.

Intermarc (B) intégré, format bibliographique version 1.0, BNF, document interne de travail, 25 mars 1996.

Formation des bibliothécaires et documentalistes, Normes pour l'épreuve de catalogage, 2^e éd., AFNOR, Paris, 1990.

Intermarc (M), Manuel à l'usage des catalogueurs, BNF, DDSR, SCB, Juin 1996.

Pierrot, R., éd. : *Liste internationale des vedettes uniformes pour les classiques anonymes*. Paris, 1964.

Règles de catalogage anglo-américaines. 2d éd., révision de 1988. Montréal, 1990.

Stevens, W., éd., *Bibliographic access to medieval and Renaissance Manuscripts : a Survey of computerized Databases and Information Services*, New York, 1992.

Manuscripts et civilisation indienne

Burnell, A. C. : *Elements of South-Indian Palaeography*, Londres, 1878.

Filliozat, J. : « L'agalloche et les manuscrits sur bois dans l'Inde et les pays de civilisation indienne ». *Journal Asiatique*, 1958, p. 83-96.

Hoernle, A. F. R. : « An epigraphical note on palm-leaf, paper and birch-bark » *Journal of the Asiatic Society of Bengal* LXIX-1, n°2, 1900, pp.93-134.

Losty, J. P. : *The Art of the Book in India*, Londres, 1982.

Pauly, B. « Fragments sanskrits de Haute Asie (Mission pelliott) », *Journal Asiatique*, 1965, p. 83 – 121.

Ojha, G. H. : *The Palaeography of India*, Delhi, 1959.

Renou, L. & Filliozat, J. : *L'Inde classique*, Tome I & II, Paris, 1985 (réed.)

6 ANNEXES

1. Manuscrits reproduits d'après microfilms
15. Catalogue Cabaton des manuscrits sanscrits et son complément manuscrit (extrait)
17. Zones du format InterMarc intégré utilisables pour le catalogage des mss sanscrits

उ. ति.
१

ॐ नमो भगवते श्रीसाकमुनयोः ॥ स्वस्वमाया श्रुतमेकस्मिं समये भगवांः सर्वदे-
वोर्त्तमनन्दवने विहरति स्मामनिसुवर्गाः शरवाः लतावर्द्धः वनस्पतिः गुल्मौषधिः
क्रमलोत्पलकरिंकाः वकुलतिलकाशीकः माराडारवः महामाराडारवादिभिः
नानाविधैः पुष्पैरुपशोभिते कल्पवृक्षेः समलंकृते नानाविविधाद्यंकारविभू-
ते नानापक्षिः गराक्ष्णजिते तूर्यमकुण्डः वभुभेरी प्रभृतिपराविते शक्रः
वृक्षादिदेवाः परोभि नानाविधाभिः क्रीडितेः । सर्वबुद्धः बोधिसत्त्वाः विद्याना

उरु.
१

alphabet : nagari / support : papier .
on remarque les règles marginales . La foliotation répétée dans les deux
marges : En haut à gauche : forme abrégée du titre, en ses termes "guru".
(texte grossi)

नया सरुयाद्वयमास्मन्रणसमुच्चम २२ योत्स

७

↓ foliotation
chiffre de l'alphabet
magari

texte fortement grossi

मानानवेक्ष्यतेव समागताः धार्मसाष्टसु
देष्टुं प्रियचिकीर्षवः २३ सजय उवाच एवमुक्त्वा
दृष्टीकेशो गुडाकेशेन भारत सेनयोरुभयोर्मध्ये
पयित्वा रथोत्तमम् २४ भीष्मद्रोणप्रसूतः सर्व
पांचमहीक्षिता उवाच पार्थ पश्यैतां नमवेता
कुतूहलानि २५ तत्रापश्यन् स्थितान् पार्थः पितॄन्
थपितामहान् आचार्यान् मातुलान् भ्रातॄन् पुत्रान्

> rubrication

écriture : magari ; support papier. Texte dans un encadrement polychrome.
Remarque une rubrication élémentaire (trait rouge en travers des lettres)
qui signale une prise de parole "Sañjaya uvāca".

Texte 8/1888

मी०री०
३

तुस्माद्भवतिरेववर्तितमश्याहमयनेधितिप्रयनेषुव्यहपवशमार्गेषुयथाभागविभक्त
स्वास्वाराणाभूमिपरित्यज्यावस्थिताः सतोभीषमेवभितोरत्तन्यययान्नेषुधर्मोन्
दृष्टतः कैश्चिन्नहनेततथारत्तलोभीषक्लेनेवास्माक्जीवनमितिभावः॥ अतएव
मानुक्तराजवाक्काश्वत्वाभीषः किञ्चतवानातदाहृतस्येति तस्मिन्नातः हर्षजनयनेषु
अयनेषुचसर्वेषुप्रशाभागमवस्थिताःभीषमेवभितोरत्तन्यययान्नेषुधर्मोन्
तस्यसजनयनेषुहर्षकुलदृष्टः पितामहः॥ सिंहनादविनयोच्चैः शाखदध्मोप्रतापवा
भितः शाखाश्चभेय्ययणवानकगोमुखः॥ सिंहसेवायहृन्तसप्रहृत्सुमुलोभ
वनापितामहाभीषः॥ उच्चैः महान्तसिंहनादहृत्वा शाखदध्मोवाहितवानाभितरेव
सेनापतेभीषस्य युद्धात्सवशात्सर्वतोयुद्धात्सवः प्रहृतइत्याहृतततइति
पणवाः॥ यानकाः गोमुखाम्बुवाद्यविशेषाः॥ सिंहसेवातत्क्षणमिवोद्यम्यहृन्त
वादिताः॥ सचशाखादिप्राहृतसुमुलोभहान्तमभवत्वा॥३॥ जनमाविस्मवा॥

encadré
termes du
lexique
repris dans le
commentaire

ततः पादवैभवेप्रहृतं युद्धात्सवम
शोषोप्रकर्षणरथमतः॥ वाह्या
तिपाचजन्यादीनिश्रीरुआदि
मितिनिजुलः सचोषनामशा
ततः येतेहृयेयुक्तेमहतिस्पद
॥ शापाचजन्यहृषीकेशोदेवद
॥ अथनतविजयराजकुंतीपुत्रे
॥ काश्यपपरमेष्वासः शिख
न॥॥ दुपदोदोपदयाश्चसर्वशः
काश्यः काशिराजः कश्यपतः पर
पतेधतराणां॥ सचशाखानां॥

écriture nâgari, support papier indien, reliure sans encadrement
foliotation avec titre abrégé : 81 [tā] 82 [kā]. Encadrement
polychrome du texte. Au centre le texte commenté est
encadré. Commentaire disposé dessus et dessous.

titre abrégé : si pour [Bhagavad] si [Ea]
texte fortement grossi

मी०
१



écriture auge. support : pages indies
reliure sans encartement
texte avec encadrement polychrome et
illustration : Krishna conduisant le char
d'Arjuna

मो नमो भगवते वासुदेवाय ॥ अस्य श्री
भगवद्गीतामालामंत्रस्या भगवान्वेद
व्यासकृषिर्बुध्पुंरुद्रा श्रीकृष्णः प
मात्मा देवता ॥ प्रणोम्या न च प्रोच
प्रज्ञावादांश्च भाषसे इति बीजं ॥ सर्व

101. *Handwritten text in Tamil script, likely a list or index.*

७६३५

ۛۛۛۛ

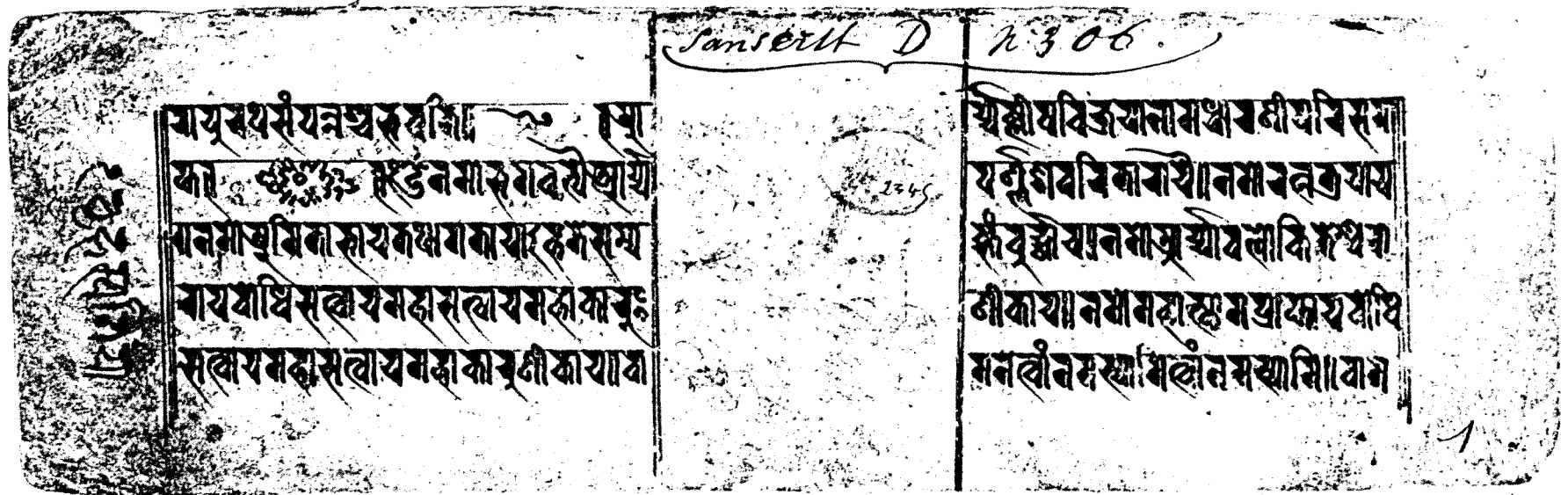
१ न५

[illegible]

॥ ३ ॥ मङ्गल रुवममक,
 मङ्गल रुवल्लु ॥ यज्जिः
 मङ्गल रुवम, मङ्गल रुवि
 वरविकरु ॥ २ ॥ रुवमा
 गरकेरु गरके, मउगुरुके
 रुउथउ ॥ रुणीवरमिथा
 उय, रुमीउ गरके रुउ ॥
 ॥ २ ॥ मङ्गल रुमीउ गरके,
 रुमीउ गरके रुउ ॥

écriture sans support papier
 format ceter format machine

कनविनीयउ ॥ ५ ॥ रु
 रुमदेधठितुमिऐ, मीऊ
 रुगमङ्गल, कनकेके रु
 रुमके, रुमकेय रुगु
 ॥ ५ ॥ यमिउ रुमके,
 उरु, रुमिउ रुमके रुमके ॥
 मङ्गलः मीउ लल्लुय, रु
 रुमिवमङ्गल रु ॥ ७ ॥



écriture nêpali support papier ucu relié
 folio initial. format rectang

নমস্কাং ১১. অন্তঃস্থিত্যঃ ১২. অধিবাসকালকঃ ১৩. অধিবাসকালকঃ ১৪. অধিবাসকালকঃ ১৫. অধিবাসকালকঃ
 আদ্যোবজ্ঞান্যবঃ ১৬. অধিবাসকালকঃ ১৭. অধিবাসকালকঃ ১৮. অধিবাসকালকঃ ১৯. অধিবাসকালকঃ
 উজ্জ্বলমহামদ্রোম ২০. অধিবাসকালকঃ ২১. অধিবাসকালকঃ ২২. অধিবাসকালকঃ ২৩. অধিবাসকালকঃ
 ১৪ পূর্বমধ্যবঃ ১৫. অধিবাসকালকঃ ১৬. অধিবাসকালকঃ ১৭. অধিবাসকালকঃ ১৮. অধিবাসকালকঃ
 কাকি অতিক্রম্য ১৯. অধিবাসকালকঃ ২০. অধিবাসকালকঃ ২১. অধিবাসকালকঃ ২২. অধিবাসকালকঃ

বক্রকর্ণন্যবঃ ১৩. অধিবাসকালকঃ ১৪. অধিবাসকালকঃ ১৫. অধিবাসকালকঃ ১৬. অধিবাসকালকঃ
 কাকি অতিক্রম্য ১৭. অধিবাসকালকঃ ১৮. অধিবাসকালকঃ ১৯. অধিবাসকালকঃ ২০. অধিবাসকালকঃ
 ১৪ পূর্বমধ্যবঃ ১৫. অধিবাসকালকঃ ১৬. অধিবাসকালকঃ ১৭. অধিবাসকালকঃ ১৮. অধিবাসকালকঃ
 কাকি অতিক্রম্য ১৯. অধিবাসকালকঃ ২০. অধিবাসকালকঃ ২১. অধিবাসকালকঃ ২২. অধিবাসকালকঃ

écriture bengali, support : ôle ; non soûtement tracé non gravé, à l'encre.
 fermet restitue. Noter : les "carrés" laissés autour des trous d'ouillage.

বাসুদেবপতি: শূন্য বাবন: কোষমুখিত:। মহাশয় ববয়ামাস মাঘীচ নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:।
 মহাশয় বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:।
 বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:।

বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:।
 বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:।

বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:।
 বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:।

বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:। বাবন: নাম বাবন:।

écriture bengali, support: ôle. Format rectifié. Noter l'irrégularité de
 la mise en page, cependant toujours déterminée par les trous d'entilage:
 vides géométriques, pour disposition en colonnes.

[illegible][illegible]

écriture grantha. support ôle. texte gravé et noirci. format restitué
Toujours des vides autour des trous d'empilage.

Handwritten text in Telugu script, densely packed across multiple lines. The script is highly stylized and appears to be a historical or religious document. The text is written in black ink on a light-colored background.

Handwritten text in Telugu script, continuing from the top section. The text is dense and covers the majority of the page area. The script is consistent with the top section, suggesting a continuous document.

écriture telugu. support ôlé, vaissellelement gravée et usinée -
forment grossi -

1481.

Crāddhapaddhati, 12 fol., incomp. t. XIX^e siècle.
(Serant 38)

1482.

Ābhanastuti, 3 fol. XIX^e siècle.
(Serant 39).

1483.

Samasyāstava, 1 fol. XIX^e siècle.
(Serant 40)

1484.

Smṛtāśānaviśhi, 13 fol. XIX^e siècle.
(Serant 41)

1485.

Tādhupratikramanaśeṭha, 2 fol. incomp.
XIX^e siècle. (Serant 42).

1486.

Prājñāpanopāyaśatītyapadusanagruhaṇi 6 fol.
1755. incomp. (Serant 43).

1488.

Śhānāngasūtravṛtti, incomp. et skt. 82 fol.
(Serant 45) XIX^e siècle.

1489.

Pāṇḍarapurāṇa, 243 fol. (manuscript de 32
premiers fol. qui ferment le n° 1569 incomp.). 1596.
(Serant 46)

1490.

Ātmaṅgīyamahātīrthamahātmya, 458 fol.
XIX^e siècle. (Serant 47).

1491.

Jñātaśharmakathāṅga, incomp. 311 fol.
1796. (Serant 48)

1492.

Ākarambhāsamvāda, 1 fol. XIX^e siècle.
(Serant 49)

1493.

Pratimācintu catuṣṣaṣṭyaśatītyapadusanagruhaṇi. 8 fol.

liste usuelle des titres des mss saushrits qui
n'ont jamais été catalogués.

zones du format utilisables pour le catalogage des mss sanskrits			
Etiquette	\$	Intitulé	Index
001		numéro d'identification	
004		numéro d'identification de notice d'exemplaire liée	
008		informations générales codées	*
009b		inf. codées propres aux mss anciens	*
040	a	pays contemporain	*
	d	pays ancien 1815-1975	*
	n	pays ancien Occident jusqu'en 1815	*
	o	pays ancien Orient jusqu'en 1815	*
041	a	langue du texte	*
	b	langue intermédiaire	*
	c	langue originale	*
	h	langue du commentaire	*
	i	langue des parties liminaires	*
044	a	date de composition : mss à peinture=p	
	c	date de copie = c	*
	d	date de révision	
	h	support : b	
047	a	écriture relevant de norme ISO 10646	
	b	autre écriture	
082		identifiant de la sous notice	
100	a	APP	*
	4	fonction	
110	a	ACO	*
	4	fonction	
141	a	ATU	*
	4	fonction	
	m	langue en clair	
143	a	Titre de forme	*
	b	titre de partie ou subdivision	
243	a	titre donné par le catalogueur	*
	e	complément du titre	
	h	numéro de partie	
	i	titre de partie	
	f	première mention de responsabilité	
	g	mention de responsabilité suivante	
245	a	titre	*
	e	complément du titre	*

	c	autre titre d'un auteur différent	*
	u	n° de partie classement chiffre	*
	h	n° de partie transcription	
	i	titre dépendant	*
	f	première mention de responsabilité	
	g	mention de responsabilité suivante	
350	a	note sur le titre et les mentions de respb.	
520	a	incipit	*
	n	localisation dans le document	
523	a	début de texte	
	n	localisation dans le document	
530	a	explicit	
	n	localisation dans le document	
533	a	fin du texte	
	n	localisation dans le document	
535	a	colophon	
	n	localisation dans le document	
330	a	résumé	
317	a	historique de l'œuvre	
327	a	note de dépouillement	
309	a	référence bibliographique sous forme textuelle	
	t	titre abrégé	
	v	localisation dans le répertoire	
	r	résumé	
	n	partie du document concernée	
319	a	édition du texte sous forme textuelle	
	t	titre abrégé	
	v	localisation dans l'édition	
368	a	anciennes notices bibliographiques	
331	a	structure interne du document. Titre de partie	
	l	précisions	
	d	incipit	
	f	explicit	
	n	localisation dans le document	
332	a	annexes et pièces liminaires. Description	
	l	précisions	
	n	localisation dans le document	
260	a	lieu de copie	*
	b	adresse détaillée	*
	c	nom du copiste	
	d	date	

	r	adresse entière	
	e	lieu forme indexée	*
352	a	note sur l'adresse bibliographique	
303	a	note sur l'écriture	
	n	localisation dans le document	
304	a	note sur la rubrication	
	d	élément rubriqué	
	e	encre utilisée	*
	n	localisation dans le document	
358	a	note sur le décor	
	c	style ou école	*
	d	type de décor	*
	e	élément décoratif	*
	n	localisation dans le document	
359	a	description de l'illustration ou légende	
	n	localisation dans le document	
286	g	matière ou support du document	*
	l	précisions	
	n	localisation dans le document	
305	a	note sur le support	
	d	type de support orné	*
	n	localisation dans le document	
308	a	moulin à papier	
	b	localisation du moulin	
	c	date	
	d	description	
	m	marque	*
	r	contremarque	*
	e	n° de catalogue ou répertoire sous forme textuelle	
	t	titre abrégé	
	v	localisation dans le répertoire	
	n	localisation dans le document	
280	a	type de document et importance matérielle	
	c	autres caractéristiques matérielles	
	d	format	
353	a	note sur la description matérielle	
287	a	dimensions. Hauteur	
	b	largeur	
	c	nb de lignes par page	
	l	précisions (règlure)	
	n	localisation dans le document	

356	a	note sur la structure matérielle	
	c	type de cahier	
	f	type de foliotation	*
	r	type de réclame	*
	s	type de signature	*
625	a	descripteur iconographique	
700	a	ved. Sec. APP	*
	4	fonction	
710	a	ved. Sec. ACO	*
	4	fonction	
720	a	éditeur commercial pers physique = vedette copiste ou possesseur	
	4	fonction	
741	a	ved. Sec titre uniforme textuel	
	m	langue en clair	
743	a	ved. Sec titre de forme	
	b	titre de partie ou subdivision	
750	a	variante du titre du document	*
	b	éléments additionnels	
	e	complément du titre	
	u	n° de partie : classement	
	h	n° de partie : transcription	
	i	titre dépendant	
751	a	variante du titre de l'œuvre	*
	e	complément du titre	
	u	n° de partie : classement	
	h	n° de partie : transcription	
	i	titre dépendant	

données locales	
matière de la reliure	*
élmt de décor, reliure	*
type de reliure	*
cote	*
ancienne cote	*
forme de cachet	*
lieux où le mss s'est trouvé	*

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT DE STAGE

Stage d'étude à la division orientale du département des manuscrits de la Bibliothèque
Nationale de France

Marie-Jeanne BOISTARD

Sous la responsabilité de Mme M. cohen, conservateur général, directeur de la division
orientale du Département des manuscrits de la B.N.F.

Année 1998